

8

ALFRED RASTOUL



DU VILLAGE
A LA VILLE



CLAMART

DE 1840 A NOS JOURS

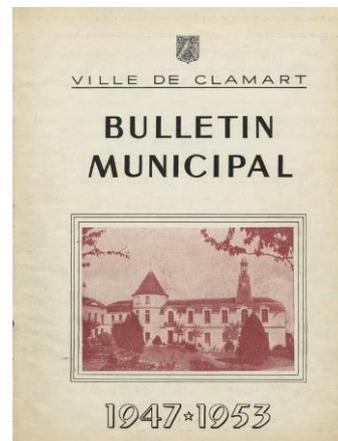
16° L^E K
55927





Alfred Rastoul

Photo : Ville de Clamart,
bulletin municipal 1947-1953.



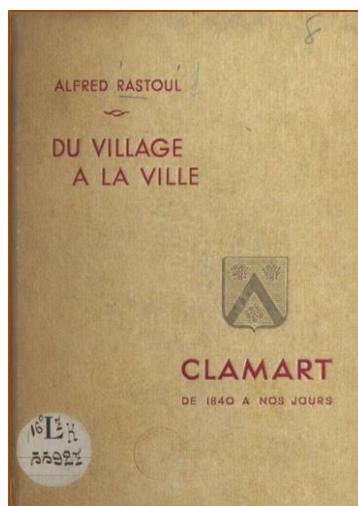
Alfred Marie Hippolyte Rastoul est né en 1907 à Paris dans le 7^e arrondissement. Il décède en 1989 à Issoire.

En 1928, alors qu'il n'est pas majeur, Alfred Rastoul devient le deuxième président de l'association *Les Amis de Clamart*. Il le restera jusqu'en 1947.

À la libération, il habite au 36 rue d'Estienne d'Orves à Clamart. Il est élu conseiller municipal pendant le mandat de Paul Padé, puis maire adjoint siégeant dans la Commission des fêtes, sports, jeunesse.

Il exerça également la fonction de membre du Comité directeur et vice-président de l'Union populaire clamartoise (UPC¹), pour qui il donnera des conférences (Art médiéval, Clamart au moyen âge, Toulouse Lautrec...).

Il publie en 1955 l'un des ouvrages de référence sur l'histoire de la ville :
Clamart, du village à la ville, Clamart de 1840 à nos jours.



¹ l'UPC est fondée en 1945 au lendemain de la Libération par des personnalités clamartoises d'horizons divers.

Alfred RASTOUL

DU VILLAGE A LA VILLE

(CLAMART de 1840 à nos jours)

Chez l'Auteur
36, Rue d'Estienne-d'Orves
Clamart

Sommaire

Couverture

Page de titre

Dédicace

I. — CLAMART VERS 1840

Titre 1er : Recettes

Titre 2 : Dépenses

II. — 1840-1869

III. — 1870-1904

IV. — LES ELECTIONS DE 1904 ET LEURS SUITES.

V. — L'ENTRE DEUX GUERRES

VI. — DE 1939 A NOS JOURS

Notes

Achevé de numériser

*A la mémoire de mon père
qui m'a appris à aimer
l'Histoire et à lire
des documents d'archives.*

I. — CLAMART VERS 1840

Remonter le plus loin possible dans le passé, trouver mention de son village à l'époque mérovingienne, découvrir une charte du haut moyen-âge qui en fasse état sont les joies de ceux ou de celles qui s'attachent à écrire l'histoire de leur commune, du petit coin de terre obscur qui est né à la vie sociale dans les temps les plus reculés, a grandi lentement, a pris sa forme actuelle en attendant d'en prendre d'autres au cours des âges futurs, la vie d'une collectivité étant, comme celle d'un individu, un perpétuel devenir.

Dans notre banlieue parisienne on ne se préoccupe guère de conter la transformation d'un village en cité, l'histoire contemporaine, sur laquelle on possède peut-être trop de données, souvent contradictoires d'ailleurs, paraissant généralement peu intéressante aux amateurs d'histoire.

Pourtant la banlieue s'est profondément transformée au cours du dernier siècle ; de petites communes rurales sont devenues des grandes villes, et l'histoire de cette croissance est passionnante pour celui qui aime la commune dans laquelle il s'est fixé.

Mon but sera, tout en contant des faits, de montrer la transformation de Clamart et d'en dégager les causes, autant que faire se pourra. Que le lecteur me pardonne les insuffisances ou les lacunes de mon travail, et qu'il m'apporte, s'il les connaît, les éléments qui m'auraient manqué.

*

Vers 1840 Clamart était un village qui commençait sa croissance. De 1836 à 1846 il passe de 199 à 257 maisons et de 1.259 à 1.564 habitants.

L'accroissement est fort sensible pour l'époque. On peut situer le point de départ de la transformation de Clamart à mi-chemin entre ces deux dates extrêmes, car, durant cette décade, deux événements capitaux sont venus troubler la quiétude endormie du petit village :

— le lotissement de la propriété Mézière, traversée désormais par une voie qui deviendra la rue de Paris, artère principale du futur pays transformé (aujourd'hui avenue Jean-Jaurès).

— la création de la ligne de chemin de fer de Paris à Versailles, et l'ouverture d'une gare, très éloignée du centre du village de l'époque, mais qui porte son nom et se trouve sur son territoire.

Pourquoi Clamart n'avait-il pas grandi jusqu'alors ? Parce qu'il se trouvait en dehors des voies de passage. Accoté à sa plaine et à son bois (clos de murs depuis Louvois), il n'était relié aux deux grandes voies conduisant de Paris à Versailles, via Meudon et via Chatillon, que par de mauvais chemins de terre presque impraticables.

On venait à Clamart quand on y avait affaire, on ne le traversait pas.

Le village ne pouvait s'étendre en direction de Paris, son expansion étant freinée par de vastes propriétés, qui obligeaient même à emprunter des chemins tortueux pour se diriger sur la commune voisine de Vanves. Le Grand Sentier (actuelle rue Denis-Gogue) portait sans doute ce nom car il constituait un raccourci pratique.

Une grande propriété, dont il ne reste aujourd'hui que le parc municipal de la Maison Blanche, occupait l'espace compris entre la rue de Chatillon, la rue Chef de Ville et, approximativement, la rue Louvrièr.

Une autre, la propriété Mézière, était littéralement ceinturée par la rue du Troisy, la rue Chef de Ville et un court tronçon de la rue de Saint Cloud.

Au-dessus de la rue du Troisy et s'étendant jusqu'à la place Marquis, une troisième propriété occupait tout l'espace compris entre les rues de Meudon et de Saint Cloud actuelles. C'est dans cette propriété que l'abbé Delille, un académicien totalement oublié de nos jours, avait composé son poème des Jardins et que le futur Stendhal, encore obscur et qui s'appelait seulement Henry Beyle, était venu coqueter autour de sa belle cousine, la comtesse Daru, femme de celui que Napoléon comparait (Mémorial de Sainte Hélène), à un bœuf au travail.

De l'autre côté de la rue de Meudon, c'était le Bois, domaine de la couronne, puis la propriété Boigue, l'actuelle cité de ce nom.

Deux autres maisons bourgeoises, d'importance moindre, occupaient, l'une le triangle rue du Guet, rue de la Fontaine, rue de Bièvres, l'autre le haut de la rue Taboise.

Le village se serrait autour de sa vieille église, consacrée aux apôtres Pierre et Paul, et ses rues s'appelaient du Troisy, Chef de Ville, Saint Christophe, Princesse, Taboise, Saint Claude (Fillassier), Vide Gousset (Pierre Franquet). Il n'existe plus actuellement dans ces voies, avec quelques belles maisons, que des îlots insalubres voués à la pioche du démolisseur.

Très loin du village, à l'autre bout de son terroir, un carrefour fort important, sur la grande route, le Petit Bicêtre (aujourd'hui Rond Point du Petit-Clamart) avec « une brigade de gendarmerie et deux autres maisons d'habitation servant d'auberges ».

*

La lecture des registres des délibérations du Conseil Municipal, conservés à la Mairie, permet de se faire une idée assez exacte de ce petit village perdu, où rien n'attire et ne retient le passant.

Clamart n'a même pas de bureau de poste. Il est desservi en 1839 par un facteur de Meudon, et les plis officiels arrivent trop tard pour permettre au maire, Denis Gogue, d'assister avec ses collègues de la banlieue, à une réception qui leur est offerte par le roi citoyen Louis-Philippe.

Le Conseil municipal demande que la commune soit désormais desservie par le bureau de Chatillon ou « de toute autre manière que cette administration (la poste) jugera à propos ». Il ne songe même pas à demander la création d'un bureau postal dans une commune trop isolée. Il lui suffit qu'il y ait, depuis 1830, à la mairie, une boîte aux lettres relevée par le facteur, et qui met le secret des correspondances à l'abri de l'indiscrete curiosité du particulier qui recevait auparavant les missives à poster.

Clamart n'a bien entendu pas de perception. Il est rattaché à celle de Vaugirard-Grenelle. Le conseil a certes émis le vœu, le 8 août 1839, qu'une perception soit créée pour les trois communes de Clamart, Vanves et Issy. Vœu si platonique que les Clamartois s'estimeraient pleinement satisfaits si le percepteur de Vaugirard recevait simplement l'ordre de venir, une fois par semaine, faire sa recette dans la commune.

Le percepteur ne se soucie guère de satisfaire cette demande ; venir à Clamart est, en effet, un voyage long et peu agréable. La voie de Paris, qui atteint la commune après avoir traversé Vanves, est en si mauvais état, à cause des voitures lourdement chargées des carriers clamartois

Clamart commence, en effet, à être pourvu de carrières. La plus ancienne est la plâtrière de la Vallée du Bois. Il existe d'ailleurs toujours dans ce quartier une rue de la Plâtrière. Les filons de pierres à bâtir, situés sous les vignobles, ont commencé à être exploités vers 1830 ; ils ne seront en plein rendement que sous le Second Empire, lorsque Haussmann transformera

Paris.

On exploite sous les terres cultivables ; on exploite aussi sous les chemins. En mai 1840, des carriers installés en bordure du chemin des Yans obtiennent de fouiller le sous-sol de cette voie. Les braves conseillers municipaux de l'époque accordent l'autorisation demandée. Il ne viendrait à l'idée de personne de bâtir une maison dans ce lointain quartier du terroir. Pourtant le sentier des Yans, devenu depuis rue Condorcet, est bordé aujourd'hui sur toute sa longueur de pavillons et d'immeubles de rapport.

L'opération acceptée par le conseil municipal de 1840, n'est pas très orthodoxe, puisque les « règlements sur les carrières s'opposent formellement à ce qu'aucun chemin soit fouillé ». Mais en fait « par suite de la négligence de ceux qui sont chargés de cette surveillance la majeure partie le sont partout où il se trouve des carrières auprès » et « il n'en n'est (sic) résulté aucun accident ».

Notons au passage que les conseils municipaux qui se succéderont à Clamart jusqu'aux premières années du XX^e siècle ne refuseront jamais aux maîtres carriers l'autorisation d'exploiter le sous-sol des voies destinées à devenir les rues de notre cité actuelle. Hunebelle, le plus grand urbaniste clamartois du XIX^e siècle, était propriétaire de carrières de pierre, et l'un des maires de Clamart de rentre-deux-guerres, Emmanuel Sorty, était maître carrier.

La commune compte donc dans sa population, en 1840, un certain nombre d'ouvriers carriers ; elle compte aussi pas mal de blanchisseurs. Mais elle comprend surtout des cultivateurs.

Comment en serait-il autrement, étant donné la contexture de Clamart à l'époque,

Une matrice des propriétés foncières, datant de 1823, donne la décomposition des 828 hectares du territoire de la commune :¹

Domaine de la Couronne

(Bois de Clamart)	216 ha	18 a	38 ca
Terres labourables non plantées	347 ha	30 a	7 ca
Jardins d'agrément	31 ha	98 a	69 ca
Pâtures		42 a	

Vignes	133 ha	38 a	11 ca
Bois taillis	30 ha	20 a	31 ca
Vergers	27 ha	34 a	47 ca
Pépinières	31 ha	41 a	51 ca
Oseraies			54 ca
Terres vaines et vagues	4 ha	14 a	22 ca
Carrières (à ciel ouvert)		3 a	46 ca
Mares		9 a	32 ca
Etangs		49 a	82 ca
Superficie des propriétés bâties	5 ha	45 a	98 ca

Clamart est donc incontestablement une commune rurale. Tout y respire la terre. Son important vignoble est situé sur les coteaux, de part et d'autre du grand chemin de Paris. Vignes et terres labourables non plantées s'imbriquent étroitement avec, par ci par là, aux Matrets, aux Montroux, d'un côté, aux Galvents, aux Closieux, aux Groux, de l'autre, des champs de groseilliers.

Les groseilliers doivent représenter une part importante de la culture clamartoise, puisqu'ils figurent spécialement au cadastre de 1823. Les vieux Clamartois se souviennent tous des immenses champs de groseilliers aujourd'hui disparus. Et nos petits jardins actuels abondent encore en groseilles blanches, rouges ou à maquereaux.

Aux Truies, les Truilles de notre époque, et aux Montroux, des vergers. Dans la vallée du ru de Clamart, au Bas des Ruisseaux, aux Leux, au Bas des Gorrements, des pépinières. Des pépinières aussi sur la Côte des Matrets.

Les pépinières de Clamart ont une certaine importance. Un catalogue de Boulogne aîné (Boulogne, un vieux nom clamartois) nous apprend que ce pépiniériste pouvait, en 1820, vendre certains jeunes arbres par milliers. Parmi les variétés de pommiers et de poiriers qu'il est à même de fournir, le brave homme indique même des variétés « plus curieuses que bonnes ».

Du côté de Chatillon les coteaux du Bois Tardieu, des Galvents et des Groux se couronnent de taillis. Disons pour éclairer nos lecteurs que l'avenue Marguerite Renaudin s'appelait autrefois chemin des Groux.

Sur la plaine de Clamart, des terres labourables non plantées ; la cité des

H.L.M. et le cimetière intercommunal feront disparaître définitivement ces terres dans un avenir proche. Le vignoble et les vergers ne montaient pas jusqu'au Plateau.

Les 31 hectares de jardins d'agrément sont les parcs des grandes propriétés qui encerclent le village, et que nous avons énumérées plus haut.

Point de pâturages, sauf une parcelle au Bas des Garrements ; mais les terres vaines et vogues tentent les possesseurs de troupeaux, bien qu'il n'y ait pas de droit de vaine pâture à Clamart.

Il faut donc régler de temps en temps la question des pâturages. « On se plaint généralement dans la commune, lit-on dans les registres du conseil, sous la date du 15 mai 1826,

« 1°) de ce que plusieurs troupeaux étrangers viennent pâturer sur le terroir, dans des pièces dont les particuliers vendent la récolte aux maîtres de ces troupeaux, qui, pour arriver à ces pièces, ne peuvent se dispenser de faire des dégâts sur les pièces voisines.

« 2°) que le sieur Lesueur, marchand boucher en cette commune, se trouve avoir depuis longtemps un troupeau de cent cinquante à deux cents moutons qu'il fait journallement pâturer tant sur le chemin que sur le terrain des particuliers et qu'on assure qu'il prend de ses confrères des moutons pour les faire pâturer avec les siens et tirerait ainsi un tribut à son profit de la pâture communale ».

Les propriétaires exploitants qui siègent au conseil municipal ne sauraient tolérer de pareils abus : ils interdisent à tout un chacun de louer sa pâture. Et, pour punir le citoyen Lesueur, ce profiteur du bien commun, ils interdisent aux bouchers clamartois d'envoyer paître « plus de trente moutons chacun ».

Neuf ans plus tard, ils consacrent toute une séance à la contravention dressée au sieur Marchand, du Petit Bicêtre, qui a fait pâturer son troupeau sans autorisation dans de jeunes luzernes nouvellement semées. Je ne mets pas de L majuscule à Luzerne, comme le fait le rédacteur du procès-verbal, pour qui une luzerne est comparable à une personne.

Les Clamartois font, en effet, du fourrage pour eux-mêmes et pour les nourrisseurs de Vaugirard qui viennent les chercher en vert, à la saison, avec leurs voitures, dans la Plaine de Clamart et dans celles au delà.

Les routes qui grimpent jusqu'au Soleil Levant actuel et s'étirent ensuite tout au long de la Plaine servent aussi aux blanchisseurs de Vanves et d'Issy, qui s'approvisionnent en bois au chantier du Petit Bicêtre, en bordure du bois de Verrières.

Les blanchisseurs dont il s'agit sont les rivaux des nombreux blanchisseurs de Clamart, qui travaillent comme eux pour les Parisiens.

On parle souvent blanchisserie au conseil municipal. Certains blanchisseurs sont d'honnêtes commerçants qui possèdent leur propre lavoir ; d'autres, moins scrupuleux ou moins fortunés, envahissent le lavoir communal ou le font envahir par leurs ouvrières et « privent souvent les habitants de laver leur linge ou tout au moins les forcent de prendre de mauvaises places ».

Ce manque de conscience de certains blanchisseurs nous a valu un règlement du lavoir public prescrivant entre autres dispositions que « chaque habitant, blanchisseur ou autre, n'aura le droit que d'occuper ou faire occuper cinq places par chaque ménage audit lavoir par chaque journée ».

On imagine aisément, en lisant ce règlement, les grandes lessives de nos campagnes d'autre fois, où la richesse de la ménagère se mesurait à la quantité de linge qu'elle rangeait dans ses armoires.

Les vieux Clamartois se souviennent de la fontaine, du lavoir et de l'abreuvoir aujourd'hui disparus. Indiquons à ceux qui ne le sauraient pas que la rue de la Fontaine doit son nom à l'antique fontaine du village et non au grand fabuliste, qui a traversé Clamart et y a dormi une nuit, lorsqu'il accompagnait son oncle en exil.

Fontaine, lavoir et abreuvoir sont le centre vital du pays, au même titre que l'église paroissiale, dont ils sont d'ailleurs les très proches voisins. Ils étaient situés à l'étranglement du village, au point de rencontre des quartiers du Troisy et Chef de Ville. Ils constituaient le seul point d'eau de Clamart, en dehors de puits particuliers.

L'eau de la commune, captée au débouché du Grand Fossé, transformé aujourd'hui en décharge et appelé à disparaître sous peu, traversait la propriété Boigue, où elle s'amassait dans un « puisard ». Elle était conduite souterrainement de ce « puisard » à la fontaine. En 1836 et 1838 la commune a eu de sérieux démêlés avec la dame Boigue, qui prétend que le « puisard » lui appartient et n'est nullement la propriété de la collectivité. La question est d'importance, à la saison sèche surtout. Il suffit, en effet, que la dame Boigue puise un peu trop d'eau au puisard pour que la fontaine publique ne soit plus alimentée en quantité suffisante.

Quand il a fallu réparer la canalisation qui conduit du puisard à la fontaine vers 1825, on a ouvert une tranchée dans la rue du Guet (il faudrait dire rue du Gué) et... une vache s'est tuée en tombant dans cette tranchée. Une

passerelle a pallié le retour de pareils incidents.

Pour régler la question de l'eau sans redouter la privation de ce précieux liquide, on a tenté, en 1835, de traiter avec un sieur Chameroy, qui devait alimenter le village en eau de Seine (sûrement pas javéalisée ni filtrée), pompée au Bas Meudon par une machine hydraulique. Il y aurait eu une fontaine publique, trois bouches d'incendie et des abonnements à domicile.

Le conseil municipal a tenu deux séances le même jour (à une heure de relevée et à sept heures). Le projet était vraiment séduisant, mais Chameroy n'a pu donner suite à son affaire et l'adduction d'eau de Seine a dû être abandonnée en 1837. Clamart attendra encore vingt ans l'eau.

Il devra se contenter de sa vieille fontaine. La fontaine alimente le lavoir et l'abreuvoir. Pas de canalisation d'évacuation ni d'égoût. Le trop plein coule au fil de la pente, sur l'emplacement des rues Pierre-Marie-Curie et Victor-Hugo actuelles qui s'appellent sentier des Ruisseaux. Elle traverse ensuite le Clos Montholon et va se perdre à Vanves dans le parc de la propriété Falret.

Une grande partie est absorbée en cours de route par les terres, si bien qu'en arrivant à Vanves le ru de Clamart n'est plus qu'un mince filet. Les Clamartois se servent de ce fait pour prétendre que leurs eaux usées restent sur leur territoire et se refusent à participer aux travaux d'assainissement de Vanves et d'Issy quand ces deux communes le leur demandent.

Le règlement du lavoir, dont nous avons déjà parlé, interdit de rincer le linge dans l'auge de la fontaine, qui alimente l'abreuvoir public, seul endroit où puissent boire les bêtes.

Les Clamartois ne font pas d'élevage ; ils ont donc relativement peu de bétail. Les principaux possesseurs de troupeaux, pour ne pas dire les seuls, sont les bouchers ; bouchers campagnards possédant dans un coin de leur propre grange leur abattoir particulier. Des abattoirs de campagne, comme on en voit encore aujourd'hui dans nos petits bourgs de province, avec l'odeur de sang chaud qui s'en dégage.

En 1840, ces abattoirs ont déjà disparu ou sont en voie de disparition. On vient de créer des abattoirs départementaux et le conseil a marqué sa satisfaction en ces termes :

« Attendu que la commune se trouvera ainsi débarrassée des émanations insalubres que les tueries des bouchers et charcutiers répandent journellement et que l'on sera débarrassé pour ces derniers du danger de feu, les deux charcutiers qui se trouvent pour le moment dans la commune n'ayant ni l'un ni l'autre pas de brûloir et étant obligés de brûler leurs porcs sur le voie

publique. »

*

La principale culture de Clamart demeure la vigne et sa principale industrie le vin. Il est connu de tous que les vins de côtes sont les meilleurs et Clamart est tout en côtes, que ce soit vers Chatillon, dans le secteur de l'actuelle rue des Vignes, ou sur le versant qui regarde Meudon, où le sentier des Montrous (lire Monts Roux) rappelle l'or rouge des vignobles à l'automne.

Le vin de Clamart était, sous l'ancien régime, servi à la cour de Versailles et, durant la Révolution, notre commune s'est fait appeler quelque temps Clamart le Vignoble. Nos armes actuelles s'entourent encore d'une guirlande de pampres.

La paroisse Saint-Pierre possède toujours une statue de Saint Vincent qui, jusqu'aux dernières années du XIX^e siècle, se rendra processionnellement chaque année chez le marguillier de la confrérie des vigneron. Des sexagénaires se souviennent parfaitement d'avoir, dans leur enfance suivi la procession de Saint Vincent.

Chaque année, lorsque le raisin est presque mûr, le maire fait annoncer à son de caisse (car le village a son tambour de ville comme toute commune qui se respecte) que tous les vigneron et possesseurs de vigne habitant la commune aient à se réunir à la mairie pour donner leur avis sur le jour d'ouverture de la vendange. C'est le « ban des vendanges ».

Généralement une soixantaine de personnes répondent à l'appel. Le maire les consulte « séparément et individuellement » et l'on fixe la date des vendanges à une très large majorité.

Soixante vigneron, pensera-t-on, c'est maigre. Ce faible chiffre s'explique par le fait que Clamart comptait relativement peu de propriétaires et beaucoup de journaliers agricoles.

Certains bans de vendange nous apprennent que l'on vendangera un jour avant l'ouverture « suivant l'usage immémorial » la vigne située au lieu dit les Galvans « à partir seulement de la droite du sentier qui conduit à Fontenay », à cause de son éloignement du reste du vignoble.

Le grappillage ne pourra commencer que huit jours après l'ouverture. Saluons au passage ce joli mot de grappillage, venu comme tant d'autres de la vigne et passé dans le langage courant avec un sens figuré étendu.

Dans les bonnes années, la vendange a lieu vers la mi-septembre. Lorsque l'été n'a pas été propice, elle est reportée aux premiers jours d'octobre, parfois jusqu'au milieu de ce mois. En cas de vendanges tardives, le vin est de moins bonne qualité que les autres années.

La surveillance des vignes contre les maraudeurs est assurée par le garde champêtre de la commune, un personnage important (l'un d'eux était un ancien officier des armées de Napoléon) assisté de Quatre gardes messiers (du latin messis = moisson), élus chaque année par le conseil municipal parmi les propriétaires exploitants.

Vigne et vin sont les principales préoccupations des Clamartois d'alors. On s'en rend particulièrement compte en lisant le procès-verbal de la séance du conseil du 4 octobre 1838.

Les communes de banlieue ont pris l'habitude, déjà, de faire régler certaines dépenses, qui leur incomberaient normalement, par le département, auquel elles réclament des subventions.

Par souci d'économie budgétaire, et pour couvrir les dépenses communales à subventionner par lui, le département voudrait créer un octroi sur les boissons.

Les conseillers municipaux de Clamart, qui acceptent d'un cœur léger de vendre le sous-sol des chemins de leur commune aux maîtres carriers, qui se montrent sévères pour les blanchisseurs et les bouchers, réagissent brutalement contre le projet d'octroi.

Carriers, blanchisseurs, bouchers ne représentent qu'une petite partie de la population. Les vigneronns c'est toute la commune.

Les édiles de Clamart repoussent le projet « considérant... qu'il serait à craindre qu'il soit fait chaque année un inventaire des récoltes de vin chez les particuliers, ce que le conseil redoute beaucoup, craignant que cette mesure n'amène dans les communes de banlieue une perturbation qui pourrait être très nuisible à la tranquillité publique ».

Cette délibération, qui contient une sorte de menace latente, ne fait-elle pas infailliblement penser aux positions prises de nos jours, par les communes viticoles du Midi ?

*

La même année 1838 marque un bouleversement complet des habitudes

des viticulteurs clamartois : les travaux de construction du chemin de fer de Paris à Versailles coupent en deux le terroir de Clamart et, surtout, son vignoble. Il va falloir vendanger en même temps que les communes voisines (Issy et Meudon), les vignes qui se trouvent sur la droite de la voie du chemin de fer, au Clos-Montholon, à la Voie Verte, aux Plains, aux Chaillots, aux Vallées.

Les cultivateurs clamartois ne pardonneront pas facilement à la compagnie d'avoir coupé leur terroir par un fossé profond de 14 à 15 mètres. Peu leur chaut que ce fossé, et le viaduc qui le suit, soient un ouvrage d'art unique en Europe et au monde pendant un demi siècle.

Ils ne pardonneront pas, parce que la compagnie ne tient pas ses promesses et tarde à construire le pont qui doit enjamber la tranchée, au bout de la rue de Saint-Cloud.

1840. Le chemin de fer de Paris à Versailles est ouvert au trafic et le pont promis n'est pas encore construit malgré un arrêté préfectoral en date du 29 juin 1838, date de la fête patronale de la commune.

Le conseil proteste contre « l'envahissement commise (sic) par la compagnie du chemin de fer ». L'obligation de faire de longs détours pour gagner certains champs « exaspère singulièrement les esprits, au point que si M. le maire n'avait pas promis de faire rendre justice au plus tôt il aurait pu en résulter une émeute contre le dit chemin de fer, dont l'administration paraît se faire un jeu de ne pas exécuter exactement ce qui lui est prescrit formellement ».

Denis Gogue, mandaté par son conseil, essaye d'obtenir la réalisation du pont. Mais la compagnie pense sans doute qu'un pont en pleine campagne n'est pas urgent. Quand arrive la vendange de 1840, les vigneron clamartois sont sur le point de passer à l'action, une action révolutionnaire.

Trace de leur colère nous a été conservée par le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 novembre 1840 :

« Dans les premiers moments et encore tout récemment au moment de la rentrée des récoltes ils (les cultivateurs) voulaient aller remplir la tranchée, ou tout au moins intercepter par des terres le chemin de fer dans cette partie si on ne les en avait dissuadés avec beaucoup de peine, en les engageant à attendre une décision de l'autorité supérieure qui sans doute leur serait favorable ».

L'effroyable accident de Bellevue (1842) calme pour un temps l'ire des viticulteurs clamartois. Ils sont impressionnés, comme le monde entier, par le sort tragique des voyageurs qui trouvent la mort dans ce sinistre. Le cas de

Dumont d'Urville surtout frappe les imaginations : avoir fait le tour du monde sans accident et venir griller comme un rat dans un compartiment de train de banlieue fermé à clef !

Quand l'émotion de cette première catastrophe ferroviaire est apaisée, les Clamartois reviennent à la charge. La compagnie, poussée sans doute par un louable souci d'économie, parle de construire seulement une passerelle. Le conseil proteste, il envoie même une lettre au ministre par l'intermédiaire du député.

Des élections municipales vont avoir lieu. Les adversaires de Denis Gogue, un maire en a toujours même s'il est irréprochable, l'accusent d'avoir reçu la forte somme pour enterrer l'affaire du pont. L'accusation était sans doute dénuée de fondement, car Gogue fut réélu à une large majorité et conserva son poste.

Le pont sera finalement construit. Mais la compagnie n'a cédé qu'à demi, et les Clamartois conservent leur méfiance. Le pont est trop léger, « dangereux aux voitures lourdement chargées ». La commune refuse de signer le procès-verbal de réception. Lorsqu'une voiture de carrier, portant sa pesante cargaison de pierres de taille s'engage sur ce maudit pont, on « aperçoit un ébranlement général très sensible et on entend des craquements qui font craindre qu'au premier jour il cède à la charge et soit enfoncé ».

Ne pourrait-on tirer de cette histoire du pont de Saint-Cloud un beau récit paysan, truculent et plaisant à souhait.

Les craintes du conseil municipal, peu ferré sur les problèmes de résistance des matériaux, étaient probablement sans fondement. Le pont ne s'écroulera pas ; il sera détruit volontairement en 1870 par le génie militaire, une tranchée à pic de quinze mètres constituant une barrière presque infranchissable aux troupes en campagne.

Comme le pont de Saint-Cloud faisait, en 70, double emploi avec le pont de la toute récente avenue du Bois de Boulogne, il ne fut jamais reconstruit. Ses restes disparurent vers les années 1930, lorsque la ligne de Paris à Versailles fut quadruplée et électrifiée. Les vieux Clamartois se souviennent d'avoir vu ses piles herbues et couvertes de lierre, qui offraient l'apparence de très anciennes ruines.

La gare de Clamart de 1840 fut également détruite en 70 ; elle fut reconstruite et disparut définitivement, comme le pont, lors du quadruplement des voies. Située sur le côté Issy de la voie, la gare reconstruite avait^e l'allure d'une halte de campagne, basse et sans étage.

La petite place qui la précédait était encore parfaitement identifiable, il y a seulement trois ou quatre ans, avant que la S.N.C.F. ait construit ses grands immeubles d'habitation dans la rue du Chemin-Vert.

Pourtant cette gare, toute campagnarde qu'elle fut, préparait la future importance de la commune. Les stations d'Ouest-Ceinture et de Vanves-Malakoff n'existaient pas encore et la gare de Clamart était la première au départ de Paris sur la ligne. Dans l'esprit de ses créateurs, elle devait desservir au moins trois communes, Vanves, Issy et Clamart. C'est pour cela qu'elle était située à peu de chose près au centre du triangle formé par les trois clochers de Saint-Pierre Saint-Paul de Clamart, de Saint-Rémy de Vanves et de Saint-Etienne d'Issy.

Quelques années après sa construction, elle desservira même des communes aussi éloignées que Bièvres, grâce à l'intelligente initiative de voituriers avisés.

Le train relie en quelques minutes notre village aux premières maisons de Paris, la gare Montparnasse étant située à la limite de la ville juste à côté de la barrière du Maine (actuelle place Bienvenue).

Clamart est relié à sa gare par une voie à peu près rectiligne, puisque la propriété Mézière a été lotie et est traversée, du carrefour Chef de Ville Saint-Cloud à la Mairie, par une rue qui prolonge le chemin de Paris.

Le lotissement de la propriété Mézière a été approuvé par le conseil municipal en 1836. Les conseillers ont compris l'importance de ce lotissement qui donne au pays « une communication plus directe avec l'entrée du village » et qui permet de bâtir de nouvelles maisons « n'ayant en quelque sorte dans l'intérieur de la commune aucun endroit pour pouvoir y construire ».

Vu l'importance exceptionnelle que paraît devoir acquérir la nouvelle rue, les conseillers en ont fixé la largeur à sept mètres. Ils croyaient certainement avoir vu très grand. Nos urbanistes d'aujourd'hui ne se contenteraient certainement pas d'une voie si étroite. Nous devons l'étranglement du haut de l'actuelle avenue Jean-Jaurès ou fait qu'elle s'est bordée de maisons trop tôt, avant que Clamart soit en passe de devenir une ville.

La commune acquerra la maison du sieur Mézière, puis plusieurs autres, pour créer un centre administratif modeste qui sera l'amorce de la mairie actuelle.

On ne peut terminer cette description du Clamart de 1840 sans peindre l'état des rues du village. Rues de campagne, pavées quelquefois, en simple

terre battue le plus souvent. Les artères les plus importantes, rue Chef de Ville ou du Troisy, sont dans un état pitoyable. Bien que la rue du Troisy soit une des plus commerçantes et des mieux habitées (M. le maire y demeure), les eaux y séjournent « comme ils (sic) l'ont toujours fait, n'ayant pas d'écoulement ».

Le 6 mai 1838, le conseil demande un secours (nous dirions aujourd'hui une subvention) au département pour paver cette rue qui comporte un caniveau central, ou ruisseau. Il s'explique en ces termes :

« En accordant ce secours, l'autorité supérieure rendra à la commune de Clamart un véritable service, puisqu'elle lui procurera ainsi le moyen d'assainir et de rendre viable une partie de sa voie publique, laquelle par sa position dans une partie en quelque sorte la plus peuplée du village et où il se trouve un assez grand nombre d'habitants qui ont des charrettes, et par conséquent d'assez grands appanages, ne laisse pas d'être importante et que de cette façon, la fréquentation de cette rue deviendra au moins plus facile, En observant encore que l'on est obligé de passer sur une portion pour pouvoir transporter les corps morts au cimetière qui se trouve près de là, et que l'on doit penser quelle peine on doit avoir dans la mauvaise saison quand cette rue est en quelque sorte impraticable, même quand il vient une simple pluie, la partie où l'on passe pour aller au cimetière n'étant ni pavée, ni bloquée et n'a par conséquent pas de ruisseau, ce qui fait que l'eau y séjourne plus que dans toute autre partie et est continuellement remplie de boue »

La description est d'un style lourd et laborieux ; je ne l'aurais pas infligée aux lecteurs si elle ne m'avait point irrésistiblement fait penser à certaines rues de nos villages d'aujourd'hui où le malheureux Parisien ne sait à quelle place poser, par mauvais temps, les semelles de ses chaussures bien cirées de citadin.

La voirie, c'est un problème permanent ; un problème insoluble aussi, car la commune est pauvre, tout comme en 1955. On écarte toute réfection du chemin du Pavé Blanc qui n'est « pas d'une absolue nécessité pour la commune », dont il est éloigné de près d'une lieue.

Et, pour réaliser de menus travaux d'entretien, on emploie des expédients. C'est ainsi que pour remplacer la croisée de la sacristie qui « tombe en ruines depuis longtemps » et « n'a presque plus de carreaux » le conseil municipal fera appel à la charité de ses administrés. Faite par deux conseillers qui acceptent « avec plaisir cette mission », la collecte produira 174 francs, des francs germinal qui valent vingt sous, bien entendu.

Voici, pour fixer les idées sur les ressources et les charges de la commune, le budget de Clamart pour 1840. Ces chiffres peuvent permettre à nos conseillers municipaux de 1955 de faire des comparaisons amusantes.

Titre 1^{er} : Recettes

Chapitre 1^{er} : Recettes ordinaires

Cinq centimes additionnels ordinaires	504 fr. 15
Produit de banlieue (octroi)	600 fr.
Rente sur l'Etat	56 fr.
Produit d'expéditions d'actes de l'état civil	3 fr
Total des recettes ordinaires	<hr/> 1.163 fr 15 <hr/>

Chapitre 2 : Recettes extraordinaires

Produit des impositions extraordinaires à autoriser par le Préfet :	
1° pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires	626 fr.
2° pour l'instruction primaire	375 fr 50
Evaluation en argent des prestations en nature	1.569 fr.
Total des recettes extraordinaires	<hr/> 2.570 fr. 50 <hr/>

Titre 2 : Dépenses

Chapitre 1^{er} : Dépenses ordinaires

Traitement du secrétaire de la mairie	350 fr.
Frais de bureau de la mairie	50 fr.
Abonnement au bulletin des lois	6 fr.
Frais de registres de l'état civil	70 fr.
Impressions à la charge de la commune	10 fr.
Timbres des comptes et registres de la comptabilité communale	10 fr.
Timbre des mandats de paiement délivrés pour le compte de la commune	3 fr.
Remise ou traitement du receveur municipal	90 fr.
Remise ou traitement au receveur central	2 fr. 30
Salaire du garde champêtre	600 fr.
Frais de prestation de serment des messieurs	6 fr. 90
Salaire du tambour afficheur	50 fr.
Loyer de la maison commune	50 fr.
Montage de l'horloge	20 fr.
Entretien du lavoir et de l'abreuvoir	40 fr.
Entretien du cimetière	12 fr.
Enlèvement des boues	50 fr.
Entretien des chemins vicinaux ordinaires	»
Loyer et entretien du corps de garde	100 fr.
Eclairage et chauffage du corps de garde	50 fr.

Entretien des caisses et des armes	20 fr.
Frais de registres, papier, contrôle, billets de garde	20 fr.
Contingent de la commune dans les dépenses du bataillon cantonal.	30 fr.
Solde des tambours de la garde nationale, y compris le tambour maître du bataillon	340 fr.
Entretien de l'habillement et de l'équipement	100 fr.
Entretien du mobilier des écoles.	20 fr.
Instituteur :	
indemnité de logement	200 fr.
traitement	250 fr.
Institutrice :	
indemnité de logement	100 fr.
traitement	100 fr.
Achat de livres de récompense et d'encouragement aux élèves	30 fr.
Application des centimes votés pour l'entretien des chemins vicinaux	626 fr.
Idem du produit des prestations rachetées en argent	1.569 fr.
Remise pour la perception du rôle des prestations	47 fr 07
Supplément de traitement du curé desservant	200 fr.
Entretien du presbytère	40 fr.
Dépenses imprévues	100 fr.
Total des dépenses ordinaires et extraordinaires	<hr/> 5.412 fr. 27
Report des recettes ordinaires et extraordinaires	3.753 fr 55
Déficit	<hr/> 1.678 fr. 72 <hr/>

Signalons que le déficit sera couvert par une imposition spéciale pour le

traitement du garde champêtre et par une surimposition (nous dirions aujourd'hui des centimes pour insuffisance de revenu) de 1.078 fr. 72.

Remarquons également au passage que la garde nationale, si chansonnée par les humoristes de la monarchie de juillet, coûtait fort cher à la commune. — 660 fr. sur un budget total de 5.412 fr., c'est énorme.

II. — 1840-1869

Depuis que la commune est dotée du chemin de fer, elle grandit. Elle passe de 1.370 habitants en 1840, à 1.564 en 1846, 1.763 en 1851 et 2.145 en 1856.

Cette croissance aurait certainement été bien plus rapide si Clamart ne s'était heurté à une difficulté presque insurmontable, le manque d'eau.

Les constructions nouvelles sont, en effet, commandées par un impératif catégorique, la proximité d'un point d'eau ou la présence d'une nappe que l'on peut atteindre facilement en forant des puits.

Or, le long de la nouvelle grande voie qui relie la mairie à la gare, il n'existe pas de sources. Et l'on ne peut atteindre l'eau qu'en forant des puits à « une extrême profondeur ». On hésite donc à construire.

L'escarpement des pentes amène à ne pas construire dans les Galvents et au Bois Tardieu.

On construirait bien dans le quartier Schneider actuel, où l'eau se rencontre en abondance, s'il n'existait dans ce quartier une servitude de non aedificandi en faveur des domaines de la couronne. Cette servitude avait autrefois pour raison d'être de protéger les réserves de gibier. Elle commence à ne plus présenter qu'un intérêt historique et rétrospectif.

Etienne Marquis, alors maire, et qui habitait le Pavillon, la grande maison blanche que l'on voit encore sur la place Marquis, a bien tenté, en 1855, de faire abroger cette servitude. Il n'y parviendra pas.

Je viens de nommer Etienne Marquis, maire de Clamart. Pourquoi Denis Gogue, toujours vivant, n'est-il plus en fonctions ? Parce que l'administration communale a ressenti le contre-coup des événements politiques nationaux.

Gogue a quitté la mairie en mars 1854. Sa destitution, ou plus exactement son départ, car il a théoriquement démissionné, ont certainement des raisons d'ordre politique.

Denis Gogue avait été élu en 1831. Il avait été constamment réélu depuis. Il était probablement républicain. N'était-il point parent d'un autre Gogue, Nicolas-Blaise, qui avait tenu la mairie pendant la Terreur ? Et n'avait-il point été fait chevalier de la Légion d'Honneur par le général Cavaignac,

pour les services qu'il avait rendus, avec la garde nationale de Clamart au gouvernement provisoire.

Un républicain ami de Cavaignac ne pouvait être un féal de tout repos pour le Prince Président, puis pour l'Empereur.

Le régime autoritaire de Napoléon III veut des maires nommés et non des maires élus. Il remplace donc le républicain Gogue par Pierre Louvrier, qui meurt en fonctions au bout d'un an, puis par Etienne Marquis. Cecille-Dinant, l'adjoint de Gogue, suit son maire dans sa retraite

Marquis avait fait ses premières armes de conseiller sous Denis Gogue, en 1846. Il semble, autant qu'il est possible d'en juger avec le peu de documents dont nous disposons, avoir cherché à continuer l'œuvre de son devancier. Il comprit certainement qu'il fallait en premier lieu améliorer la voirie de la commune pour lui permettre de grandir.

Il eut été intéressant de connaître les raisons pour lesquelles il démissionna au bout de deux ans de mandat, pour céder la place à Jules Hunebelle, le plus grand maire de Clamart (18 juin 1856). Ce ne furent certainement pas des raisons d'ordre politique, puisqu'il revint au conseil comme simple membre avant la fin de l'Empire et qu'il fut constamment réélu jusqu'à sa mort. Le premier historien de Clamart, Barbaroux, qui connaissait certainement ces raisons, dit qu'elles lui faisaient grand honneur.

Les décisions que Marquis fait adopter par son conseil municipal durant son court passage à la mairie indiquent clairement que Clamart n'avait plus tout à fait les mêmes préoccupations que naguère.

Certaines délibérations sont encore dignes d'une commune rurale, nous les passerons sous silence. D'autres, au contraire, rentrent déjà dans le cadre d'une commune urbaine.

Le 25 juillet 1855 Marquis envisage de faire construire, par la compagnie générale des chemins de fer départementaux, une voie ferrée sur route allant de la mairie à la gare, parce que « l'affluence des personnes qui se rendent à Clamart rendra cette création fort utile ».

Le 14 août 1855, et c'est la décision qui marque le mieux combien notre commune est en train de devenir une cité, il passe contrat avec le sieur Jean-Louis Dareine, cultivateur et voiturier à Clamart pour l'enlèvement périodique des boues et immondices déposés sur la voie publique. Seules, de nos jours encore, les villes se préoccupent des ordures ménagères, tandis que les communes rurales ne s'en soucient nullement.

L'enlèvement des boues et immondices aura lieu deux fois par semaine et

les « jours où pour une raison quelconque le maire prescrira le balayage dans la commune ». Le concessionnaire percevra une indemnité annuelle de cent francs. Nous sommes loin des millions absorbés chaque année, un siècle plus tard, par l'enlèvement des ordures, mais le fait nouveau est là, Clamart se soucie du problème, comme une authentique ville.

*

Avant de dresser le bilan de l'action du plus grand maire de Clamart, qui conservera son poste de 1856 à 1900, date de sa mort, il nous faut dresser un tableau aussi exact que possible de la commune, je n'ose plus dire du village, au moment où Etienne Marquis passe les rênes à Jules Hunebelle.

Côté vieille population autochtone, Clamart comprend encore beaucoup de cultivateurs ; quelques riches propriétaires terriens et, surtout un grand nombre de tous petits exploitants, qui cultivent leur lopin de terre et sont les journaliers agricoles des gros.

Côté ouvrier, de nombreux carriers et voituriers, employés par les vingt-trois maîtres carriers exploitant le sous-sol de Clamart. Les femmes du peuple, sont souvent employées comme ouvrières par les patrons blanchisseurs de la rue du Trosy et de la rue Chef de Ville.

Côté bourgeois enfin, des estivants qui possèdent à Clamart une maison de campagne ouverte à la belle saison et fermée durant l'hiver.

On imagine mal aujourd'hui des familles parisiennes se transportant à la belle saison à Clamart pour être à la campagne ou venant y passer le week-end ; nos contemporains vont un peu plus loin de Paris, à Fontainebleau ou dans la vallée de l'Eure.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle il en fut pourtant ainsi, à cause de la proximité relative de Paris, et, surtout, grâce au chemin de fer, qui conduisait à la gare de Clamart en quelques minutes.

Jusqu'alors seuls les grands, ceux qui possédaient voiture et chevaux, pouvaient voyager, et se rendre facilement dans leur « maison de campagne ». Les gens de fortune modeste restaient toujours chez eux ; ou, quand ils voyageaient, tel Monsieur Perrichon, c'était une affaire d'état.

Le chemin de fer, moyen de transport rapide et économique, permet aux gens aisés de voyager, comme s'ils étaient des grands seigneurs, et de se rendre dans leurs terres, à condition que ces « terres » ne soient ni trop vastes,

ni trop éloignées de Paris.

A Clamart on peut jouir à la fois de la campagne, du bois, et de belles échappées sur Paris. On construit beaucoup ; des maisons relativement modestes (et qui nous semblent aujourd'hui très vastes) avec des jardins raisonnables de deux ou trois mille mètres carrés. On bâtit surtout dans la cité Boigue, récemment lotie ou sur la côte du Moulin, le long de la rue de Saint-Cloud.

Femme et enfants des bourgeois s'installent dans leur maison de Clamart dès que commence la belle saison et y demeurent jusqu'aux premiers froids. Les maris viennent rejoindre leur famille le soir ou le dimanche, les plus riches ont cheval et cabriolet, d'où les remises et les écuries assez nombreuses des vieilles demeures.

Le peuple, qui n'a pas les moyens de se payer une maison de campagne, vient au Bois de Clamart le dimanche, comme il allait, au début du siècle, à Romainville ou à Montfermeil, chantés par Paul de Kock.

Le bois est clos de murs, comme aujourd'hui les parcs de Versailles, Saint-Cloud et Marly. On y pénètre par deux portes, la Porte Clamart, sur l'emplacement de l'actuelle place du Garde, et la Porte Chatillon, à l'orée de notre Jardin Parisien. C'est Hunebelle qui fera percer une porte à côté du village, sur la place qui porte aujourd'hui son nom.

Les promeneurs traversent le village et longent les murs du bois par les rues de Meudon ou du Cimetière avant d'être sous le couvert. Certains montent directement jusqu'à la porte de Clamart en traversant le vignoble par le chemin de terre qui sera plus tard la rue du Moulin de Pierres.

Estivants et visiteurs du dimanche apportent sans aucun doute de l'aisance aux commerçants clamartois. On voit fleurir un peu partout des marchands de vin et des guinguettes.

Tel est, brossé à grands traits, l'aspect du village à l'avènement de Jules Hunebelle.

Le nouveau maire a trente-sept ans lorsqu'il est nommé par décret impérial ; c'est un self mode man, et un industriel ; il veut façonner la commune dont la gestion lui est confiée comme il façonnerait une entreprise commerciale.

Trois semaines après son avènement, il dépose sur le bureau du conseil municipal un rapport qui contient un vaste programme. Ce remarquable document, que le conseil décida d'insérer au registre de ses délibérations, mérite d'être reproduit in extenso :

« Des travaux nécessaires et urgents pour la reconstruction du lavoir et de l'abreuvoir, pour le pavage de la rue Chef de Ville (dans la partie où elle est communale), pour celui de la rue de la Fontaine et pour la clôture du cimetière par des murs, ont été entièrement terminés vers le mois de mai dernier. Ces travaux votés en 1854 sur la proposition du regrettable (sic) (il faut sans doute lire regretté), M. Louvrier, enlevé trop tôt à l'administration de la commune et à l'exécution desquels M. Marquis a veillé avec tout le soin, le zèle et le dévouement qu'il a mis à remplir les obligations de ses fonctions de maire ont déjà réalisé des vœux depuis longtemps formés.

« Une suite désirable à ces améliorations est la reconstruction en chaussée bombée de la partie de la rue Chef de Ville qui est classée comme route départementale et où, sur une assez grande longueur, le ruisseau² se trouve au milieu.

« La condition imposée par l'administration supérieure pour l'exécution de ce travail va s'accomplir : les propriétaires riverains, appelés à la mairie, se sont engagés à payer les bordures de trottoirs que l'administration départementale fera poser des deux côtés de la rue et qui serviront à former les ruisseaux. Quelques propriétaires n'ont pas encore donné leur adhésion, mais leur défaut de concours ne peut empêcher une opération si utile et il est à croire qu'ils ne resteront pas isolés et qu'ils voudront, comme leurs voisins, participer à l'amélioration de leurs propriétés, tout en contribuant au bien général.

« L'établissement d'un caveau dépositaire dans le cimetière compléterait les utiles mesures dont le cimetière a été l'objet, en permettant aux familles de faire plus facilement des caveaux particuliers pour la sépulture de leurs parents. La redevance qui pourrait être exigée des familles proportionnellement à la durée d'occupation du caveau dépositaire indemniserait la commune des déboursés qu'elle aurait faits pour sa construction.

« La création d'un marché pourrait offrir certains avantages aux habitants en facilitant l'approvisionnement des ménages et l'écoulement des produits du pays. Il laisserait à l'administration municipale l'espoir de procurer un revenu à la commune.

« Une autre chose bien utile manque au village : la répartition de l'eau dans les divers quartiers. Ce n'est que par des études sérieuses et approfondies que les moyens d'arriver à ce résultat pourront être découverts si, comme on peut l'espérer, il est possible de les réaliser.

« Il sera sans doute aussi utile de trouver les moyens d'éviter que les cours ne s'emplissent d'eau lors des pluies, par suite de l'engorgement des aqueducs publics ou privés, dont quelques-uns n'ont peut-être pas la dimension convenable.

« Les plans des rues dont l'alignement a été régulièrement approuvé datent de 1828 ; les constructions faites depuis n'y sont pas indiquées ; par suite les plans sont obscurs et l'application de l'alignement difficile. D'autres rues n'ont pas d'alignements arrêtés.

« Il est indispensable de faire le récolement des plans le plus tôt possible, de faire faire le plan des rues non alignées et de dresser un plan d'ensemble de toutes les voies intérieures de la commune afin de pouvoir adopter ensuite un système général d'alignement qui donnera aux propriétaires faisant construire sécurité pour la conservation de la libre disposition de leurs bâtiments ; chose essentielle et qui doit influencer sur l'avenir de la propriété de la commune.

« Un jour viendra où il faudra éclairer les rues pour contribuer à fixer pendant l'hiver dans la commune, une population attirée seulement dans la belle saison par la situation agréable du village et pour faciliter de nouveaux établissements d'habitants qui procureront toujours des avantages à la commune et qui diminueront le poids des charges en y prenant part.

« Notre plus grande attention doit se porter sur les écoles et la salle d'asile qui sont trop petites pour contenir aujourd'hui avec salubrité les enfants dont le nombre augmente en proportion de l'accroissement du village. La division du préau à laquelle il faut dès à présent pourvoir pour la séparation des sexes, d'après les prescriptions de l'administration supérieure, n'améliorera pas cette condition malgré la dépense qu'elle doit occasionner.

« La mairie laisse beaucoup à désirer pour la distribution et l'appropriation des locaux aux services publics ; le corps de garde qui sert d'entrée et la prison qui y touche, dont l'accès a lieu par la même porte, occupent sans avantage la plus belle position : ils seraient beaucoup mieux ailleurs s'ils pouvaient être déplacés à peu de frais.

« Enfin l'état actuel de l'église laisse voir des réparations qui seraient déjà utiles et qui peuvent devenir urgentes.

« Il conviendrait d'étudier avec soin les moyens de rendre viable le chemin du Plessis Piquet que les inondations dernières ont rendu impraticable aux voitures et que les plus fortes pluies dégradent toujours considérablement.

« Plusieurs chemins des champs paraissent avoir été diminués de largeur

par des empiètements successifs des riverains ; il sera bon de rechercher les moyens de fixer les limites des chemins afin d'en assurer la conservation dans toute leur largeur et de voir si, par suite de l'établissement des routes ou chemins nouveaux, quelques parties des chemins inutiles ne devraient pas être supprimées et vendues aux riverains ou, à leur défaut, au public.

« Comme dans toutes les communes, surtout dans celles où le travail manuel des journaliers est la ressource d'un grand nombre d'individus il y a à Clamart des personnes qui ont besoin de la charité publique : les uns accidentellement, d'autres par suite de l'âge et d'infirmités. Le bureau de bienfaisance n'est pas riche, mais la charité individuelle lui vient en aide.

« Un vestiaire, récemment organisé par des dames d'un dévouement éclairé et auquel beaucoup de personnes charitables concourent de leur travail et de leurs offrandes est appelé à apporter du soulagement aux malheureux en régularisant des distributions de vêtements les plus indispensables.

« La commune a besoin d'avoir des règlements qui en assurent la propreté et la salubrité. L'administration municipale étudiera avec soin les mesures les plus propres à atteindre ce but et prendra celles qui lui paraîtront les plus convenables pour y arriver.

« L'établissement demandé par le conseil municipal dans ses sessions de novembre 1855 et mai 1856 d'une brigade de gendarmerie à pied dans l'intérieur du village serait d'un grand avantage à cause du nombre considérable de personnes que le chemin de fer amène dans la commune les dimanches et jours de fête.

« L'administration supérieure, saisie de la demande l'accueillera sans doute avec faveur. Il faut attendre sa décision pour laquelle elle a reçu toutes les observations qui militent en faveur du projet.

« La commune a conçu un autre projet qu'elle ne peut réaliser elle-même. Il consiste en l'établissement d'un chemin de fer américain qui conduirait les voyageurs de la station du chemin de fer actuel au milieu du village. Ce chemin de fer serait une cause nouvelle de prospérité générale en faisant augmenter les propriétés de valeur.

« Mais de l'autorité de l'administration supérieure dépend l'exécution d'un semblable projet que la commune doit nécessairement patronner autant qu'il est en son pouvoir comme elle l'a, d'ailleurs, appuyé déjà par délibération du conseil municipal du 25 juillet 1855.

« Ce projet sera utilement complété :

« par la construction du bâtiment de la station de Clamart dans des

dimensions plus grandes et plus en rapport avec les besoins ; le projet est approuvé par le comité de direction du chemin de fer de l'Ouest, ce qui donnera une nouvelle importance à la commune.

« Par l'établissement à la station de Clamart, qui dessert les communes de Vanves, Issy et Chatillon, d'une gare de marchandises qui permettra de donner aux produits de ces communes un nouveau débouché sur la ligne de chemin de fer de l'Ouest au moyen de laquelle elles pourraient s'approvisionner de tout ce dont elles ont besoin pour leur industrie, leur commerce et les ménages.

« Comme on le voit par cet exposé, la commune a des besoins plus ou moins pressants auxquels il ne peut être prévu aujourd'hui, mais qu'il ne faut pas perdre de vue pour qu'ils soient réalisés lorsque les circonstances le permettront.

« Les uns réclament des ressources qui manquent en ce moment à la commune ;

« d'autres sont à la disposition de l'autorité supérieure ;

« quant à ceux pour lesquels il suffit de l'initiative de l'administration municipale, elle prendra à cœur d'y satisfaire lorsque des mesures pourront être utilement prises. »

Le plan Hunebelle est ambitieux. Mais l'homme qui l'a conçu et présenté est entendu aux affaires et opiniâtre. Il le réalisera, petit à petit. C'est peut-être parce qu'il ne lâchait jamais prise avant d'avoir obtenu quelque chose pour sa ville qu'il restera maire de Clamart pendant quarante-cinq ans, jusqu'à sa mort.

Dès 1857, l'aménagement de la rue Chef de Ville est achevé, le caveau dépositaire est construit au cimetière, l'école des filles, installée dans l'ancien presbytère désaffecté, est indépendante de l'école de garçons et confiée aux religieuses de Saint Vincent de Paul, ce qui posera des problèmes délicats vingt-cinq ans plus tard, après le vote des lois scolaires de 1882.

Souvent les hommes qui voient grand méprisent les petits détails, qu'ils jugent indignes d'eux. Ils se veulent grands seigneurs. Hunebelle, qui est un véritable chef, ne néglige pas les menues réformes, peu coûteuses, et peu spectaculaires, mais qui lui conquièrent l'estime de la population la plus humble.

C'était une bien petite chose que d'établir au lavoir « des selles servant à l'égout du linge, de manière à éviter que ce linge fut déposé sur les murs de

l'abreuvoir, où il était nuisible sous tous les rapports ».

C'était pourtant une de ces réformes qui portent. Il en résultait plus de confort pour les lavandières, et une eau de boisson moins facilement polluée pour les animaux domestiques, que les paysans soignent toujours avec un soin jaloux et justifié.

Pour la première fois l'en voit poindre dans les délibérations du conseil municipal un certain souci (et un souci certain) d'urbanisme. Nous sommes à l'époque du baron Haussmann et Jules Hunebelle veut être le Haussmann de sa commune.

La rue Princesse, située au cœur du village, est particulièrement étroite, vu son importance. En 1824, son alignement a été fixé à quatre mètres. Le conseil décide, le 21 février 1857, sur proposition du maire, de porter le nouveau plan d'alignement à huit mètres avec « deux pans coupés réguliers de trois mètres aux deux angles du côté de la rue Taboise et un autre pan coupé régulier de trois mètres à l'angle de la rue du Cimetière » (le cimetière était, alors sur la place Hunebelle).

Cet alignement n'est pas décidé pour une réalisation immédiate, et c'est pour cela que Hunebelle fait figure d'urbaniste. Il prévoit l'avenir, et veut dessiner sa commune en vue de son extension future. Il le déclare expressément dans les attendus de la délibération du conseil :

« Considérant que par suite de l'augmentation du nombre des habitants dans la partie agglomérée de la commune où se trouve la rue Princesse et de l'accroissement de la population, la circulation est devenue et devient chaque jour plus active dans ladite rue et dans les rues adjacentes ;

« qu'il est urgent d'empêcher que par l'élévation de constructions nouvelles sur l'alignement à quatre mètres de largeur l'élargissement de cette rue, qui sera un jour indispensable, ne soit rendu trop dispendieux ou soit considérablement retardé. »

Quand les îlots insalubres de la rue Princesse, qui n'est plus guère passante, auront été détruits on procèdera, d'ici un an ou deux à l'alignement voté en 1857. Un siècle, ou presque, se sera écoulé entre la décision provoquée par Hunebelle et sa réalisation.

Le souci d'urbanisme n'empêche point notre maire de rester humain et pratique. Comme la rue Princesse est surtout bâtie d'un côté, la servitude portera exclusivement sur l'autre côté. Les terrains frappés de non aedificandi sont assez profonds pour permettre de construire au nouvel alignement.

Le plan d'alignement de la rue Princesse sera suivi d'autres ; toutes les voies urbaines de la commune y passent l'une après l'autre, rue du Gué, rue Saint-Claude (Fillassier), rue Vide-Gousset (Pierre-Franquet), rue Taboise, etc..

Une fois les alignements décidés, on les réalise dans la mesure du possible, et on pave un peu partout les chaussées. Le pavé est, à cette époque de locomotion hippomobile, le meilleur revêtement d'une route.

Les chemins ruraux ne sont pas délaissés ; leur abornement est poursuivi avec méthode, non sans d'interminables discussions sur les droits respectifs de la commune et des particuliers. Assez fréquemment ces discussions se terminent en justice par des procès.

Un plan d'assainissement, qui nous semble à vrai dire assez sommaire aujourd'hui, mais qui révolutionnait les habitudes, est poursuivi.

En 1868, le ru de Clamart, dans lequel se déversent toutes les eaux usées de la commune, et qui devient de plus en plus un dangereux foyer d'infection, est recouvert, dans sa partie haute ; il devient le grand collecteur d'un réseau rudimentaire d'égoûts. On construit au-dessus de l'égoût une rue nouvelle, aujourd'hui rue Pierre et Marie-Curie.

*

Ces réalisations intérieures ne suffisent pas à Hunebelle, dont les plans sont plus vastes. Cet homme à très larges vues, voudrait que Clamart devienne un centre commercial, un véritable marché d'échanges, où les produits venant de l'extérieur aboutiraient naturellement, et d'où les produits locaux partiraient également naturellement.

Les débouchés lointains, le chemin de fer doit les fournir, à la condition toutefois que la gare de voyageurs se double d'une gare de marchandises. Dès le 10 août 1856, le conseil municipal demande la création de cette gare, destinée à desservir Vanves, Issy, Chatillon et Clamart. Hunebelle mettra près de vingt-cinq ans à obtenir cette création.

Les débouchés proches ne sont possibles qu'avec un réseau routier en étoile, dont Clamart serait le centre, le nœud d'aboutissement. Un des principaux produits de la commune est la pierre de Clamart, qui intéresse à la fois Hunebelle maire et Hunebelle personne privée (il est maître carrier, ne l'oublions pas). Pour exporter cette pierre, il faut des routes larges, en pente

douce et solidement construites.

Vers Chatillon et Montrouge, il existe déjà une voie convenable, l'actuelle route de Chatillon. Il suffira de la mettre en état.

Vers Boulogne et la rive droite, vers Meudon et Bellevue, vers Paris en fin, les voies existantes sont nettement insuffisantes.

Le 21 novembre 1856, Hunebelle fait approuver par son conseil le principe d'une série de voies rayonnantes qu'il s'emploiera activement à faire réaliser par le département.

La première voie, la plus importante puisqu'elle conduira directement à Paris, se dirigera vers la barrière du Maine par les hauts de Vanves. Elle évitera le passage à niveau de la gare, la pente roide de la voie de Clamart à Vanves (actuelle rue J.-B.-Potin), et les ruelles tortueuses du vieux Vanves. Elle rejoint en droite ligne Clamart à Paris. Cette voie, que nos autobus empruntent encore aujourd'hui jusqu'à la rue Falret, sera ouverte en 1865 de la Fourche au Clos-Montholon, sur le territoire de Clamart.

Une seconde voie raccordera Clamart à la route nationale de Paris à Versailles via Meudon, en évitant les ruelles tortueuses du vieil Issy, autour de l'église Saint-Etienne. Ce sera l'actuelle avenue Henri-Barbusse (avenue du Bois de Boulogne) ouverte au début de l'année 1870.

Une troisième voie, qui devait relier Clamart à Bellevue en côtoyant le village de Meudon ne verra jamais le jour.

Remarquons que ce réseau routier n'a pas pour but de relier Clamart aux communes voisines, puisqu'il évite systématiquement les agglomérations. Hunebelle voulait donc bien faire de sa commune un carrefour commercial. Il apparaît comme un précurseur des urbanistes actuels, qui dévient les grandes routes autour des villes et des villages importants.

La voie descendant sur Issy n'aura son plein rendement que s'il devient possible de traverser la Seine entre les Moulineaux et Billancourt, sans s'imposer le détour par les ponts existants de Grenelle et de Sèvres. Le conseil municipal de Clamart insistera fortement pour la construction d'un pont sur le fleuve, l'actuel pont de Billancourt.

*

Les autres points du programme de Hunebelle se réalisent dès que cela devient possible.

Le marché, on l'institue en 1860 sur la place de la mairie. Les raisons de cette création sont données en ces termes :

« La commune renferme plusieurs classes de population nombreuses ne produisant point ceux des objets qui sont d'une consommation journalière pour les besoins de la vie ;

« d'autres classes produisent plus qu'elles ne consomment ;

« la population est néanmoins encore dans la nécessité de se pourvoir en dehors de beaucoup de ces objets ».

Le marché se tiendra sur un « terrain communal les jeudi et dimanche depuis le matin (après le lever du soleil) jusqu'à une heure du soir en toutes saisons. Les marchandises pourront stationner... sans payer aucun droit de place ».

*

La répartition de l'eau est essentielle pour permettre de construire n'importe où sur le territoire de la commune sans avoir à forer des puits à une extrême profondeur.

Reprenant le vieux projet avorté de 1836, Hunebelle s'abouche avec la Compagnie des Eaux. En 1868, Clamart sera desservi en eau de Seine, pompée à Choisy-le-Roi. Il suffira désormais de tirer quelques mètres de canalisation pour fournir l'eau, cette denrée vitale, à tout nouvel immeuble se construisant.

L'adduction d'eau est une œuvre de longue haleine. En attendant sa réalisation, Hunebelle ne se croise pas les bras. Il améliore ce qui existe par les moyens du bord.

En 1859-1860, on revise les canalisations qui alimentent la fontaine communale. En 1861, on installe une pompe sur le puits public de la place de la Mairie et on fore un nouveau puits, également doté d'une pompe, rue de Sèvres, près de la rue du Troisy. Ce puits desservira plusieurs immeubles construits sur l'emplacement de l'ancienne propriété Mézière, et le lotissement tout récent de la rue Martin.

*

L'éclairage public et privé au gaz de ville sera réalisé, lui aussi, en 1868.

Ce sont les canalisations de 1868, devenues trop faibles et atteintes de vétusté qu'il a fallu remplacer sur toute la longueur de la rue de Paris, il y a trois ou quatre ans.

L'installation du gaz de ville ne sera d'ailleurs que la dernière étape d'une politique d'éclairage ; nos rues auront d'abord connu le gaz portatif.

Il existait alors, à côté de la compagnie du gaz une compagnie du gaz portatif, qui livrait à ses clients des réservoirs pleins. Le gaz portatif n'était certes pas aussi maniable que notre butane d'aujourd'hui, mais il offrait pourtant bien des avantages.

Les commerçants les plus avisés, des marchands de vin surtout, avaient passé contrat avec la compagnie du gaz portatif pour éclairer leur boutique et leur devanture.

On voyait clair dans les rues de Clamart tant que les devantures étaient éclairées ; après c'était la nuit noire. Hunebelle obtint de brancher des lanternes communales d'éclairage public sur les installations de gaz portatif de certains particuliers.

Il dota, d'autre part, la cour de la gendarmerie, qui se trouvait installée dans le haut de la rue de Paris, à l'angle de la cité Lesnier, d'une lanterne de gaz portatif.

La lanterne de la gendarmerie jouera le rôle de lampe témoin ; on se servira de sa consommation pour fixer la redevance à payer par la commune aux « industriels » sur l'installation desquels elle a branché une lanterne publique.

Grâce au gaz portatif, Clamart jouira de neuf appareils d'éclairage public. Il y eut même, mais cela relève de l'anecdote plutôt que de l'histoire locale, un procès entre un de ces industriels et la commune, rendue responsable, sans raison, d'une explosion accidentelle. Le gaz portatif, à base d'hydrogène, était en effet très délicat à manier.

*

Restait à agrandir la mairie, qui devenait trop petite. L'opération, pour utile qu'elle fut, nécessitait des sommes assez importantes, et la commune n'avait point de disponibilités.

C'est en réalisant l'agrandissement de la mairie que le nouveau maire va bouleverser le plus profondément les conceptions traditionnelles et paysannes de l'administration communale de Clamart.

Au début de 1858, la propriété Chemin, située juste en face de la mairie, au 21 de la rue du Troisy, est à vendre par licitation judiciaire.

La mise à prix est fort avantageuse, mais il faut payer comptant, et la commune n'a pas de liquidités.

Hunebelle propose carrément au conseil municipal de réaliser un emprunt, qui permettrait d'acheter la maison à vendre et de réparer l'église qui en a bien besoin.

Emprunter pour acquérir un immeuble et faire de très grosses réparations nous apparaît aujourd'hui comme une opération parfaitement saine, voire particulièrement avantageuse. On emprunte, on vote des centimes additionnels pour payer les annuités, et on réalise une opération.

En 1858 emprunter semble révolutionnaire aux Clamartois. Jusqu'alors, on n'entreprenait rien sans posséder à l'avance les liquidités suffisantes. Si l'affaire était trop coûteuse, on « suppliait » l'autorité supérieure d'accorder un « secours ». Nous dirions aujourd'hui on « demande » une « subvention ». Les mots ont changé, la formule est moins humble, mais le fait est le même. En 1858, quand on n'avait pas d'argent en caisse, on n'entreprenait rien.

Hunebelle dû se montrer habile avocat, car le conseil adopta, le 14 février 1858, le principe de l'emprunt.

Restait à voter les ressources (impôt exceptionnel) nécessaires au service des annuités de l'emprunt.

A notre époque les conseillers municipaux voteraient seuls les centimes additionnels extraordinaires, quitte à se faire désapprouver par leurs commettants lors des élections municipales suivantes.

En 1858, la loi disposait que tout impôt devait être voté par une assemblée spéciale, comprenant, en nombre égal, les conseillers municipaux et... les plus gros contribuables de la commune. Cette mesure, qui nous étonne aujourd'hui, freinait sûrement les initiatives des conseils municipaux réformateurs, et devait provoquer parfois d'âpres discussions.

Le maire convoque donc l'assemblée spéciale pour le 21 février 1858. Le secrétaire de mairie prépare à l'avance sur son registre la délibération pour recueillir immédiatement les signatures des présents. C'est normal, puisque le texte de la délibération est établi dans une forme ne varietur.

La séance a sans doute lieu, mais sans résultat. Le texte préparé est soigneusement biffé sur le registre, et Hunebelle explique cette rature par la mention suivante : « Aucune délibération n'a été prise dans la séance du 21 ; le projet de délibération ci-dessus n'a pas en conséquence reçu d'exécution et

doit être considéré comme nul ».

On ne sait qui siégeait à cette séance blanche, mais l'affaire de l'emprunt paraît en fâcheuse posture.

Nouvelle séance du conseil élargi le 6 mars 1858. L'impôt extraordinaire affecté au service de la dette est enfin voté. Mais la séance a dû être houleuse, bien que les registres du conseil ne donnent aucun compte rendu des débats.

On remarque parmi les plus forts contribuables présents, l'ancien maire républicain, Denis Gogue, et son ancien adjoint, Cécille-Dinant.

Gogue avait toujours été convoqué, depuis sa démission, aux séances de l'assemblée élargie, puisqu'il était un des plus gros contribuables de Clamart. Il n'avait jamais répondu à ces convocations avant l'affaire de l'emprunt.

Venait-il épauler Hunebelle de son autorité, venait-il au contraire le combattre, nul ne le saura désormais, car on ne possède aucun témoignage d'époque.

Les adversaires de l'emprunt ne se tiennent pas pour battus ; ils provoquent une enquête, qui sera conduite par le maire de Fontenay. Quand le conseil municipal prendra connaissance des résultats de l'enquête, il votera une délibération passionnée, qu'il me faut citer en entier :

« Le conseil... après avoir pris connaissance de l'observation portée au procès-verbal (d'enquête) par lequel un particulier, tout en appréciant la position avantageuse et unique pour des services communaux de la propriété Chemin, déclare n'être pas d'avis de l'acquisition, parce que la commune n'a pas d'argent et qu'il faudrait pour payer le prix, l'imposer encore de contributions extraordinaires qu'elle supporte depuis longtemps déjà.

« Considérant que la commune ne pouvait attendre d'avoir de l'argent suffisant en caisse pour assurer la possibilité d'organiser convenablement les services communaux.

« Que l'occasion qui s'est présentée de la mise en vente de la propriété Chemin dans un moment où elle avait le moins de valeur, ne pouvait se présenter deux fois.

« Que cette propriété est la plus convenable pour cette destination à cause de son emplacement sur la place de la mairie.

« Et que, à défaut de cette propriété, chaque jour de retard serait préjudiciable à la commune à cause de la rareté des terrains qui sont recherchés pour l'édification de constructions et du renchérissement des terrains plus éloignés, mais propres aussi à construire.

« Que l'époque à laquelle la commune aura en caisse des fonds libres pour

l'acquisition d'un terrain ne peut d'ailleurs être aperçue.

« Persiste dans sa délibération du 14 février 1858 votive de l'acquisition de la propriété Chemin ».

Ce curieux document est sans contredit une délibération de combat. Il suffit pour en acquérir la certitude de peser avec soin ses termes.

Deux esprits se sont affrontés, l'esprit ancien et l'esprit nouveau. La majorité des conseillers a adopté l'esprit nouveau avec un certain enthousiasme.

En votant, dans une atmosphère de bataille, le premier emprunt communal, le conseil de 1858 a tourné une page de la vie Clamartoise : le village a vécu, la ville commence à vivre.

Quel était le particulier non nommé qui a fait l'observation à l'enquête ? Une personne de marque dans la commune, sans aucun doute, pour que le conseil tienne un pareil compte de sa critique.

L'inconnu paraît avoir été bien au fait de la chose publique. Serait-ce Denis Gogue ? On peut formuler cette hypothèse avec vraisemblance.

III. — 1870-1904

La guerre de 1870 et la Commune de 1871 vont stopper, pour quelques années seulement, d'ailleurs, l'expansion de Clamart.

Le village de 1840 a laissé la place à une petite ville, ressemblant à de nombreuses petites villes de province, composée d'un centre habité entouré de terres de culture.

Ville bien reliée à Paris par le chemin de fer et la diligence. Un train par heure dans les deux sens, une diligence par heure, qui conduit de la Mairie de Clamart au Palais-Royal, Cour des Fontaines.

Le chemin de fer est moins onéreux que la diligence. On paye en effet huit sous par le premier et dix sous par la seconde ; mais la diligence vous prend tout près de chez vous et vous conduit jusqu'au cœur de Paris, tandis que le train mène seulement à la ligne de partage de la ville et de ses faubourgs.

Comme la gare de Clamart est au diable, ceux qui la trouvent trop éloignée de leur maison, peuvent prendre, pour s'y rendre, la patache de Gounin, qui assure un service régulier aux heures des Trains. L'hiver cette « patache » est même garnie m'a-t-on dit, de paille contre le froid aux pieds.

Une partie du commerce clamartois travaille pour l'exportation, si l'on me permet ce mot solennel, qu'il faut bien employer, pourtant.

Exportation strictement régionale d'ailleurs, et tournée presque exclusivement vers Paris. Les maîtres carriers, les cinq marchands de primeurs qui font surtout du petit pois et de la fraise forcée, travaillent pour la capitale bien plus que pour leurs concitoyens. Et l'importance de Clamart (3.194 habitants) ne nécessite certainement pas cinquante et un blanchisseurs.

Le commerce local proprement dit comprend trois boulangers, quatre bouchers, trois charcutiers et douze épiciers, plus un certain nombre de commerçants moins indispensables à l'existence de tous les jours.

Parmi les épiciers, on relève Alexandre Barbaroux, qui a composé en 1859 la première histoire de Clamart, et qui mourra prématurément en 1870, tué par un boulet devant sa porte, rue de Sèvres.

Toute la vie commerciale de Clamart est rassemblée dans la vieille

agglomération, et les rues Chef de Ville et du Trosy sont plus importantes que la rue de Paris.

Seuls quelques marchands de vin se sont installés hors du village. Six en tout sur les trente-neuf que compte la commune. Ils se sont d'ailleurs postés aux bons endroits, au Petit Bicêtre (Petit Clamart actuel), carrefour routier fort important, sur la route de Billancourt, près de la Porte-Clamart du Bois ou à proximité de la gare.

Les deux cafetiers de la Porte-Clamart du Bois sont à pied d'œuvre, place Marquis et rue de la Forêt, pour drainer les promeneurs qui vont de la gare au bois par le vignoble.

Les deux qui se sont postés près de la gare doivent faire des affaires, comme le pâtissier qui a monté boutique à proximité de la station. Les touristes du dimanche s'arrêteront toujours volontiers pour boire un verre ou croquer quelque friandise en attendant l'heure du train.

Les services municipaux comprennent trois employés, un garde champêtre et un appariteur. La santé publique est surveillée par un pharmacien et par deux médecins, dont l'un, le docteur Hébert siège au conseil. Médecin des pauvres, il laissera un souvenir ému ; une rue de la ville prendra son nom, en gage de gratitude.

*

Le quartier de la gare prendrait un essor rapide, puisqu'il est maintenant pourvu de l'eau et du gaz, si la guerre ne venait tout paralyser.

Après les désastres de l'Est, au moment même où la Troisième République est proclamée, les Prussiens se dirigent vers Paris à marches forcées.

On prépare en haut lieu la défense du camp retranché. Le 8 septembre 1870 des troupes françaises (infanterie de la Division du XIV^e corps) occupent Clamart et cantonnent chez l'habitant. Le lendemain 9, le Gouverneur Militaire de Paris prescrit de diriger sur la capitale « toutes denrées alimentaires, grains et fourrages ». Ce qui n'aura pas été rentré à l'abri des fortifications dans les vingt jours, sera incendié.

C'est la formule classique de la guerre d'autrefois qui consiste à faire le vide devant l'envahisseur, qu'il faut affamer.

L'envoi des denrées alimentaires à Paris (ou leur destruction) commande naturellement le repli de la population sur le camp retranché ou son

évacuation en province.

Le 10 septembre, le maire de Clamart « croit de son devoir de faire remarquer aux habitants... que les maisons de cette commune sont exposées à être atteintes par le feu de l'ennemi et par le feu des forts et que si l'ennemi s'approchait, la présence des femmes et des enfants nuirait à la défense ». Il leur conseille « de faire transporter leurs meubles et effets à Paris » et d'évacuer eux-mêmes la commune.

Pendant le siège, deux bureaux de renseignements fonctionneront à Paris, l'un rue Saint-Placide, à la résidence de refuge du secrétaire de mairie, M. Miscopein, dont un descendant siège aujourd'hui au conseil municipal, l'autre chez Hunebelle lui-même, boulevard Saint-Germain.

Il ne nous appartient pas de conter ici par le menu le siège de Paris ou la bataille de Chatillon, qui s'est partiellement déroulée sur le territoire de Clamart. Nous renvoyons le lecteur curieux à l'histoire de Clamart de Caritte, qui conte par le détail le déroulement des opérations. Le récit de Caritte a été repris par Mlle Deschamps dans son ouvrage très complet sur notre ville, paru en 1941.

Clamart est à peu près déserté par ses habitants. Le plus grand nombre de nos concitoyens s'est réfugié à Paris et souffrira durement du siège, entre le 18 septembre 1870 et le 28 janvier 1871. Durant le siège, les Clamartois connaîtront les restrictions et les cartes de rationnement.

Les plus à plaindre sont les humbles, les travailleurs qui ont perdu leur gagne-pain. Quelques femmes travaillent, certes, dans les ateliers de cartouches, mais elles ne représentent qu'un petit nombre. Les mobilisés sont encore moins nombreux, puisque 82 Clamartois seulement sont présents sous les drapeaux le 21 juillet 1870. La guerre, en 1870, est tellement une affaire d'hommes de métier que des officiers en congé illimité pour convenances personnelles ne sont même pas rappelés par l'armée.

Il faut que la commune vienne au secours de ses ressortissants dans le besoin ; elle le fera, et largement, grâce à la générosité de plusieurs donateurs et, notamment, de Jules Hunebelle.

Le 25 décembre 1870, Noël de siège, six cent quatre vingt douze Clamartois (22 % de la population) réfugiés à Paris, seront secourus par le Bureau de Bienfaisance.

Les réfugiés secourus sont pour la plupart des travailleurs manuels. On compte parmi eux 141 laveuses, 38 repasseuses, 61 carriers et plâtriers, 57 cultivateurs et cultivatrices et 56 journaliers agricoles. On est étonné par le

nombre important de travailleurs du bâtiment secourus : 63 terrassiers et puisatiers, 34 maçons et carreleurs, 21 menuisiers et charpentiers. Ceci s'explique. Les gens du bâtiment, à cette époque où l'on voyageait encore difficilement séjournaient dans un endroit tant qu'ils y trouvaient de l'embauche. Et les chantiers ne manquaient point à Clamart, où plus de deux cents maisons avaient été édifiées entre 1859 et 1869.

*

Le siège terminé, les Clamartois reviennent chez eux, au début de février 1871. Ils constatent que leur commune a rudement souffert. Le village s'est trouvé sous le feu des batteries des forts, il a été livré aux soldats français, puis aux troupes prussiennes. On conserve à la mairie, dans de vieux cartons, de nombreuses lettres signalant des faits de pillage.

Les dégâts dûs à la guerre étrangère vont être terriblement accentués par la guerre civile. Notre commune est, en effet, à la lisière du domaine des fédérés et de celui des versaillais.

Des combats se dérouleront sur son territoire, et les duels d'artillerie y feront de sérieux dégâts.

La Commune de Paris a été proclamée le 28 mars. Dès le 3 avril une colonne de fédérés, commandée par Duval, pousse jusqu'au Petit Bicêtre, et doit se replier sur Chatillon, le lendemain, elle y est encerclée par les versaillais et Duval est exécuté, près de l'actuel Rond Point du Petit Clamart. Voici le récit de la mort de Duval, écrit par un ami de la Commune, Lissagaray :

« Au Petit Bicêtre, la colonne (de prisonniers) rencontre Vinoy. Il ordonne de fusiller les officiers. Le chef de l'escorte rappelle la promesse du général Pellé. Alors Vinoy : « Y a-t-il un chef ? » — « Moi ! » dit Duval qui sort des rangs. Un autre s'avance : « Je suis le chef d'état-major de Duval ». Le commandant des volontaires de Montrouge vient se mettre à côté d'eux. « Vous êtes d'affreuses canailles ! » dit Vinoy, et se tournant vers ses officiers : « Qu'on les fusille ». Duval et ses camarades dédaignent de répondre, franchissent un fossé, viennent s'adosser contre un mur, se serrent la main, crient : « Vive la Commune ! » meurent pour elle. Un cavalier arrache les bottes de Duval et les promène comme un trophée ; un rédacteur du Figaro s'empara du faux-col ensanglanté ».

Les troupes de Thiers occupent immédiatement le territoire de Clamart.

Elles y creusent en hâte des tranchées, y édifient des fortifications de fortune pour investir le fort d'Issy, qui est au pouvoir des Fédérés.

Jusqu'au 9 mai, date de la chute du fort, ce seront des duels quotidiens d'artillerie et des escarmouches, très préjudiciables à notre ville.

Les Clamartois passent la majeure partie de leur temps dans les caves, les cultures sont à l'abandon, le commerce également. Quand le calme sera revenu, un cafetier de la gare scellera un boulet, souvenir des mauvais jours, dans sa façade.

Après la semaine sanglante de mai, qui n'a heureusement pas de répercussions à Clamart, nos concitoyens sortent d'un mauvais rêve.

La Troisième République ordonne des élections municipales ayant pour objet de remplacer les conseils élus en août 70, à l'époque où l'Empire, pressé par les événements, avait fait appel, pour la première fois depuis 1850, à la volonté populaire pour désigner les édiles. Hunebelle est très largement réélu ; son nouveau conseil, qui comprend 17 anciens sur 20, lui confie une fois de plus le poste de maire, le 13 août 1871.

Clamart est un village sinistré ; les dégâts y sont impressionnants ; il proviennent pour 1/3 de la guerre étrangère et pour 2/3 de la guerre civile.

L'armée a bouleversé le sol par ses ouvrages de guerre ; pour effacer son œuvre elle met des soldats à la disposition des communes. Les troupes occupées au rasement des tranchées et des fortifications toucheront un salaire horaire minime (0,05 pour un simple soldat ou un caporal, 0,08 pour un sous-officier. La dépense totale est pourtant évaluée à 4.000 francs, ce qui revient à dire qu'il faudra plus de 70.000 heures de travail pour raser ou combler les fortifications. Un homme qui travaillerait douze heures par jour ouvrable durant une année entière, totaliserait seulement 3.600 heures de travail.

Certaines terres ont été si profondément bouleversées qu'elles vont demeurer improductives durant des années ; on déclare même avec preuves à l'appui que la remise en état de certaines parcelles dépasse la valeur intrinsèque de ces parcelles.

La gare de Clamart a été complètement rasée ; pendant plusieurs années, elle sera remplacée par une baraque provisoire en planches pouvant contenir tout juste quinze personnes. Les voyageurs doivent attendre leur train en plein air, exposés, été comme hiver, aux intempéries. Ils sont souvent plus de cent pour un même train

Les ponts et les passerelles qui franchissaient la voie ont été détruits par le

génie. Celui de l'avenue du Bois de Boulogne sera reconstruit en 1873, celui des Tricots vers 1880. Le pont de Saint-Cloud et le pont d'Amour (situé à peu près dans le prolongement du chemin des Yans) ne seront jamais reconstruits, malgré de nombreuses plaintes du conseil municipal.

Les bâtiments communaux ont été sérieusement endommagés. On évalue les dégâts du domaine foncier communal à 55.689 francs (environ 10 millions de notre monnaie actuelle). Les dégâts dont les particuliers ont eu à souffrir sont évalués à environ 3.198.000 francs (plus d'un demi milliard d'aujourd'hui). C'est énorme pour une commune de 3.000 habitants.

Clamart se relèvera pourtant assez vite de ses ruines et reprendra sa marche en avant dès 1873, grâce surtout à Hunebelle. Cet homme riche ne craignait pas de supporter personnellement des dépenses parfois importantes lorsque le bien-être de sa commune était en jeu. Quand on baptisera plus tard Place Hunebelle la place qu'il a créée sur l'ancien cimetière, au bas de la côte Servale, qu'il a fait percer dans le bois dont les murs ont disparu grâce à lui, on ne fera que payer une dette de reconnaissance de Clamart à son plus grand maire.

Pour notre ville la conséquence la plus inattendue de la guerre de 70 et de la commune de 71 sera la transformation de l'école publique payante en école publique gratuite.

Les lois de 1850 et 1867 permettaient aux communes de décider que leurs écoles publiques seraient gratuites, mais ne leur en faisaient pas une obligation. Les conseils municipaux successifs de Clamart avaient toujours pensé que ceux qui pouvaient payer l'écolage de leurs enfants devaient acquitter une redevance. La collectivité ne prenait en charge que les enfants des familles pauvres, au vu d'une liste établie conjointement par le maire et le curé. La redevance mensuelle était de 2 fr. 50 pour les écoles primaires de filles et de garçons et de 2 francs seulement pour la salle d'asile.

En février 1870, le conseil avait décidé d'accorder la gratuité pour l'année 1871 à 49 fillettes et à 50 garçons. La guerre passe, diminuant sensiblement les ressources de nombreuses familles ; tel qui n'avait jamais songé à solliciter une bourse, en demande une maintenant. Pour 1872, le conseil doit accorder 57 gratuités pour l'école de garçons et 88 pour l'école de filles. D'autres demandes de gratuité vont sans doute suivre, car bien des familles éprouvent quelque mal à payer leurs redevances scolaires. Il devient véritablement fort difficile d'apprécier sainement la valeur des demandes dont on est saisi.

Le 11 février 1872, le conseil décide donc d'établir la gratuité de l'enseignement primaire pour tous à compter du 1^{er} janvier 1873 « si l'aide du département permet d'établir cette gratuité sans aggraver sensiblement les charges des contribuables de la commune ».

Cette décision causa vraisemblablement quelques remous dans la population, notamment chez les tenants de l'enseignement religieux. Elle leur parut sans importance en ce qui concernait l'école des filles, tenue depuis de nombreuses années par les sœurs de Saint Vincent de Paul. Elle parut, par contre, présenter une certaine gravité pour l'école de garçons, tenue par des instituteurs laïques.

Le 8 décembre 1872, trois semaines avant que l'école publique soit gratuite, s'ouvrait à Clamart une école privée et gratuite de garçons confiée aux Petits Frères de Marie, ou Frères Maristes. Les frères tiennent toujours cette école, payante hélas, au 7 de l'avenue Jean-Jaurès ; c'est l'école Saint Joseph. Cette création était due à la générosité de Madame Nolleval, qui donnait aux Maristes une rente sur l'état de 2.100 francs, amplement suffisante à l'époque pour assurer l'entretien de trois frères enseignants. La commune donnait comme employeur 650 francs par an à chaque religieuse de l'école communale congréganiste. Et les sœurs s'estimaient convenablement rémunérées.

Répondant à l'offensive de Madame Nolleval, la ville de Clamart décide que l'école publique sera gratuite à compter du 1^{er} décembre 1872. Il ne nous appartient pas d'épiloguer sur les faits brutaux que nous venons de rapporter. Constatons simplement avec satisfaction que l'école était gratuite à Clamart près de dix ans avant la loi de 1881, qui rendra l'école primaire publique obligatoirement gratuite.

Quelques années plus tard (1879), le traitement des instituteurs publics sera, sur décision du conseil municipal unique et fixe « pour ne pas être sujet aux variations qu'entraîneraient les fluctuations d'élèves entre les écoles communales et les écoles libres établies à Clamart si une partie du traitement était basé sur le nombre des élèves ». Ce considérant d'une délibération du conseil ouvre un monde de suppositions.

Malgré une pétition signée de 285 habitants, dont 115 seulement ont des filles et 20 sont inconnus à Clamart, la commune ne juge pas utile de créer une école laïque de filles à côté de l'école publique congréganiste. Quand la loi de 1882 rendra l'enseignement laïque obligatoire, elle créera cette école, satisfaisant ainsi aux vœux des Clamartois les plus laïques. Mais l'école

communale laïque de filles a du mal à prendre. En 1886, elle ne comptera que 80 élèves, alors que l'école communale congréganiste en compte 160.

En 1888, une des religieuses enseignantes de l'école congréganiste vient à mourir. Ce décès posera le problème de la laïcité. La défunte, qui pouvait continuer, selon la loi, sa fonction enseignante à titre personnel, doit être remplacée par une institutrice laïque. Les sœurs n'acceptent pas cette solution, la seule légale. Elles envoient leur démission au Préfet et ouvrent, le 1^{er} octobre 1888 une école libre, l'actuelle école Sainte Marie, passage Hévin, grâce aux libéralités de la famille Nolleva. Une maternelle est annexée à cette école de filles.

Il semble qu'une grande partie des Clamartois d'alors soit restée fidèle aux sœurs ; une délibération du conseil qui indique les effectifs de l'école communale de garçons (136), de l'école libre de filles (150), de l'école libre de garçons (120), demeure muette sur l'effectif de l'école laïque de filles.

Une autre délibération constate que les effectifs de la maternelle publique sont en baisse et souhaite que les familles fassent à nouveau confiance à cette école, pépinière des écoles primaires publiques. 145 enfants à la maternelle en 1884 ; 104 seulement en 1889, la baisse est effectivement fort sensible, d'autant plus que la population de la commune augmente avec régularité. La maternelle est pourtant ouverte onze mois par an et la commune voudrait bien qu'elle soit ouverte sans interruption pour venir en aide aux familles qui ne savent que faire de leurs jeunes enfants parce que le père et la mère travaillent. C'est sans doute dans le même but que l'on ouvre, à partir de 1892, l'école de vacances au mois de septembre : devoirs surveillés le matin, promenades l'après-midi.

Notons que ce conseil, favorable aux classes de vacances est réfractaire, en 1894 et années suivantes, aux colonies scolaires, la commune de Clamart étant placée dans une « situation telle que tous les enfants peuvent y jouir en tout temps de l'action fortifiante du grand air et de l'exercice ».

En trente ans Clamart passera de 3.114 habitants (recensement de 1872) à 7.391 (recensement de 1901) ; mais les nouveaux venus ne se fixent plus dans la vieille ville, ils édifient des quartiers neufs, et l'atmosphère de la commune s'en trouve changée.

En 1873 le vieux village comptait les neuf dixièmes de la population totale ; deux ans plus tard on constate que près de mille personnes résident dans d'autres quartiers. Le peuplement des quartiers neufs ira dès lors en croissant régulièrement, alors que la vieille agglomération tend à se stabiliser,

voire même à perdre un peu de ses habitants.

Le quartier de la mairie va voir son importance diminuer progressivement au bénéfice du quartier de la gare. Depuis que l'eau de Seine et le gaz d'éclairage permettent d'y construire, on se fixe beaucoup le long de la rue de Paris, entre la rue de Saint-Cloud et la gare. Le tramway de Clamart à Saint-Germain des Prés a remplacé la diligence. Il est à traction animale et ses rails sillonnent la rue de Paris. Il l'encombre d'ailleurs, car elle est trop étroite, quoique l'on ait abattu, entre la rue de Saint-Cloud et la Mairie, les arbres qui la bordaient. On doublera la rue de Paris, pour faciliter la circulation, par la rue Denis-Gogue à la place du Grand Sentier, et par le Chemin des Ruisseaux, aujourd'hui avenue Victor-Hugo. Cette dernière voie est également une œuvre d'assainissement considérable, car elle recouvre, jusqu'aux limites de la commune ou presque, l'ancien ru de Clamart, qui était devenu un dangereux foyer d'infection.

Le conseil municipal ne fait pas grand chose pour les quartiers excentriques, qui l'intéressent peu. Il leur accorde pourtant les commodités les moins onéreuses pour les finances communales. On peut suivre l'évolution du peuplement de la commune par la pose des boîtes aux lettres que le facteur relève au cours de sa tournée, et qui permettent aux habitants des quartiers éloignés de poster leur courrier sans devoir courir à la poste installée rue de Paris, presque en face de la rue Martin. On installera des boîtes aux lettres au tabac de la gare et au carrefour Chef de Ville Saint-Cloud en 1879, place Marquis en 1881, au carrefour Denis-Gogue-Moulin de Pierres et rue de Chatillon (près de la rue Pierre-Corby), en 1889.

Le principal quartier neuf est celui de la gare, qui tend à être rattaché au Vieux Clamart par une rangée de plus en plus dense de maisons construites le long de la rue de Paris. Avenue Schneider, avenue du Bois de Boulogne, rue de l'Union, rue du Moulin-de-Pierres se construisent des maisons bourgeoises. Le quartier situé entre l'avenue Victor-Hugo et les limites de Chatillon ne se construira que plus tard, immédiatement avant la guerre de 1914 et surtout après.

Clamart passe encore, aux dernières années du XIX^e siècle, pour une commune rurale. Voici la description rapide qu'en donne un guide de la banlieue paru en 1894 : « C'est dans une sorte de petit vallon planté de vignes et d'arbres fruitiers qui s'étend au-dessous de collines boisées que nous rencontrons Clamart, gros village de cultivateurs, de carriers, de blanchisseurs et de cabaretiers, dont la population s'est à peu près triplée

depuis 1860. Le bois qui l'avoisine et qui porte son nom est l'un des plus aimés des Parisiens. On y déjeune sur l'herbe, on danse dans ses clairières au son d'un orgue de Barbarie qui passe, on s'égare dans ses taillis, on se retrouve le soir autour des tables des guinguettes du village, devant un plat de ces savoureux petits pois qui sont la gloire du pays, et l'on revient l'esprit gai, les poumons pleins d'air sain, les bras chargés de fleurs ».

Cette peinture est valable pour le touriste, elle ne l'est pas pour nous. Les recensements quinquennaux nous donnent des renseignements plus précis, et assez différents, quant à l'avenir de la commune.

En 1901, quelques mois seulement après la mort de Hunebelle, le vieux village est encore la partie la plus peuplée de Clamart, avec 4.042 habitants. Le quartier de la gare, que nous arrêterons à la rue Brissard, à la rue des Matrets, à la rue Barbaroux et à la rue de Vanves, compte déjà 1.218 habitants. Entre ces deux quartiers, le long des rues de Paris, Denis-Gogue et Victor-Hugo, résident 687 personnes. Les autres quartiers sont beaucoup moins peuplés ; la rue de Saint-Cloud a 89 habitants, la rue de l'Union n'en compte que 56, la future avenue Marguerite-Renaudin 40 habitants et le sentier des Roissys pas un seul.

Sur tout le plateau, du Soleil Levant au Rond Point, 167 personnes seulement, dont 18 à la gendarmerie, 24 à la briquetterie et 35 réparties entre les assez nombreux marchands de vin qui s'égrenent le long de la grande route.

Les habitants des divers quartiers n'ont guère de points communs et de préoccupations communes. On voit déjà naître la coupure entre le Bas Clamart et le Haut Clamart.

Le Haut est principalement ouvrier et paysan.

Le Bas est surtout fonctionnaire et employé.

Les quartiers excentriques sont presque exclusivement bourgeois.

Les paysans, riches ou pauvres, du Haut possèdent indiscutablement un patriotisme du clocher. Ils sont attachés au terroir depuis des générations. Les ouvriers qui habitent à leurs côtés sont venus s'établir à Clamart depuis assez longtemps pour s'être assimilés à la commune. Presque tous sont arrivés entre 1830 et 1860, lorsque se construisait le chemin de fer, que s'ouvraient les carrières, que les blanchisseries prenaient leur essor. Ils ont fait souche à Clamart et leurs enfants sont Clamartois comme les fils des paysans, qu'ils côtoient sur les bancs de l'école.

Les employés et les fonctionnaires du Bas se sont fixés depuis peu dans la

localité. Ils ne travaillent pas dans la commune, comme les paysans et les ouvriers du Haut, mais se rendent chaque matin à Paris pour leur travail. Ils ne reviennent à Clamart que le soir, fatigués par leur journée, et souvent fort tard, car on ne connaît pas encore la journée de huit heures. Qu'ils soient employés de chemin de fer, commis de grands magasins (du Bon Marché surtout), employés de commerce, petits fonctionnaires, Clamart est avant tout pour eux un dortoir. Leurs aspirations ? Que leur quartier soit bien pourvu de commerçants (ça commence) et de services publics. L'école est au diable Vauvert, l'église aussi. Quand à la mairie, on n'y a jamais affaire.

Les habitants des quartiers excentriques se désintéressent un peu des affaires communales. Ce sont presque tous des bourgeois aisés, des fonctionnaires d'un rang assez élevé, des notaires, des avocats, qui vivent sur un certain pied. Ils ont tous au moins une bonne à tout faire, quand ce n'est pas plusieurs domestiques. Moins tenus aux horaires rigides que les petits employés du quartier de la gare, ils jouissent plus qu'eux des agréments de la banlieue. Ils n'en connaissent pas toujours les inconvénients, car ils ont souvent villa à Clamart et appartement à Paris.

On peut donc dire que notre commune, à l'orée du XX^e siècle, a perdu son unité ethnique à mesure que sa population augmentait.

Dans le dernier conseil municipal présidé par Hunebelle, le quartier de la gare n'avait qu'un seul représentant, Rose-Honoré Thomé. Encore Thomé n'était-il représentant du quartier neuf que par accroc. Il avait été longtemps établi commerçant rue Chef de Ville avant de prendre ses invalides dans le Bas Clamart. Ni son passé ni son âge (il a presque 70 ans) n'en font un représentant de l'esprit nouveau du quartier neuf.

Aux élections de 1900, il revient au conseil avec deux autres représentants du quartier de la gare. Deux hommes encore jeunes et dynamiques, l'architecte Couture et l'employé de commerce Picquart, un homme de gauche qui sera maire radical de Clamart de 1904 à 1911 dans des conditions difficiles.

Entre la mort de Hunebelle et les élections de mai 1900, l'adjoint Ribout a assuré les fonctions de maire par intérim. Durant cet intérim de quelques mois, on relève dans les registres du conseil une histoire digne de Topaze ou de Clochemerle.

Un des trois urinoirs dont la commune a décidé l'installation doit être érigé près de la gare. Mais la vieille gare est condamnée par la compagnie et la nouvelle, l'actuelle, n'est pas encore construite. Pour ne pas avoir à déplacer

l'urinoir en même temps que la gare, le conseil décide, le 18 mars 1900, d'installer son édicule rue de Paris, sur le trottoir de droite « en face le hangar du marchand de charbon B...

Immédiatement, le charbonnier proteste, appuyé par tous ses voisins. Il a, paraît-il, l'intention de faire percer une porte cochère à l'endroit choisi. Le 22 avril le conseil, pour donner satisfaction à cette réclamation, décide d'installer sa vespasienne « sur le trottoir de gauche de la rue de Paris, à peu près en face de l'endroit qui avait été choisi ».

Mais revenons aux choses sérieuses.

Ribout, trop âgé (70 ans) pour vouloir briguer la succession de Hunebelle, choisit comme chef de file un homme plus jeune, Léon Simon, Simon-Marquis, disent les affiches et les bulletins de vote. Ce nom à trait d'union rattache le candidat maire à la tradition clamartoise. Etienne Marquis a été maire, puis conseiller municipal jusqu'à sa mort ; son fils lui a succédé au conseil municipal ; un membre de leur famille bénéficie donc du préjugé favorable.

Pendant son premier passage à la mairie, Léon Simon poursuivra l'œuvre de Hunebelle. Le réseau routier s'enrichit, la gare est agrandie et transformée. La patache de Gounin est remplacée par un tramway à traction électrique, le Clamart Mairie-Clamart Gare que nous avons tous connu. Sur le Clamart-Saint-Germain des Prés, la traction électrique avec fil aérien remplace, à la satisfaction générale la traction animale ; les trajets sont plus rapides, et la commune en tire de nouveaux avantages.

Pour compléter le réseau d'éclairage public dans les quartiers privés du gaz d'éclairage, on installe des lanternes à acétylène. Ce mode d'éclairage était-il bon ? Il est permis d'en douter, puisque certains candidats aux élections de 1904 réclameront son remplacement par l'éclairage au gaz.

Le problème national de la laïcité commence à poindre ; il a quelques répercussions sur le plan local. Nos conseillers sont tous d'accord pour donner un avis favorable aux demandes d'autorisation déposées par les congrégations enseignantes en application de la loi du 1^{er} juillet 1901. Ils se divisent par contre lorsqu'il s'agit, le 25 mai 1902, d'approuver les modifications apportées aux statuts de la Caisse des Ecoles, la plus ancienne de tout le département. D'après ses statuts modifiés, la Caisse des Ecoles n'aidera plus que les enfants fréquentant les écoles publiques. La modification n'est approuvée que de justesse, par onze voix contre onze. Léon Simon, maire, a voté pour l'approbation, il a fait pencher la balance.

Le conseil se retrouve heureusement unanime, sur le plan scolaire, pour décider, à compter du 1^{er} octobre 1902, la création d'un cours supérieur destiné aux enfants trop âgés et qui vont au delà du certificat d'études primaire. C'est le premier pas vers l'extension de l'école locale au primaire supérieur. Un second pas, plus décisif, sera accompli en 1910, lorsque seront créés des cours complémentaires, embryon des cours complémentaires actuels dont s'énorgueillit l'école de la Maison Blanche.

IV. — LES ELECTIONS DE 1904 ET LEURS SUITES.

Bien qu'un demi siècle nous sépare des élections des 1^{er} et 8 mai 1904, il est fort difficile d'en parler avec une totale impartialité. La querelle de l'école libre et de l'école laïque appartient encore à notre époque, quoiqu'elle soit moins aiguë, heureusement, aujourd'hui.

Quand s'ouvrit la campagne électorale de 1904 cette question battait son plein. La loi de 1901 sur les associations, dirigée en fait contre les congrégations enseignantes, était toute récente ; Emile Combes était président du conseil des Ministres et la République s'acheminait vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui allait être réalisée en 1905.

Jusqu'alors, depuis le début de la Troisième République, les élections municipales restaient une affaire locale. Hunebelle avait toujours réussi à grouper autour de lui une équipe d'hommes de bonne volonté venus d'horizons politiques assez divers. Ribout et Léon Simon avaient suivi cette tactique en 1900 ; ils avaient alors emporté seize sièges sur vingt-trois au premier tour et six des sièges en ballottage au second tour.

Le conseil municipal s'était déjà, nous l'avons vu, nettement divisé en deux fractions égales lors de la modification dans un sens laïque des statuts de la Caisse des Ecoles. Cette division sur la laïcité allait se transformer en scission lors des élections de mai 1904.

Trois listes prennent le départ, chaperonnées les unes et les autres par des conseillers sortants.

A droite, c'est la liste de l'Action Libérale Populaire et Patrie Française, qui comprend sept sortants et les catholiques les plus notoires de Clamart ; elle proclame, dans son affiche-programme : « Depuis plusieurs années, les ministères qui se sont succédés ont violente la conscience du père de famille en cherchant à lui arracher le droit de diriger l'éducation de ses enfants. Les ministres que nous subissons s'appêtent à parachever cette œuvre de tyrannie ». On ne peut prendre plus nettement parti.

Au centre c'est la liste des Républicains Indépendants, avec, comme

leaders, Léon Simon, maire, et six autres conseillers sortants. Les Républicains Indépendants déclarent, dans leur programme, que la politique doit être exclue des élections municipales. Ils se gardent de prendre position sur la brûlante question de la laïcité. Ils sont d'ailleurs quelque peu divisés sur ce point bien qu'ils soient plutôt laïques.

A gauche enfin une liste de Concentration Républicaine, que conduisent Aubin, premier adjoint au maire, et quatre autres conseillers sortants, dont Picquart. « Soutenir fermement la République contre la réaction sous toutes ses formes », telle est la volonté nettement affirmée de la concentration républicaine. Toute la gauche appuie Aubin et ses amis, puisque leur affiche est contresignée par le Comité Républicain, le Comité Radical Socialiste et le Comité Socialiste. Rappelons pour ceux de nos lecteurs qui ne s'en souviendraient pas que les Radicaux d'avant la guerre de 1914 sont assimilables aux Socialistes d'aujourd'hui, et que les Socialistes représentaient alors l'extrême gauche, le parti communiste n'ayant été créé qu'après la guerre de 14, ou congrès de Tours.

Au premier tour, ballottage complet ; la liste de gauche est pourtant la mieux placée, puisque quatorze de ses candidats se classent parmi les vingt-trois premiers (le conseil comporte 23 conseillers). Comme les Républicains Indépendants et l'Action Libérale Populaire ne parviennent pas à s'entendre pour faire liste commune, un « Comité de défense des intérêts communaux » placarde des affiches et distribue des bulletins panachant les deux listes, pour éviter l'élection des candidats de la gauche.

Au scrutin de ballottage du 8 mai, les électeurs votent à la fois politique et humain. Beaucoup suivent les consignes de la Concentration Républicaine ou du Comité de Défense. Beaucoup aussi, choisissent leurs hommes, ceux qu'ils connaissent et estiment, sans se soucier de leurs opinions politiques. Clamart n'est pas encore, Dieu merci, une assez grande ville pour que le vote y soit exclusivement politique.

Un conseil singulier sort des urnes :

- onze élus de la gauche,
- six élus du centre,
- six élus de la droite.

Durant les quelques jours qui séparent le scrutin de la nomination du maire, les nouveaux conseillers ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente. Cela ne doit étonner personne, car il est presque impossible de

s'entendre après une campagne électorale passionnée.

Le résultat prévisible se produit. Au troisième tour de scrutin, où l'élection se fait à la majorité relative, un homme de la liste de gauche, Ferdinand Picquart, est élu par les voix de ses seuls amis. Le nouveau maire est minoritaire dès son élection ; l'opposition se ressaisit et le flanque de deux adjoints Républicains Indépendants, ses adversaires de la veille.

Des situations de ce genre sont courantes aujourd'hui, avec le bizarre scrutin proportionnel qui régit les communes de plus de 9.000 habitants. Elles étaient extrêmement rares en 1904 avec le scrutin majoritaire uninominal.

Picquart est maire, mais les conseillers de l'opposition se partagent les places dans les commissions où l'on peut assumer de réelles responsabilités, Bureau de Bienfaisance, Hôpital-Hospice, Comité du Gaz. En décembre suivant, lorsqu'il s'agira de désigner des délégués sénatoriaux, opération essentiellement politique, la liste du maire, malgré ses onze conseillers, n'obtiendra que deux sièges sur neuf. Elle refusera dignement l'aumône que veulent lui faire ses adversaires en lui offrant deux sièges de suppléants sans aucun intérêt.

Il est certes difficile à un maire élu dans de telles conditions de réaliser un programme d'une certaine envergure. Picquart le tentera pourtant. Il est un homme de gauche ; il est aussi un élu du Bas Clamart (il habite rue Cécille-Dinant). Les élections se sont faites pour ou contre l'école laïque. Son premier acte important sera la construction d'une seconde école publique dans le quartier de la Gare.

En 1900 déjà, Léon Simon et ses colistiers avaient inscrit dans leur programme électoral l'acquisition d'un terrain en vue de la construction d'une école dans le Bas Clamart. Un conseiller d'alors, qui siège en 1904 à droite, Denis Abraham, avait même proposé certains terrains situés entre la rue du Moulin-de-Pierres et le sentier de la Côte du Moulin (actuelle rue Emmanuel-Sarty).

En décembre 1901, un conseiller du quartier de la Gare, l'architecte Couture, qui siège en 1904 parmi les Républicains Indépendants, avait rappelé cette promesse à ses collègues. Il fallait, selon lui, réaliser la nouvelle école « afin de ne pas obliger les pères de famille à retourner à Paris lorsque leurs enfants doivent aller à l'école, sous la raison plausible que les écoles actuelles sont trop loin de leur domicile ».

L'affaire avait été renvoyée à la commission des finances, qui avait produit un rapport au conseil, puis personne n'en avait plus parlé. Le 17 juillet 1904,

le même Couture, qui veut peut-être griller Picquart de vitesse, remet l'affaire sur le tapis. Malgré un vote hostile des conseillers de l'Action Libérale Populaire, on convoque d'urgence la commission des travaux.

Le 20 novembre, commission des travaux et commission des finances présentent leur rapport. Le maire a en poche les promesses de vente des terrains sur lesquels il se propose de faire édifier l'école. L'opération coûtera 270.000 francs ; elle sera financée par un emprunt.

Le porte-parole de la liste de droite, Berryer, déclare qu'il s'oppose « à toutes les dépenses qui, à son point de vue, ne rapportent rien ». Il pense que « le quartier de la gare n'est pas encore assez important pour nécessiter la création d'un groupe scolaire ». Il proteste contre « le paragraphe du rapport de M. Couture dans lequel il est dit que le groupe est non également (sic - il faut sans doute lire non seulement) pour parer à l'éloignement mais encore pour faciliter la propagation de l'enseignement laïque ». Il ne s'oppose pourtant pas à une réalisation, mais à la condition que cette réalisation soit différée jusqu'à nouvel ordre.

Berryer fut évidemment battu, mais les six élus de sa liste votèrent contre le projet. Ils adopteront la même attitude dans les nombreux votes relatifs à l'école du Bas Clamart. Non par hostilité contre le quartier de la gare, où ils possèdent des électeurs, mais par hostilité de principe contre l'école laïque.

Cette hostilité de principe se marquera d'une façon éclatante en 1906 lorsque Picquart proposera au Conseil de voter une participation de 20 francs à l'érection d'un monument à Jules Ferry, pour le vingt-cinquième anniversaire de l'école laïque, gratuite et obligatoire. La droite s'opposera à cette participation « en raison des lois scolaires... qui feront le malheur du pays ». La majorité laïque, qui a oublié Ferry-Tonkin au bénéfice de Ferry-Ecole, doublera le montant de la participation de la commune au monument Ferry, en raison des lois scolaires « qui, au contraire, rendront de grands services »

Malgré l'opposition de la droite, l'école sera construite sur l'emplacement d'un champ de luzerne, que nous imaginons mal aujourd'hui en plein cœur des quartiers résidentiels. Inaugurée en 1908, cette école prendra le nom de Jules Ferry : deux ans après son ouverture, elle comptera 554 élèves. Que doivent dire devant ces chiffres ceux qui minimisaient les besoins scolaires du quartier de la gare. L'école de la Mairie, à la même époque, compte 628 élèves. Elle est à peine plus importante que Jules Ferry.

Il nous plaît d'indiquer au passage une autre réalisation de Picquart, la

première colonie de vacances, organisée en 1906 par la Caisse des Ecoles, et qui procure un mois à la mer à douze enfants. Nous évoquerons plus loin la transformation de la crèche, qui se réalise à la même époque.

Picquart semble avoir été un ami du progrès, un homme qui voyait grand et loin. De 1904 à 1908, il étend considérablement le réseau du gaz, réduit de 15 fr. 60 à 9 fr. les frais d'entretien de chaque bec en passant un contrat avec la compagnie E.C.F.M., et traite avec la compagnie Ouest-Lumière pour l'éclairage électrique, malgré la réticence du conseil, qui craint qu'un pareil traité ne déplaise et ne nuise à la compagnie du gaz, qu'il est bon de ménager, car on a besoin d'elle.

Mais l'effort principal du maire porte sur l'équipement des quartiers neufs, qui représentent probablement à ses yeux l'avenir de la cité clamartoise, et où un non ancien clamartois comme lui peut le plus facilement trouver des électeurs.

Il poursuit ses idées avec opiniâtreté, sans se soucier de ménager les intérêts particuliers. Le 13 août 1905, malgré une assez forte opposition, il fait décider que l'ouverture de nouveaux débits de boisson sera interdite à moins de 200 mètres de l'Hôpital-Hospice.

A la même époque, lors de la révision des droits d'octroi, il veut supprimer ou tout au moins alléger les taxes sur certains produits « consommés par les classes les moins aisées ». En contrepartie, au risque de mécontenter les commerçants, il propose de créer des droits sur certaines denrées de luxe. Il attaque même les cultivateurs, tout puissants dans le vieux Clamart, en proposant d'instituer une taxe sur les fourrages. Cette taxe sur les fourrages, battues en brèche, ne sera pas créée, à la suite d'une décision ou d'un avis du Conseil d'Etat. Nous la verrons réapparaître cinq ans plus tard ; elle sera alors une des causes de la chute de Picquart.

Pris en sandwich entre leur droite et leur gauche, les conseillers du centre ne peuvent rester dans le statu quo. Ils sont obligés de choisir ; rester laïques et s'allier avec le maire, renoncer à la laïcité et s'allier avec leur droite. Ils choisissent Picquart, ils participent déjà d'ailleurs, par leurs deux adjoints, à la gestion de la commune.

Aux élections de 1908, ils font liste commune avec le maire sortant, sous le vocable de Concentration Républicaine. La concentration républicaine de 1908 est beaucoup moins rouge que celle de 1904 ; les socialistes font cavalier seul. On peut compter pour négligeable leur liste, incomplète d'ailleurs, qui recueillera 280 voix de moyenne environ, sur 1.874 votants.

La lutte se déroule essentiellement entre la liste de concentration et la liste de droite. La campagne porte en très grande partie sur l'école Jules Ferry. Il faut lire, pour se faire une opinion sur ce point, le manifeste électoral de Picquart, Simon et leurs colistiers :

« LA PLAINTÉ AMERE. C'est le groupe scolaire qui en fournit le thème et c'est la vieille haine de la réaction contre l'enseignement laïque qui en fournit les variations.

« La construction est trop vaste et trop somptueuse à leur gré, elle dépasse leurs prévisions. Nul n'ignore, en effet, que dans leur expérience des affaires communales, nos adversaires avaient prévu un maximum de trente élèves. Combien de fois, au cours de nos discussions, ce maximum a-t-il été affirmé, maintenu et garanti par les hommes expérimentés, anciens conseillers, vieux habitants de Clamart qui connaissent à fond ses besoins et ses aspirations. Et croyez qu'il n'y a pas de leur faute si la réalité a plus que décuplé leurs prévisions.

« ... L'enseignement ne les intéresse qu'autant qu'il s'agit de le combattre. Ce qui les suffoque et les gêne dans la maison que nous avons construite ce ne sont ni ses larges baies, ni ses cours spacieuses : c'est l'instruction qu'on y diffuse. Ils savent bien que ce n'est pas chez nous que se rencontre l'amour du luxe et des futilités. Mais ils ne peuvent admettre que nous ayons réalisé, pour les enfants de nos écoles, ce qu'ils exigent si impérieusement pour leurs propres fils : l'air, la lumière, l'hygiène ».

Il faut faire, certes, la part de l'exagération électorale dans ce texte. Mais aujourd'hui encore, après un demi-siècle ou presque, on évoque l'affaire de l'école Jules Ferry et du maire Picquart, sans savoir d'ailleurs très exactement ce dont il s'agit. C'est une preuve certaine de l'importance de cette histoire scolaire.

La liste de concentration républicaine triomphe ; elle emporte vingt sièges sur vingt-trois, et Picquart est réélu maire au premier tour. Il n'a pas le triomphe modeste, et cingle durement ses adversaires, dans un discours de remerciements plein d'esprit mais féroce, qui ulcère profondément les élus de la droite. Son mordant lui créera de farouches ennemis.

Il croit qu'il a gagné la partie ; il compte pouvoir gouverner à sa guise, maintenant qu'il a derrière lui une large majorité. Sa manière de faire autoritaire, l'audace et l'ampleur de ses projets, et, sans doute aussi, ses préférences politiques trop marquées, vont le conduire à démissionner avant la fin de son mandat de quatre ans.

Dès le début de 1909, les trois conseillers de la droite cessent de siéger, puis donnent leur démission, qui est acceptée par le Préfet en novembre 1909. Cela serait sans importance si la majorité était homogène et fidèlement attachée à son maire. Il n'en est rien. Vers la fin de 1909, un adjoint résilie ses fonctions, tout en continuant de siéger au conseil ; il commence à combattre le maire, qui se raidit dans un autoritarisme stupide.

En mai 1910, le budget primitif de 1911 est tellement modifié par la commission des finances de la commune, que Picquart a les mains liées par ses propres troupes. Il fait les plus expresses réserves sur les possibilités de gestion qui lui sont laissées et continue à travailler. Puisque le conseil lui met des bâtons dans les roues, il travaillera seul, sans se soucier des avis des conseillers. Il a l'avenir devant lui, puisque les élections sont encore lointaines et que ses collègues ne peuvent le renverser.

Les conseillers se vengeront. Ils reprocheront d'abord à leur maire de négliger par trop le Vieux Clamart au bénéfice des quartiers neufs. Au lieu d'attendre qu'un quartier soit peuplé pour l'équiper, il l'équipe avant peuplement. En strict urbanisme il a raison, mais personne ne le comprend. Au lieu de réaliser par persuasion une entente enthousiaste, comme Hunebelle en 1858, il cabre tout le monde.

On lui reproche aussi d'avoir fait réaliser, sans en référer au conseil, des travaux supplémentaires à l'école Jules Ferry, qui a coûté 319663 francs au lieu des 270.000 prévus, et, de ne pas avoir encore liquidé le passif de la crèche, pourtant achevée depuis 1908.

Cette dernière critique a peu de valeur. L'économie des communes est ainsi faite que l'on traîne des reliquats de dépenses pour gros travaux longtemps après que ces travaux sont terminés. L'opération crèche a été habilement menée, et son plan de financement est excellent.

La dépense totale, 93.200 francs en chiffres ronds, était couverte par les recettes suivantes :

— participation de la commune.	5.000 fr.
— participation du comité de la crèche	1.000 fr.
— don de Maître Renaudin, notaire à Sceaux, grand bienfaiteur de Clamart	12.000 fr.
— subvention du département	30.200 fr.

— attribution sur les fonds provenant du Pari Mutuel
Urbain.

45.000 fr.

En novembre 1910, la dépense faite n'était pas entièrement réglée, parce que la commune attendait encore une dernière attribution de 15.000 francs sur les 45.000 provenant du P M. U. Si cette attribution, qui paraît de plus en plus aléatoire, ne vient pas, il faudra trouver d'autres ressources d'un montant égal. Après un débat passionné, le conseil passe à l'ordre du jour pur et simple, mais une motion de défiance contre le maire a été déposée ; trace en demeure au procès-verbal de la séance.

La crise éclatera quelques jours plus tard sur l'affaire de l'octroi. Picquart propose à nouveau, comme en 1905, de taxer les fourrages ; il veut également étendre le périmètre de l'octroi à toute la commune. Les cultivateurs sont directement visés par cette double réforme.

Un de leurs représentants au conseil, Chouippe, attaque : Clamart n'est pas une ville, mais une commune ; l'agriculture traverse une crise, les deux dernières récoltes ayant été franchement mauvaises. Il faut repousser la taxe.

Un autre conseiller, qui représente également les cultivateurs, propose de voter des centimes additionnels aux lieu et place de la taxe sur les fourrages ; la charge serait alors répartie sur tous les habitants de Clamart, et ne frapperait plus les seuls cultivateurs.

Ces conseillers sont de bonne foi ; ils ne voient pas que leur commune rurale est en train de devenir une ville, et que cette urbanisation, lente autrefois, s'accélère. Picquart a une position diamétralement opposée. Il réplique énergiquement et développe ses vues.

La réforme proposée est dictée d'abord par un souci de justice ; pourquoi le cultivateur ne payerait-il pas l'octroi pour la consommation de son cheval, quand l'ouvrier le paye pour sa nourriture et celle de ses enfants.

Puis la commune, qui s'agrandit, va avoir besoin de ressources nouvelles ; il faut lui procurer ces ressources par avance.

Un nouveau quartier se crée sur le plateau, à proximité du Bois. Le lotissement du Jardin Parisien comprend 90 hectares et 810 lots. Il pourra s'étendre à perte de vue sur la plaine jusqu'au Rond-Point du Petit Clamart. On a déjà commencé à construire dans le lotissement actuel. Les récentes inondations (les fameuses inondations de 1910) conduisent beaucoup de personnes à se fixer sur les points élevés, et le lotissement du Jardin Parisien

est à 150-160 mètres d'altitude. Le nouvel octroi va procurer à la commune les ressources qui vont être nécessaires pour équiper ce nouveau quartier.

Avec plus de quarante ans de recul, nous pensons que Picquart raisonnait juste. Si l'équipement du Jardin Parisien et du Petit Clamart avait été entrepris au moment même où ces quartiers se construisaient, les problèmes qu'ils posent aujourd'hui ne se seraient jamais posés.

Fidèle à sa méthode d'autorité systématique, Picquart veut forcer le conseil au lieu de le convaincre.

Une partie du conseil semble le suivre, mais l'opposition ne désarme pas. Le 12 février 1911, elle attaque la bonne gestion du maire ; l'ordre du jour de confiance qui termine le débat n'est voté que par onze conseillers ; cinq votent contre, deux s'abstiennent.

La minorité démissionne, ce qui entraîne des élections complémentaires en application de l'article 42 de la loi municipale de 1884. La question déborde le cadre du conseil, elle est portée devant le corps électoral.

Clamart a grandi depuis 1908. Les électeurs, dont beaucoup sont venus s'installer depuis peu dans la commune sont de plus en plus éloignés de leurs élus. ils ne votent guère pour des hommes, mais pour une étiquette. Le faible écart constaté entre un premier et un dernier de liste aux élections de 1911 permet d'affirmer que l'élection a été avant tout un geste politique. Ce phénomène ne fera que s'accroître jusqu'à nos jours ; il faut le déplorer, car l'esprit partisan devrait être exclu des élections municipales ; l'auteur de ces lignes est d'autant plus à l'aise pour l'écrire qu'il totalise déjà dix années consécutives de mandat municipal, et qu'il a connu le scrutin majoritaire et la proportionnelle.

Au premier tour, la liste des démissionnaires, guidée par Léon Simon et qui est appuyée à la fois par les vieux Clamartois et par les catholiques, obtient 880 voix de moyenne. La liste radicalisante patronnée par Picquart ne récolte que 500 suffrages et la liste socialiste, qui fait cavalier seul, passe de 280 (chiffres de 1908), à 350 voix. Le parti socialiste monte à Clamart comme dans toutes les agglomérations urbaines de France.

Au second tour, Simon et ses amis sont élus très largement. Picquart est donc nettement désavoué par la majorité des Clamartois ; douze conseillers fidèles, lui compris, onze opposants.

Il pourrait vraisemblablement se maintenir à la mairie. A-t-il la certitude que certains de ses amis sont sur le point de t'abandonner ? Sent-il qu'il a joué une partie périlleuse et qu'il l'a perdue ? Juge-t-il simplement que sa

majorité est trop précaire ? Je n'ai point cherché à le savoir. Toujours est-il qu'il démissionne le 14 mai 1911.

A-t-il eu raison d'abandonner son poste ? Oui en démocratie pure, puisque les élections avaient été dominées par sa personnalité. Non sur le plan général, car il risquait de condamner à mort ses projets.

Il tombait victime d'un autoritarisme stupide que l'histoire locale de ces derniers mois nous permet de mieux comprendre.

Son adjoint, Louis Bruère, le remplace jusqu'aux élections municipales générales de 1912. Elu maire par douze voix contre onze à Léon Simon, il peut tout juste expédier les affaires courantes. Il dépose néanmoins sur le bureau du conseil municipal un projet de groupe scolaire pour la nouvelle agglomération du Plateau : deux classes garçons, deux classes filles, une classe maternelle.

Aux élections de 1912 il sera battu avec toute sa liste, après avoir tenté, au deuxième tour, de réaliser une coalition totale de la gauche pour faire échec à ses adversaires.

Léon Simon, par contre, s'est entendu avec les anciens conseillers de l'Action Libérale Populaire, ses adversaires de 1908, et leur a réservé une place sur sa liste. Il emporte deux sièges au premier tour et les autres au second. La coalition qu'il a réalisée conservera la mairie pendant 23 ans. On relève, en effet, parmi les élus de 1912, quatre maires successifs de Clamart, Léon Simon, René Samuel, Emmanuel Sarty et Charles Simon.

Les vaincus, qui ne désespèrent pas de prendre leur revanche aux élections (prévues pour 1916) attaquent violemment leurs vainqueurs dans la presse locale, et ce jusqu'à la guerre de 1914, qui viendra reléguer au second plan les querelles de clocher.

Les opposants ne sont plus à la mairie, même comme simples conseillers. Ils ignorent d'autant plus ce qui s'y passe que Léon Simon a limogé quelques fonctionnaires qui lui semblaient trop marqués. Comme il faut faire flèche du bois dont on dispose, les attaques sont menées avec une pauvreté de moyens qui étonnerait toute personne qui n'est pas bien au fait d'une gestion communale.

Deux grosses campagnes de presse surnagent : l'échauffourée du bal Lacombe et l'affaire de la musique municipale.

L'échauffourée du bal Lacombe d'abord. Un simple fait divers. En juin 1913, deux bandes de mauvais garçons, qui ne comptent pas un seul Clamartois, échangent à la sortie d'un bal musette qu'ils fréquentent à l'orée

du bois, des coups de revolver. La cause de ce duel qui effarouche les paisibles promeneurs du dimanche : des femmes. L'affaire aura sa conclusion devant les tribunaux.

Le maire, responsable de la bonne tenue de sa ville, demande, à juste titre, que les bals plus ou moins bien fréquentés soient interdits ; deux établissements sont frappés par cette interdiction. Durant plus de six mois ses adversaires l'accuseront d'être hostile par principe aux réjouissances populaires et de proscrire les amusements innocents de la classe ouvrière.

Ils l'accuseront avec d'autant plus de virulence que la salle de la mairie qui tenait lieu de salle des fêtes disparaît dans l'agrandissement de l'école du centre et que la musique municipale a traversé une crise, due partiellement à la politique.

En juin 1913, l'ancien chef de musique a démissionné, se refusant, selon ses propres termes, « à exclure par vengeance politique trois membres de la société ». Le maire évoque l'affaire assez durement dans un banquet. Les musiciens prennent parti pour ou contre l'ancien chef et, en décembre 1913, la musique est dissoute, pour être reconstituée, après épuration, en janvier 1914.

Pendant que la presse locale fait grand cas de ces tempêtes dans un verre d'eau, la municipalité Léon Simon continue à gérer les intérêts de la ville. Lorsqu'il s'agissait d'abattre Picquart, on pouvait dire pis que pendre de ses plans et de ses projets. Aujourd'hui que l'on tient le pouvoir, il faut poursuivre ce qui est commencé et prévoir l'avenir. Une municipalité est toujours solidaire de celle qui l'a précédée, car, en matière d'administration municipale, l'intérêt public commande l'action.

En novembre 1912, quand le conseil revise les droits d'octroi, il se garde bien de supprimer les taxes sur les fourrages, qui ont pourtant causé partiellement la chute du maire radical.

Au début de 1914, on envisage d'agrandir les écoles, y compris le groupe Jules Ferry, tant critiqué comme trop spacieux et trop luxueux quelques années plus tôt. Vers la même époque, le projet de construction du groupe scolaire du Plateau, l'amorce de l'actuelle école du Petit Clamart, prend corps.

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans dire un mot de la chapelle Saint Joseph, ouverte en 1909 dans une ancienne cidrerie à l'angle des rues de Paris et Barbaroux, par l'abbé Fleschelles, curé de Clamart.

Cette chapelle donne au quartier de la Gare droit de cité au spirituel. Le

Bas Clamart dispose de tous les éléments nécessaires, hormis la mairie, pour être une unité ethnique nettement distincte du Haut Clamart.

L'abbé Fleschelles affectionne particulièrement la « Chapelle ». Il réside d'ailleurs dans les bâtiments d'habitation de l'ancienne cidrerie, et ses paroissiens du Haut lui reprochent de les négliger pour les Bas Clamartois.

Se sent-il plus chez lui dans les bâtiments appartenant à l'évêché que dans les locaux que lui loue la commune, propriétaire depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat des biens de la fabrique ? Préfère-t-il Saint Joseph à cause des commodes salles d'œuvre qui la flanquent ? Pense-t-il comme Picquart que l'avenir appartient aux quartiers neufs ? Nous alignons des suppositions sans apporter de réponse. A nos lecteurs de se faire une opinion personnelle.

La guerre de 1914 va arrêter pour un temps l'essor de notre cité. Le 2 août et les jours suivants Clamart connaît, comme toutes les communes de France, le délire patriotique. Des hommes que leur âge ou leur profession ne rendent pas immédiatement mobilisables parlent de s'engager, des conseillers municipaux partent aux armées.

La population, qui maudit tout ce qui est allemand, se livre à des voies de fait sur les biens de l'ennemi. Les deux succursales des laiteries Maggi sont mises au pillage. Les laiteries Maggi, qui se disent suisses, passent à tort ou à raison pour allemandes. Elles attaqueront d'ailleurs plus tard, la commune en dommages et intérêts.

On casse les vitres, on détrioire et on pille les meubles d'un pavillon particulier, rue Condorcet. On prétend que l'occupant de ce pavillon, qui se dit brasseur ou quelque chose d'approchant, a aménagé une plateforme d'où l'on peut braquer des gros canons sur Paris.

Puis on s'installe dans la guerre, un ouvroir fonctionne, une boutique municipale aussi, car le ravitaillement devient difficile. Pendant les batailles de la Marne et de l'Ourcq, on entend en sourdine le canon. La commune lance des obligations pour faciliter sa trésorerie.

Les glacis du Fort d'Issy sont couverts de barbelés. A Chalais Meudon, les saucisses veillent en permanence. L'armée commence à édifier l'hôpital militaire prévu depuis quelques années qui donnera son nom au quartier Percy. Pendant les alertes, des autos mitrailleuses sillonnent certaines artères de Clamart, l'avenue du Bois de Boulogne en particulier.

Les sous-sols de l'hospice Ferrari sont devenus le grand abri de Clamart en cas d'alertes de Gothas. Le bruit court même que c'est le seul abri valable, les caves des pavillons n'étant pas assez profondes. C'est sans doute pour cela

que l'on voit, quand l'alerte sonne, des braves gens quitter en hâte leur maison avenue du Bois de Boulogne ou rue de la Vallée du Bois, pour se précipiter, au prix d'un trajet d'un quart d'heure dans les caves spacieuses de Ferrari. Ils ne pensent plus au risque qu'ils courent entre leur maison et l'abri.

Pourtant, malgré la guerre, la population augmente. De nombreux réfugiés du Nord et de l'Est échouent à Clamart ; beaucoup s'y fixeront.

V. — L'ENTRE DEUX GUERRES

Le principal souci des municipalités qui se succéderont à Clamart, de l'armistice qui clôt la « der des ders » à la « drôle de guerre de 1939 sera d'aligner l'équipement de la commune en voies, assainissement, éclairage, écoles, sur ses besoins. Les travaux entrepris le seront presque toujours à retardement sans qu'il y ait mauvaise volonté des municipaux, mais, tout simplement parce que notre commune est une cellule vivante, en perpétuelle évolution.

La nouvelle population qui se fixe à Clamart dans la première moitié du XX^e siècle diffère profondément de celles qui sont venues au cours du XIX^e siècle dans la commune.

Vers 1840, nous l'avons vu, la construction du chemin de fer et l'ouverture des carrières avaient amené à Clamart une population ouvrière, qui s'était fixée dans le vieux village et qui travaillait sur place.

Sous la monarchie de juillet et le second empire, l'apport nouveau avait surtout consisté en bourgeois aisés, qui faisaient construire, dans les quartiers excentriques, des maisons de campagne spacieuses, pourvues de beaux jardins.

L'adduction d'eau et l'installation du gaz d'éclairage avaient permis, après 70-71, la construction, dans le quartier de la gare, d'immeubles locatifs, occupés par des employés et des petits fonctionnaires, auxquels la proximité du chemin de fer permettait de se rendre facilement à Paris chaque jour. Il s'agissait là d'une population instable, qui se fixait souvent en banlieue pour quelques années seulement, jusqu'à ce que les enfants soient sortis du bas âge.

A partir de 1908 et surtout après la guerre 14-18, l'apport nouveau proviendra presque essentiellement de la construction de pavillons modestes, édifiés sur des terrains lotis, et grâce à la loi des H.B.M., par des personnes peu fortunées qui en deviennent propriétaires.

Etre propriétaire de la maison qu'il habite rehausse le François moyen dans sa propre estime. Mais pour faire construire, il faut de l'argent frais et la

grande masse des salariés ne possède généralement pas les capitaux nécessaires. La ville tentaculaire attire de plus en plus dans son orbe l'homme de la campagne. Après la guerre de 14 les emplois réservés accordés aux mutilés et aux veuves vont encore intensifier la ruée vers Paris. Les provinciaux transplantés sont habitués à vivre dans une maison, parfois très modeste, leur appartenant. Ils s'adaptent assez mal aux étroits logements parisiens et à l'encaquement des immeubles collectifs. Leur atavisme paysan leur fait souhaiter devenir propriétaire de leur maison.

Au début du XX^e siècle, une législation révolutionnaire leur permet de réaliser ce désir, moyennant un apport immédiat modique. C'est la loi des Habitations à Bon Marché (1908) qui permet d'emprunter, au taux raisonnable de 3,5 % la majeure partie de l'argent nécessaire à la construction d'une maison destinée au logement personnel de l'emprunteur et de sa famille. Prêt remboursable par annuités constantes à peine plus onéreuses qu'un simple loyer. Garantie pour la femme et les gosses si le père de famille vient à mourir, puisque le remboursement du solde du prêt est obligatoirement couvert par une assurance sur la vie, temporaire et dégressive.

La construction d'une H.B.M., soumise à des normes légales assez sévères, n'est possible que sur un terrain de superficie restreinte. Les terres possédées par les cultivateurs de banlieue sont généralement fort étendues. Pour les revendre comme terrains à bâtir, il va falloir les morceler. L'ère des lotisseurs commence.

Clamart est une commune bien desservie au point de vue transports, et relativement proche de Paris. De petits lotissements se créent dans le quartier de la gare, le long de l'avenue Victor-Hugo et de l'avenue Marguerite-Renaudin ; le terrain s'y vend un bon prix. D'autres lotissements, beaucoup plus vastes, font leur apparition sur le Plateau ; ils sont éloignés de tout, mais le terrain y est bon marché ; des ouvriers pourront y devenir propriétaires. L'extension des Usines Renault fixe de nombreuses personnes dans le quartier Schneider et, aux confins de la commune, près de l'Hôpital Militaire Percy. La proximité des terrains d'aviation de Villacoublay en fixe d'autres au Petit-Bicêtre, devenu, depuis 1916, le Petit Clamart.

Toutes les voies privées furent à l'origine, l'épine dorsale d'un lotissement ; et l'on compte encore aujourd'hui 14 voies privées, allées ou impasses, sur le territoire de Clamart, sans compter celles qui ont été intégrées, une par une, dans le réseau communal au cours des trente dernières

années.

Les acquéreurs des parcelles des lotissements se trouvent souvent dans une situation pénible, se heurtent à des difficultés de toutes sortes, qui leur aigrissent le caractère. Ils votent donc à gauche (ou plus exactement contre ceux qui sont en place) et représentent pour les municipalités une masse d'électeurs que l'on redoute. On les redoute d'autant plus que la municipalité ne peut pas grand chose en leur faveur.

Lors de la création du principal lotissement d'avant 14, les prospectus publicitaires représentaient le « Jardin Parisien » comme très voisin de la Mairie, terminus du tramway, sans doute grâce à une illusion d'optique, les côtes raccourcissant les distances. Tant que la vente n'est pas très avancée, un omnibus fonctionne de la mairie aux Jardins Parisiens. Lorsque l'opération est presque terminée, plus d'omnibus. Les mal lotis sont livrés à leurs seules ressources. Les lignes d'autobus qui desservent aujourd'hui le Plateau n'apparaîtront que beaucoup plus tard et auront longtemps comme terminus la Mairie, d'où il faut emprunter un second moyen de transport pour se rendre à Paris.

Il y aurait fort à dire sur la curieuse personnalité du principal lotisseur clamartois, Mabereau. Indiquons simplement que plusieurs arrêts rendus contre lui ont fait jurisprudence ; ce n'est pas une référence dont il soit particulièrement plaisant de faire état.

Il nous suffira d'esquisser à grands traits la législation des lotissements pour expliquer l'origine de bien des problèmes restant à résoudre à Clamart.

Avant et pendant la guerre de 1914 le lotissement était une opération libre, non réglementée. Lotir c'était découper en parcelles un grand terrain et prévoir l'emplacement des futures voies, sans les réaliser. On lotissait quand on voulait et comme on voulait.

Le 14 mars 1919 une loi, qui était en chantier depuis plus de dix ans, impose aux communes de 10.000 âmes et plus un plan d'aménagement et d'extension. Clamart a dépassé le cap des dix mille habitants depuis le recensement de 1911. Aucun lotissement ne pourra se créer sur son territoire s'il n'est conforme au plan d'aménagement et d'extension approuvé. Malheureusement ces plans sont longs à mettre sur pied ; celui de Clamart sera seulement approuvé en août 1933. En attendant, les lotisseurs ont les mains à peu près libres.

On se précipite d'ailleurs sur les lotissements, car la crise du logement commence à sévir ; elle ne se résorbera que vers 1930 pour renaître après la

dernière guerre. Celui que ne trouve pas à se loger à Paris est heureux d'acheter, avec ses quatre sous, un terrain en banlieue et d'y bâtir, souvent de ses mains, une bicoque. Un toit pour s'abriter, même dans un quartier mal desservi et sans commodités vaut mieux que pas de toit du tout. On est satisfait quelques mois, puis on peste contre son quartier perdu, on revendique.

Le problème des mal lotis a pris une importance nationale. Une nouvelle loi impose aux lotisseurs, en juillet 1924, de réaliser les travaux d'assainissement et de viabilité préalables. Mais la crise du logement bat son plein. On ne peut stopper brutalement l'essor des lotissements. L'article 12 de la loi permet aux préfets d'autoriser les ventes, locations ou constructions avant la réalisation des travaux prévus au projet « sous la garantie certaine de leur exécution ». Garantie illusoire, fournie quelquefois par une clause du cahier des charges mettant la réalisation des travaux à la charge des lotis eux-mêmes. Les acquéreurs ont signé de bonne foi, sans lire, se fiant à des promesses verbales, admettant qu'il s'agissait de clauses de style. Quand le moment viendra de réaliser les travaux, ils ne pourront pas les faire exécuter.

Puis, et c'est grave, la loi de juillet 1924 ne dispose que pour l'avenir et ne règle pas le sort des lotissements déjà existants, qui sont fort nombreux dans notre ville.

Le 15 mars 1928, la loi Sarraut sur l'aménagement des lotissements défectueux viendra permettre aux associations syndicales de ces lotissements d' « assurer l'exécution des travaux nécessaires pour placer ces lotissements dans les mêmes conditions de viabilité, d'assainissement et d'hygiène que les agglomérations voisines de même importance ». Les associations syndicales des lotissements antérieurs à juillet 1924 pourront contracter des emprunts et obtenir des subventions (33 à 50 % du coût des travaux).

La constitution des associations syndicales fut souvent difficile. Des propriétaires de terrains d'angle, déjà desservis par des voies communales, se désintéressent du sort du lotissement, dont ils forment pourtant partie. Des récalcitrants s'obstinent à exiger que les travaux soient faits par le lotisseur, qui s'en moque, ou qui disparaît derrière une société en faillite. Puis, les problèmes qui se posent aux associations qui sont parvenues à se constituer sont complexes et épineux. Comment payer les annuités de remboursement des avances Loi Sarraut, quand on s'est déjà lourdement endetté pour construire sa maison ? Comment réaliser l'égoût lorsqu'il n'existe pas de canalisation communale ou départementale à proximité ? Que de démarches,

que de lenteurs administratives, pour obtenir des compagnies concessionnaires l'adduction d'eau ou de gaz. Et comment réaliser l'éclairage public de la voie privée, qui vous incombe de par la loi.

Bien entendu la commune n'accepte de classer une voie privée dans le réseau communal que lorsque les travaux sont achevés ; elle ne tient nullement, en effet, à se substituer aux riverains, qui ont accepté, par acte notarié, des charges.

Ce simple rappel des dispositions légales suffit à expliquer la rancœur et le mécontentement des mal lotis, qui, au surplus, ont souvent été roulés légalement par un lotisseur averti de toutes les failles de la législation. On a vu, par exemple, vendre des terrains « à usage de jardin ». Si l'on construisait sur ces terrains, la responsabilité du lotisseur est complètement dégagée.

La commune déjà, pour son propre compte, assume la lourde tâche d'équiper ses voies publiques, qui ne sont plus en rapport avec la densité de la population ; disposant de moyens financiers restreints, se refusant à s'endetter pour des travaux qui n'offrent pas un caractère d'intérêt général, elle ne peut pas grand chose pour les voies privées. Elle assure le secrétariat de toutes les associations syndicales ; ses employés donnent des conseils judicieux aux mal lotis. Ils ne peuvent faire plus, car ils ont d'autres chats à fouetter.

La cité s'est développée un peu dans tous les sens, avant que le plan d'aménagement ait été conçu. Il faut faire face aux difficultés au fur et à mesure qu'elles se présentent. L'instabilité monétaire ne permet pas de lancer un programme de grands travaux échelonné sur plusieurs années ; le coût des travaux terminés est toujours hors de proportion avec les devis approuvés à l'origine. Et le conseil, qui pourrait, s'il osait, recourir à l'emprunt, bonne opération en période d'inflation, craint d'endetter la commune, toute dette étant génératrice de centimes additionnels nouveaux. Trop d'électeurs ne pardonnent pas au conseiller sortant d'avoir augmenté les impôts. Les élus hésitent d'autant plus à entreprendre des travaux onéreux pour les quartiers neufs que les maisons récentes sont exemptées pendant quinze ans de certains impôts.

Mais revenons à l'histoire propre de Clamart et à l'ordre chronologique.

Aux élections qui suivent l'armistice de 18, Léon Simon conduit sa liste à la victoire électorale ; il remporte un échec personnel. Elu bon dernier, il doit laisser son écharpe à un homme cultivé qui s'est déjà distingué comme simple conseiller, depuis plusieurs années, René Samuel.

La première question à résoudre est celle de la vie chère. La guerre a complètement déséquilibré le Franc Germinal que quelques années plus tard le président Poincaré stabilisera au quart de sa valeur.

Les petits rentiers, dont les revenus n'ont pas augmenté, ne peuvent plus vivre. Les possesseurs de fonds russes et de titres de l'Europe Centrale ont tout perdu. Les propriétaires d'immeubles dits de rapport, frappés d'abord par le moratoire, puis par les lois protégeant leurs locataires, n'arrivent plus à boucler leur budget. Les travailleurs salariés eux-mêmes ont du mal à vivre, car le coût de la vie augmente sans cesse, poursuivi par les salaires, qui ne parviennent jamais à le rejoindre. Il faut essayer d'arrêter la hausse du coût de la vie.

On s'en préoccupe en haut lieu en instituant les baraques Vilgrain ; Clamart veut suivre le mouvement général ; et le maire propose à son conseil, en janvier 1920, d'installer dans la commune une de ces baraques.

Bien que les comptes rendus officiels comportent peu de détails, le débat dût être animé, peut-être même passionné. Tout le monde veut lutter contre la vie chère, mais les voies et moyens proposés diffèrent ; deux projets sont en présence, celui du maire, et celui de Charles Vincant, qui a repris, aménagé et amélioré une proposition de l'Union des Commerçants.

Les commerçants craignent sans doute que la baraque projetée leur porte tort. Ils voudraient que l'on crée simplement une commission d'achats en commun de toutes les denrées et produits manufacturés nécessaires au ravitaillement de la population. Cette commission répartirait les denrées entre les différents détaillants de Clamart, fixerait les prix de vente aux consommateurs, et contrôlerait la vente chez les commerçants.

La proposition est dirigiste, mais la baraque Vilgrain ne l'est pas moins. En période de vie chère, pour lutter contre la hausse des prix, il faut savoir abandonner le laissez faire, laissez passer, cher à Quesnay et aux physiocrates.

Les commerçants font d'ailleurs judicieusement remarquer, et les faits leur donneront raison, que leur proposition mettrait la commune à l'abri des aléas financiers que comporte nécessairement l'opération Baraque Vilgrain.

Le conseil vote en premier lieu sur la proposition du maire, qui est adoptée de justesse par douze voix contre douze, la voix de Samuel étant prépondérante. Clamart aura donc une baraque Vilgrain.

Qu'est-ce au juste que cette baraque ? Une sorte de magasin officiel, géré par les pouvoirs publics, recevant des denrées, pouvant les rétrocéder au prix

coûtant aux commerçants de la commune et les vendant directement aux consommateurs en prélevant, pour ses frais généraux, une marge bénéficiaire infime. En un mot, c'est un organisme régulateur officiel. La gestion d'un pareil organisme est une tâche particulièrement délicate, surtout en période d'instabilité monétaire. Elle nécessiterait à la fois des moyens financiers puissants, une grande liberté d'action et des gérants doués de qualités exceptionnelles. Tel ne sera pas le cas, et la baraque Vilgrain de Clamart sera en définitive une opération désastreuse.

Le 28 novembre 1920, un des conseillers municipaux qui gèrent la baraque au nom de leurs collègues dépose sur le bureau du conseil une longue lettre d'alarme. Le pourcentage de bénéfice autorisé par le Ravitaillement s'avère insuffisant pour couvrir les frais généraux. La ville de Paris, qui ravitaille les baraques Vilgrain de bonlieue, leur cède les marchandises aux prix de détail pratiqués à Paris. Il faut encore ajouter à ces prix d'achat trop élevés les frais généraux, les droits d'octroi et le salaire du personnel.

Et l'auteur de la lettre, qui est l'animateur de la baraque, de lancer cette conclusion pessimiste : « La population, ignorant celà, s'étonnait de voir la même marchandise plus chère chez nous qu'à Paris. La commune ne nous ayant accordé qu'un mince crédit, nous ne pouvons songer à faire de gros marchés aux pays d'origine... le commerce fait mieux que nous, qui ne pourrions que l'entraver. Nous devons disparaître ».

La baraque est fermée le 31 décembre 1920 ; le déficit, que la lettre de novembre chiffrait à 18.717 francs est passé à 50.160 francs, somme sensiblement égale à l'avance de la commune (50.000 francs) qui est perdue. On accuse évidemment les conseillers qui composent le conseil d'administration de la baraque d'avoir tripoté. Le conseil, ému, nomme une commission d'enquête, qui dépose ses conclusions le 16 avril 1921.

Nous n'avons pas voulu rechercher si les conseillers mis en cause s'étaient effectivement servis. Le rapport de la commission d'enquête consacre au moins leur incompétence et leur impéritie. Comptabilité nulle, contrôle des marchandises à l'entrée comme à la vente fait d'une façon tout à fait irrégulière, aucune vérification de caisse, marchandises non alimentaires achetées sans savoir si elles seraient vendues, avances de trésorerie faites par deux des administrateurs pour retarder la fermeture de la baraque, tels sont les principaux points retenus et prouvés

Je ne veux pas prononcer de noms, la période dont il s'agit étant trop proche de nous. Deux conseillers incriminés démissionneront, trois autres

conserveront leur mandat, leur responsabilité étant atténuée, selon la commission d'enquête. Mais deux des restants seront stigmatisés par ce jugement : « en regrettant que ces messieurs, après avoir commis des fautes lourdes, se soient dérobés à leurs fonctions d'administrateurs sans se démettre officiellement ». Le troisième saura pour l'avenir qu'il « n'aurait pas dû accepter » d'être désigné, « son travail ne lui permettant pas de s'occuper de son rôle d'administrateur ».

Et la vie de la commune continue, avec son cortège de soucis quotidiens d'administration. Au début de 1923, René Samuel meurt ; il est remplacé, après les élections complémentaires que prescrit la loi de 1884, par son premier adjoint, Emmanuel Sarty. A la mort de ce dernier, après des élections complémentaires mouvementées dont nous parlerons longuement plus loin, l'écharpe de maire échoit à Charles Simon, ancien premier adjoint de Sarty. La politique municipale ayant été continuée sous ces trois hommes, nous examinerons à grands traits leurs réalisations dans les divers domaines.

Il faut relever en premier lieu un programme énorme d'assainissement. Avant 1914 seules les principales voies de la commune étaient pourvues d'égouts ; dans les quartiers excentriques, les eaux usées s'écoulaient dans les puisards, et les pompes de la maison Richer venaient périodiquement vider, de nuit, les fosses d'aisance, parfumant tout un quartier d'une odeur persistante et nauséuse dont les Clamartois se seraient bien passés.

L'assainissement général fut commencé en 1924 et réalisé par tranches successives ; la mise en état des rues suivait. En dix années presque toutes les voies publiques de Clamart furent pourvues du tout à l'égout. Beaucoup de voies privées furent également pourvues d'égouts et faites grâce aux facilités offertes aux riverains par la loi Sarraut.

Cet immense travail de voirie est dû presque entièrement à la persévérance et à la ténacité de Charles Simon, que j'ai personnellement bien connu, et auquel je me plais à rendre ici un très affectueux hommage.

Seules échappèrent à ce vaste plan des rues à peine peuplées, des voies privées antérieures à la loi de juillet 1924 et certains quartiers excentriques surtout, où la réalisation de l'assainissement était subordonné à la construction par le département de grands collecteurs longeant les voies départementales ou nationales

L'exemple du grand lotissement du Petit Clamart, dont l'assainissement ne sera réalisé qu'après la Libération, prouve combien la municipalité était paralysée dans son œuvre en faveur des mal lotis.

Ce lotissement avait été autorisé par arrêté préfectoral du 14 mars 1927 ; au début de 1934, comme les travaux imposés au lotisseur par le Préfet n'étaient toujours pas réalisés, un certain nombre d'acquéreurs de lots adressèrent une plainte au Ministre de l'Intérieur. Le lotisseur devait, en principe, construire une fosse de décantation et d'épuration à l'extrémité de la rue de la Paix ; pour les canalisations le cahier des charges imposait aux acquéreurs « de se constituer en syndicat pour construire des ouvrages à frais communs ».

En 1927, il n'existait aucun ouvrage d'assainissement sur le Plateau et la vente des lots avait été autorisée en application de l'article 12 de la loi de 1924 dont nous avons parlé plus haut. La garantie certaine de l'exécution des travaux était donc une simple clause de style.

Un espoir naît pour les quatre cents acquéreurs de lots, quand le département construit un égout sous la route nationale 306, en 1932-1933. Il sera vite déçu. Charles Simon l'a fort bien expliqué dans une lettre au Préfet de la Seine :

« A cet époque les lotisseurs se mirent en relation avec le service Ordinaire et Vicinal pour obtenir l'abaissement de l'ouvrage proposé à un niveau tel qu'il put drainer tout le lotissement. Mais le Service Ordinaire et Vicinal recula devant l'importance de la dépense à supporter, répondant que l'assainissement du lotissement devait être assuré par le département de Seine-et-Oise ».

La commune dût se contenter de réaliser un égout route de la Garenne, qui pouvait, et qui pouvait seul, se raccorder sur l'ouvrage du département.

La seconde grande réalisation qui marque l'histoire de Clamart pendant l'entre deux guerres fut la substitution de l'éclairage public électrique au vieil éclairage au gaz, plus onéreux, moins commode et devenu désuet. Le programme, décidé par le conseil municipal le 22 novembre 1934, était en cours de réalisation en 1935 quand le Parti Communiste conquiert la mairie. Il fut continué par le nouveau maire, Ernest de Saint-Etienne. Interrompu par la guerre, puis par l'occupation, il fut repris et complété par les municipalités de MM. Padé et Couette.

Pour tous ces grands travaux, le Petit Clamart est un boulet que traîne la commune. Il est loin du reste de la ville et tout y est à faire. On ne peut pourtant, bien que les Clamartois le désirent autant que les Petits Clamartois, ériger le Petit Clamart en commune distincte. La commune du Plateau ne pourrait pas vivre, les ressources de la commune actuelle provenant des vieux

quartiers, tandis que la majeure partie des besoins à satisfaire est au Petit Clamart. Nous devons faire encore aujourd'hui la même constatation, bien que la cité H.L.M. de la Plaine soit en train de bouleverser l'économie du Petit Clamart.

Il ne faut pas oublier, dans l'histoire de cette période, les magnifiques réalisations scolaires de Clamart, menées avec une très grande largeur de vues par les municipalités successives. En 1922 c'est l'école de la Plaine qui est achevée, sur un terrain équidistant du Jardin Parisien et du Petit Clamart. Nos édiles croyaient ce terrain destiné à devenir, à très brève échéance, le centre de la nouvelle agglomération. Les autorités religieuses, qui construisirent l'église Saint-François de Sales à sa place actuelle, partageaient cette erreur d'optique. L'église et l'école ne seront au centre de l'agglomération que lorsque la cité de la Plaine sera entièrement achevée, c'est-à-dire dans quelques années d'ici.

L'église est aujourd'hui flanquée d'une chapelle de secours, à la limite de la commune et de la Seine-et-Oise. L'école est complétée par le petit groupe du Jardin Parisien, construit immédiatement avant la guerre par la municipalité communiste de Saint-Etienne. Il faudra prévoir un jour prochain une nouvelle école, à l'extrême pointe du Petit Clamart, et, avant, un groupe scolaire complet au Jardin Parisien.

En 1922 on n'a pas la même optique qu'aujourd'hui sur l'implantation des écoles. Les transports en commun étant plus rares, on admet facilement que les enfants peuvent faire un assez long trajet pour aller en classe. On l'admet même pour les enfants qui fréquentent les maternelles. Je n'en veux pour preuve que cette délibération du conseil municipal en date du 28 avril 1921 demandant le remplacement de la maternelle Jules Ferry par une classe enfantine et qui s'appuie sur les considérants suivants : « l'école maternelle Jules Ferry ne reçoit qu'un très petit nombre d'enfants, hors de proportion avec les dépenses de personnel et de matériel qu'elle entraîne... l'école maternelle du groupe de la Mairie est largement suffisante pour faire face à tous les besoins de la commune... et il existe une crèche et garderie pour les plus jeunes enfants ».

Des esprits chagrins seraient tentés, aujourd'hui que la querelle laïque a repris vigueur avec la loi Barangé, de penser que le conseil municipal de 1921 n'était pas laïque. Il n'en était rien. Vers la même époque, au début de 1922, la commune accordait, sur une proposition de Charles Simon, la gratuité des fournitures scolaires à tous les enfants fréquentant les écoles

publiques de la ville ; le cadeau était d'importance.

On ne reculait pas devant la création d'écoles primaires pour les quartiers excentriques. 1927 verra l'inauguration du groupe des Rochers ; 1930 celle du groupe de Maison Blanche. Les écoles antérieures à la guerre de 1914 sont, vers la même époque, pourvues du chauffage central et de nouvelles maternelles sont, un peu avant la fin de l'entre deux guerres, édifiées. L'une, la maternelle Gathelot, remplace en la modernisant la vieille maternelle de la Mairie, l'autre dessert le quartier de l'hôpital Percy, c'est la maternelle Saint-Cloud.

Le problème des maternelles a profondément évolué, en effet, entre 1921 et 1934. Immédiatement après la guerre de 14, peu de jeunes femmes travaillaient ; en 34 la mère qui reste au foyer est devenue une exception, à cause de la hausse constante du coût de la vie, et aussi il faut malgré tout le dire, parce que le travail pour un patron est plus agréable que la monotone tenue d'un ménage. Pour pouvoir travailler la femme doit envoyer son enfant à l'école dès l'âge le plus tendre, d'où nécessité de nombreuses maternelles.

D'autres commodités sont offertes aux Clamartois par leurs édiles. En 1926 on crée le marché Victor-Hugo, dans le Bas Clamart, affermé au même concessionnaire que le vieux marché de la rue de Sèvres. En 1926 encore naît l'établissement de bains-douches situé à côté de la gendarmerie. Et la commune acquiert, pour en faire un charmant jardin public trop peu connu de nos concitoyens, une partie du Parc de la Maison Blanche, dont la reine Victoria fut un temps copropriétaire.

Le Petit Clamart a été doté, enfin, d'un autobus ayant son terminus à la mairie. Dès 1925, le conseil a réclamé que ce terminus soit reporté à la gare, pour éviter aux habitants du Plateau qui se rendent à Paris un transbordement supplémentaire Mairie-Gare. Cette revendication n'aboutira jamais, mais l'autobus sera prolongé jusqu'au métro, ce qui conduit au résultat recherché. Entre Clamart et l'Hôtel de Ville, les vieux tramways à impériale ont disparu, remplacés par des tramways bas à baladeuse, puis par des autobus.

Ces autobus, qui conduisent directement au métro, les habitants des quartiers excentriques porteront un coup sérieux à l'unité ethnique de la commune ; ils font, en effet, disparaître l'un des derniers points de rassemblement des Clamartois, le train.

La création, immédiatement après la guerre de 1914, de trois paroisses distinctes (Saint-Pierre Saint-Paul pour le Haut, Saint-Joseph pour le Bas et Saint-François de Sales, œuvre de l'abbé Masquelez, pour le Petit Clamart) a

déjà marqué une coupure entre les habitants des divers quartiers. Chaque paroisse a voulu avoir ses œuvres propres et vit en circuit fermé. Le patronage Saint-Louis de Gonzague et la maison des sœurs de la rue Georges-Huguet ne drainent plus que la jeunesse d'une seule paroisse. Et les spectacles d'œuvres eux-mêmes ne connaissent plus qu'une clientèle limitée au cadre de la paroisse.

Deux liens subsistent encore, le train et le cinéma.

L'autobus supprime le lien train ; les tramways étaient lents et le moindre embouteillage les retardait indéfiniment. Aller jusqu'à l'Hôtel de Ville par le tram était un véritable voyage, surtout quand on abordait le trajet dans Paris. Certains habitants du Haut utilisaient le tram jusqu'à la « Porte » (lisez Porte de Versailles) où ils trouvaient le métro. La plupart se contentaient du tram de la gare et du train.

L'autobus, lui est rapide, il contourne les embouteillages. Sa clientèle croît avec rapidité ; elle ne diminuera que sous l'occupation, quand le nombre de voitures affectées à la ligne sera restreint au strict minimum. Elle reprendra dès 1945, et le train, lieu de rencontre des divers quartiers cura vécu.

Le cinéma, lui, regroupe toujours, chaque semaine, ses fidèles, qui viennent de tous les coins de Clamart. Son importance sociale est extrême, à notre époque.

Il faut considérer la création du premier cinéma de Clamart un peu avant la guerre de 14 comme une des étapes de la transformation de notre ville. Le vieux cinéma de la place de la Mairie où j'allais, enfant, voir avec délices les films à épisodes, n'est plus. Le Modern et le Paris qui l'ont remplacé, et qui sont toujours dirigés avec compétence par la famille de Médicis, demeurent un des centres les plus importants de notre cité. C'est là que, chaque année, on distribue les prix des écoles communales ; c'est là aussi que se déroulent les grands galas qui rassemblent pour quelques heures les habitants de tout Clamart.

Les divers groupes qui gravitent autour des paroisses, des écoles de quartier ou des cellules de quartier ne se côtoient guère qu'au cinéma, ou à la mairie, durant les brefs instants où l'on élit de nouveaux conseillers municipaux.

Le vieux Clamart perd en grande partie son allure de village ; d'importants pâtés de maisons qui séparent la mairie de l'église sont abattus ; le square et la place qui s'y substituent transforment radicalement l'apparence du vieux quartier.

Le Bas Clamart subit également un bouleversement considérable avec la disparition du passage à niveau. Disparition nécessaire, car on déplorait, chaque année, plusieurs accidents mortels, surtout lorsque la « Navette » Clamart Paris-Montparnasse, aujourd'hui défunte, et dont le rétablissement serait bien utile, se rangeait sur la voie de garage ; elle masquait alors complètement la vue des trains arrivant de Versailles,

Le premier projet de la compagnie de chemin de fer est de remplacer le passage à niveau par un souterrain destiné aux voitures entre l'extrémité de la rue de Paris sur le territoire de notre commune et celle de la route de Clamart, sur les territoires d'Issy et de Vanves. Il ne s'agit pas de rehausser les voies du chemin de fer pour permettre la réalisation de ce passage, mais de creuser, sur une bonne longueur, la rue de Paris et la route de Clamart ; passe encore pour la route de Clamart, bordée seulement de villas. Mais pour la rue de Paris, de la Fourche à la Gare, ce serait un désastre. Cette portion de rue est très commerçante, plus peut-être qu'aujourd'hui, car la circulation automobile y est assez intense. Le conseil municipal proteste véhémentement contre ce projet, le 30 décembre 1928. Il ne peut admettre que cette voie importante de la commune soit transformée « en une sorte de bassin de radoub ayant, en profondeur en moyenne plus de 3 m., l'encaissement de la chaussée, étant flanqué sur ses bas-côtés d'un parapet formé par les trottoirs actuels, lesquels ne seraient accessibles de la chaussée que par de nombreux escaliers à plusieurs degrés prévus çà et là ».

Le creusement de la rue de Paris sera remplacé par le percement de l'avenue du Docteur Calmette et la création du pont Calmette, qui enjambe la voie. La rue de Paris, désertée, entre la Fourche et la Gare, par la circulation automobile, y perdra un peu de son importance commerciale. La nouvelle voie sera d'abord baptisée avenue Raymond-Poincaré, malgré la protestation d'un conseiller municipal socialiste, qui considère Poincaré comme le plus grand criminel du siècle. Son changement de nom sera un des premiers actes de la municipalité communiste, en 1935.

L'équipe élue en 1912 se modifie à chaque consultation électorale ; on y voit entrer des conseillers plus jeunes, destinés à assurer la relève. Elle aurait sans doute conservé la mairie jusqu'à la guerre de 1939 si une querelle de personnes, exploitée sur le plan politique, n'avait causé sa perte. Ma tâche d'historien devient fort délicate en cette période si proche de nous ; je connais ou j'ai bien connus ceux dont je suis appelé maintenant à citer les noms et à conter les actes. Puisse le lecteur m'excuser si je manque involontairement à

la sereine impartialité.

En 1927, le Receveur Municipal, comptable de la commune, demande une majoration de traitement à laquelle il peut prétendre légitimement, d'après les textes légaux en vigueur. Cette majoration lui est refusée par le conseil, sans doute sur l'avis de certains fonctionnaires de la mairie. Les rapports entre les bureaux de la mairie, ordonnateurs, et ceux de la recette, comptables, se tendent. Ceux qui connaissent un peu les rouages du monde administratif peuvent aisément imaginer les péripéties de cette querelle, où les parties en présence se retranchent derrière la lettre du règlement au lieu d'en appliquer l'esprit.

Quelques semaines avant les élections municipales de 1929, alors que les esprits des politiques du cru sont échauffés par l'imminence de la consultation populaire, une commission municipale d'enquête entend les griefs et la défense du receveur municipal, d'une part, et des bureaux de la mairie d'autre part. Les procès-verbaux des séances de la commission d'enquête, sur lesquels je ne m'apesantirai pas, sont transcrits tout au long du registre des délibérations du conseil municipal, sous la date du 24 février 1929.

Mai 1929. Elections municipales. La liste Sarty est élue presque entière. Un seul opposant entre au conseil, Chaussé, tête de file d'une liste d'anciens combattants qui a fait une campagne assez dure.

Quelques mois plus tard le receveur municipal, M. Ruez, atteint un âge où il peut être mis à la retraite, bien que l'usage permette de le maintenir en fonctions, s'il est encore apte à remplir sa tâche. Or, M. Ruez jouit de la plénitude de ses moyens ; il est même particulièrement alerte pour son âge.

Mais le maire ne tient nullement à conserver un receveur municipal qui s'entend mal avec les bureaux de la mairie. Il propose au conseil de mettre M. Ruez à la retraite. Le conseil se prononce dans le sens que désire Sarty, malgré un habile plaidoyer de Chaussé, qui s'est fait, en bon opposant, l'avocat du receveur. La décision est du 2 août 1929 ; elle ne sera visée par le Préfet que le 25 janvier 1932, après pourvoi en Conseil d'Etat, introduit le 26 janvier 1930 par la commune contre la lenteur du visa préfectoral, qui constitue une sorte d'abus de pouvoir de l'autorité de tutelle.

Emmanuel Sarty meurt en août 1932. Avant de désigner son successeur il faut, selon la loi de 1884, que le conseil soit complété. Quatre postes de conseiller étant vacants, des élections complémentaires ont lieu. M. Ruez se décide à briguer un poste de conseiller municipal pour faire valoir ses droits

de l'intérieur du conseil.

Les élections se déroulent les 2 et 9 octobre 1932. Quatre listes sont en présence au premier tour. Celle que patronne le conseil en exercice obtient un peu plus de 1.530 voix de moyenne sur 4.850 votants, soit un tiers des suffrages. La liste radicale que M. Ruez mène au combat recueille 1.260 voix ; les communistes en totalisent 950 et les socialistes 720.

Au second tour les radicaux et les socialistes, qui ont fait liste commune, sont élus par 1.800 voix. Les candidats du maire sont battus avec 1.630 voix ; les communistes, qui se sont maintenus, n'améliorent pas leur position.

Quatre opposants sont entrés à la mairie. Ils ont la ferme volonté de mettre leurs adversaires au pas. Le nouveau maire, Charles Simon, et ses amis, considérant cette élection comme accidentelle, entendent ne pas céder. On parle d'une commission d'enquête administrative sur les griefs opposés à la municipalité lors des élections ; une procédure judiciaire, qui sera suspendue en 1933 sur demande du Ministre de l'Intérieur, est ouverte. De telles luttes ne peuvent permettre au conseil complété de travailler dans de bonnes conditions.

Il suffit pour se rendre compte de l'atmosphère du conseil, de lire les deux extraits de procès-verbaux suivants :

Séance du 26 février 1933. « ... MM. Mollot et Dubois prennent tour à tour la parole et déclarent qu'ils n'acceptent pas l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

« M. le maire leur répond qu'il doit s'en tenir à cet ordre du jour, qui a été envoyé à tous les membres et que du reste au § 16 affaires diverses, ils auront la faculté de poser des questions.

« M. Dubois monte sur une chaise et harangue le public.

« Des manifestations se produisent parmi le public. M. le Maire suspend la séance et fait évacuer la salle. La séance est reprise. MM. Ruez, Mollot, Dubois et Leca font un vacarme épouvantable en frappant sur la table et le parquet pour empêcher les délibérations.

« M. le Maire réunit les conseillers autour de lui et la séance continue. Le conseil prend les délibérations suivantes à l'unanimité des voix, à l'exception de MM. Ruez, Mollot, Dubois et Leca, qui n'ont pas pris part au vote ».

Séance du 28 mai 1933. « ... M. Dubois déclare qu'il considère illégales les délibérations de la dernière réunion, celles-ci ayant été prises après évacuation du public sans que, d'après lui, il y ait eu trouble. Il estime qu'après la suspension le public aurait dû être réadmis, le conseil ne s'étant

pas prononcé sur sa constitution en comité secret.

« M. le Maire lui répond qu'il a fait connaître son avis à ce sujet à M. le Préfet qui a été saisi de cette affaire par une réclamation de M. Dubois et de ses amis ; il constate que, depuis, les délibérations de cette dernière séance ont été approuvées par M. le Préfet ».

La lutte stérile entre opposition et majorité durera jusqu'aux élections de 1935. Pourtant les propositions de Charles Simon et de ses amis sont souvent excellentes. Les quatre opposants apportent, de leur côté, un certain nombre d'idées heureuses. Tous les conseillers quelle que soit leur appartenance, sont de fort braves gens, soucieux de bien faire. Mais la politique s'en est mêlée, comme elle se mêle encore trop aujourd'hui aux questions d'administration communale. Chacun reste sur ses positions et se refuse mordicus à admettre pour valable ce qui vient de l'adversaire.

Les événements nationaux vont contribuer à la chute de la municipalité Simon en 1935. Le 6 février 1934 a coupé la France en deux clans rivaux, qui se regardent en chiens de faïence, la gauche et la droite. Cette coupure aboutira, en 1936, lors des élections législatives, au Front Populaire. Dès les élections municipales de 1935, ce Front Populaire s'esquisse dans de nombreux coins de France.

Il apparaît mieux à Clamart qu'ailleurs, parce que les contingences locales sont défavorables aux modérés. Les séances houleuses du conseil, les interpellations et les réponses aigre-douces que publient les journaux locaux amènent les indécis, ceux qui ne se préoccupent guère de politique municipale, à douter des qualités d'administrateurs des conseillers en place.

La campagne électorale va encore amplifier ce doute, car on parle beaucoup de la carrière du Soleil Levant, achetée par la ville pour faire un stade. On prétend même, sans aucune preuve, bien entendu, que l'achat et le remblaiement de cette carrière ont permis certaines combinaisons.

Devant cette situation beaucoup de Clamartois votent pour n'importe qui, sauf pour les sortants majoritaires. Au premier tour, la liste du Maire s'assure le tiers des suffrages (2.175 voix de moyenne sur 6.478 votants). Communistes et socialistes ont respectivement 1.520 et 1.380 voix ; M. Ruez et ses amis récoltent 800 voix et les radicaux pelletanistes 350.

Comme le scrutin de 1935 est majoritaire, la possession de la mairie peut se jouer, au second tour, à quelques voix d'écart ; la plus légère faute peut compromettre irrémédiablement les positions d'un des clans en présence. Une heureuse manœuvre peut au contraire redresser une situation désespérée.

La liste arrivée en tête commettra deux lourdes fautes. Elle se refusera à toute alliance avec d'autres listes, elle abandonnera Charles Simon, classé 19^e au premier tour par les électeurs. M. René Henriet, aujourd'hui adjoint au maire, prend la tête de la liste pour le second tour. On compte parmi ses colistiers P.-E. Pujo, qui sera nommé maire de Clamart sous l'occupation, et... le signataire de ces lignes.

Les listes de gauche, au contraire, comprennent la nécessité de l'union. Communistes, socialistes et radicaux pelletanistes font alliance et présentent au deuxième tour une liste de Front Populaire.

M. Ruez se maintient ; son retrait pur et simple n'aurait d'ailleurs pas permis, si l'on examine de près les chiffres, à la liste Henriet de passer en entier. Le conseil municipal aurait été partagé entre les deux clans dans une proportion qu'il est impossible de déterminer.

Les partis de gauche ne comptaient guère sur une victoire aussi totale. Il leur reste maintenant à bâtir la municipalité. Le nouveau conseil compte seize communistes, onze socialistes et trois pelletanistes. Les partis alliés ne parviendront pas à se mettre d'accord pour la répartition des postes de responsabilité. Socialistes et pelletanistes voudraient une répartition proportionnelle : un maire et un adjoint communiste, deux adjoints socialistes, dont le premier, et un adjoint pelletaniste. Le parti communiste qui, avec seize élus, détient la majorité absolue du conseil, propose simplement un seul poste d'adjoint à ses alliés. Ceux-ci refusent, car un adjoint socialiste unique serait en quelque sorte otage dans la municipalité. Clamart sera donc géré jusqu'à la guerre de 1939 par une municipalité communiste homogène.

Trois grandes idées directrices marqueront l'action de la municipalité communiste, trois grandes idées qui sont des points de doctrine pour le nouveau maire, Ernest de Saint-Etienne, et ses amis politiques :

- faire du social ;
- remplacer les concessions de services publics par des régies directes ;
- obtenir que l'état subventionne de plus en plus largement la commune.

Le premier geste social de la municipalité communiste sera de venir plus largement en aide aux chômeurs en accroissant les indemnités qui leur sont allouées par la création d'un fonds de chômage partiel. Ce fonds est institué dès le 27 juin 1935, moins de deux mois après les élections municipales.

A la même date le conseil pense aux vieillards hospitalisés. Le Parti

Communiste s'est toujours penché sur la grande misère des vieux. Il institue le « sou de poche des vieillards hospitalisés », initiative heureuse, puisqu'elle permet aux vieux hospitalisés de disposer de dix francs par mois, et qu'avec dix francs, en 1935, on peut se payer quelques friandises. Seuls les pensionnaires de l'hospice Sainte-Emilie sont exclus de la libéralité communale, mais uniquement parce qu'un legs Hunebelle leur assure déjà de l'argent de poche.

Pour les malades, on parle de construire un dispensaire municipal qui se substituerait au dispensaire des sœurs de Saint-Vincent de Paul, dont les municipalités précédentes se sont jusqu'alors contentées. Il y a peut être dans ce projet, le souci politique de contrebalancer l'influence catholique des religieuses. La ville achète, pour édifier ce dispensaire et pour créer une école de plein air pour enfants déficients, une vaste propriété, rue de Saint-Cloud, en face de l'école des Rochers. Le dispensaire projeté ne sera jamais réalisé, en raison de la situation financière désastreuse de la commune. La propriété acquise par la municipalité communiste abrite aujourd'hui le centre professionnel de jeunes filles, le petit stade scolaire créé sous l'occupation par Paul-Elie Pujo, et la serre municipale qui permet de fleurir nos places et nos jardins publics. Le dispensaire municipal actuel a été construit, également rue de Saint-Cloud, après la Libération, sur un terrain acheté à cet effet par la municipalité à direction socialiste de M. Paul Padé.

Pour l'enfance on construit, en régie directe, la petite école du Jardin Parisien et l'on envisage d'installer d'une façon stable la colonie de vacances municipale dans une propriété, en Touraine. L'acquisition de ce domaine, situé dans la vallée du Cher, est longuement débattue en 1938. Nul ne peut s'opposer au principe de l'opération, une commune ayant un intérêt évident à posséder sa colonie de vacances. Mais les conseillers de la minorité, s'ils veulent bien d'une colonie, ne sont pas d'accord pour acheter celle qui leur est proposée par le maire communiste. Ils voteront donc contre l'acquisition projetée. Curieux retour, lorsque la commune achètera le domaine de Coussay, en 1948, les conseillers communistes s'abstiendront, pour le même motif. Dans les deux votes la politique a fait prendre à des élus une position difficile à comprendre car seul l'intérêt des enfants de Clamart était en jeu.

Nous venons de voir que l'école du Jardin Parisien avait été construite en régie directe. Cette expérience participait de la seconde idée directrice de la municipalité Front Populaire, le remplacement des concessions de services publics par la régie directe. L'exploitation directe par la ville elle-même sera

appliquée aux marchés et à l'enlèvement des ordures ménagères.

Depuis l'époque déjà lointaine où le sieur Dareine traitait avec Hunebelle pour l'enlèvement des boues deux fois par semaine, les ordures étaient enlevées par un concessionnaire. Dès le début de 1936, les ordures sont enlevées en régie. Après la dissolution du conseil municipal en 1939, la délégation spéciale reviendra au concessionnaire. Sitôt la libération on reviendra à la régie. Les deux systèmes ont, en la matière, des avantages et des inconvénients. On peut plaider aussi bien pour l'un que pour l'autre. Je crois pour ma part la concession plus avantageuse que la régie, en ce qui concerne les ordures.

Je crois, par contre, la régie supérieure à la concession lorsqu'il s'agit d'exploiter les marchés communaux, car des marchés bien gérés sont une source incontestable de revenus pour une ville. Le 27 avril 1937, le conseil décide que les marchés seront désormais exploités en régie. Aucune difficulté pour le marché de la rue de Sèvres, qui appartient à la ville depuis belle lurette. Mais le marché de l'avenue Victor-Hugo appartient encore au concessionnaire qui l'a construit et qui doit en conserver la jouissance pendant quelques années encore.

La municipalité, qui résilie unilatéralement un contrat voudrait que le concessionnaire dépossédé accepte par dessus le marché de lui louer ses locaux. Le concessionnaire refuse, et le marché couvert sera remplacé pendant près de huit ans par un marché de plein vent, qui s'étire tout le long de l'avenue Victor-Hugo et de la rue Pierre-Baudry. Après la libération, le concessionnaire voudra bien louer son local à la ville. Il sera exproprié en 1952, car la location était très onéreuse et la ville avait intérêt à être propriétaire du local.

On se rend aisément compte que ces diverses initiatives de la municipalité communiste, que de Saint-Etienne dirige avec une réelle compétence, sont génératrices de dépenses nouvelles. Dépenses importantes, notamment pour les frais de premier établissement des régies directes. Il faut acheter des bennes à ordures et du matériel de marchés.

A dépenses nouvelles, il faut des ressources nouvelles. Mais le Parti Communiste, et, dans une certaine mesure ses alliés socialistes, professent que l'Etat providence doit venir de plus en plus largement en aide aux communes sur le plan financier. Au lieu d'équilibrer sagement le budget de la commune en demandant un effort supplémentaire aux contribuables, le conseil de 1936-1937 fait fonds sur des subventions hypothétiques.

La situation financière de Clamart devient rapidement critique, car le volant de trésorerie laissé par les précédentes municipalités est vite épuisé.

Le Parti Socialiste, qui représente, ne l'oublions pas, une minorité d'opposition, tire la sonnette d'alarme Son technicien financier, M. Villette, expose lumineusement le situation le 2 septembre 1937 et accuse le Parti Communiste de n'avoir pas le courage d'appliquer son propre slogan en « faisant payer les riches »

La commune est acculée à la faillite, elle ne peut plus faire face aux dépenses courantes, faute d'avoir voté les ressources suffisantes. Depuis le début de juin 1937, elle est dans l'impossibilité de payer ses fournisseurs.

Le 24 novembre, de Saint-Etienne expose au conseil qu'il va falloir contracter un emprunt de liquidation destiné au paiement de dépenses courantes. Il s'explique très franchement ; la nécessité de l'emprunt de liquidation « provient de l'insuffisance de nos prévisions au budget de 1937, insuffisance que je vous indique puisque nous avons réduit de près d'un million des crédits pour les dépenses indispensables ».

« A ce moment, moi et mes collègues de la fraction communiste estimions qu'il n'était pas opportun de mettre au cours de l'année 1937 de nouveaux impôts à la charge des contribuables. Nous estimions, en effet, que nous n'étions pas encore sortis de la crise et que le travailleur, le petit commerçant, avaient encore bien du mal a boucler leur budget, nous voulions reculer jusqu'à la limite du possible la mise en recouvrement d'impôts apportant des charges nouvelles qui pèseraient lourdement sur la population laborieuse ».

« Nous espérions aussi que l'Etat nous continuerait, en l'accentuant, l'aide qu'il avait commencé à apporter aux finances communales, aide qui est particulièrement justifiée par les nombreuses dépenses d'ordre scolaire et d'ordre général, comme la police et le recensement de la population, qui normalement devrait incomber à l'Etat ».

Le Maire communiste avait raison de souligner que les dépenses d'intérêt national sont mises abusivement à la charge des communes ; il avait raison d'indiquer qu'il était grave d'augmenter les impôts, pesant lourdement sur la classe laborieuse en pleine période de crise économique. Il avait tort, par contre, de vouloir équilibrer le déficit de la commune par un emprunt de liquidation.

Un emprunt se rembourse par annuités. Il est nécessaire quand une commune fait de grands travaux, amortissables sur une longue durée, comme des écoles, des routes, des égouts, etc... Il est illogique et dangereux lorsqu'il

doit permettre de régler des dépenses normales, qui reviennent chaque année. Un conseil municipal doit prévoir chaque année ses dépenses ordinaires et se procurer pour y faire face des ressources ordinaires permanentes. S'il se refuse à augmenter les impôts ou les taxes, il doit réduire le train de vie de la commune. Je suis d'autant plus à l'aise pour soutenir ce point de vue que je l'ai toujours défendu au conseil municipal de Clamart depuis dix ans que j'y siège.

L'emprunt de liquidation fut voté, malgré un vif réquisitoire de M. Padé. Il ne pourra être réalisé faute de prêteur. La Caisse de crédit aux communes, la Caisse des Dépôts et Consignations et les autres établissements similaires ne prêtent en effet que pour des grands travaux, ou des dépenses d'équipement.

Les socialistes dégageront leur responsabilité du « chaos financier » dans lequel est précipitée la commune en démissionnant presque tous le 16 février 1939. Ils espéraient sans doute que la population leur donnerait raison en les renvoyant siéger au conseil avec une autorité accrue. Ils pouvaient tout au moins espérer que les Clamartois non communistes, unis pour une fois, enverraient au conseil une minorité d'opposants.

Les faits condamnèrent cette espérance. Au premier tour de scrutin, les communistes récoltèrent environ le tiers des suffrages. Ils se sont d'ailleurs maintenus depuis à ce pourcentage. Les deux autres tiers se partagent entre la liste du Parti Social Français (2.005 voix) qui représente l'extrême droite, une liste radicale (1.179 voix) dont le leader, Paul-Elie Pujo, sera président de la délégation spéciale en 1939, puis maire nommé par Vichy, la liste socialiste (950 voix) en perte de vitesse, et une liste de gauche mal définie (267 voix).

Le Front Commun anticommuniste ne peut se constituer. Comment faire figurer, en 1939, sur la même liste, même pour combattre un grand danger, des Croix de Feu, des Radicaux-socialistes et des Socialistes S.F.I.O. Les socialistes se retirent, mais Pujo et le P.S.F. maintiennent leur liste. Résultat, douze communistes sont élus au deuxième tour, par 2.974 voix sur 6.945 suffrages exprimés.

C'est donc un conseil municipal presque exclusivement communiste qui sera en fonctions à Clamart lors de la déclaration de guerre, en 1939. Il sera dissous le 4 octobre et remplacé par une délégation spéciale dont P.-E. Pujo, un des vaincus des élections partielles, assumera la présidence.

De Saint-Etienne aurait-il réussi à rétablir la situation financière de la commune, s'il avait terminé son mandat de six ans ? Nous ne saurions le dire. Il était incontestablement un homme de valeur et un bon administrateur. Le

temps lui a manqué à Clamart pour donner sa mesure. Je l'ai personnellement connu et profondément estimé. Poursuivi pour délit d'opinion, et resté inébranlablement attaché à sa foi communiste, il devait mourir avant la Libération, des suites de son évasion de prison. La foule nombreuse qui assista au retour de ses restes en septembre 1944 et qui comprenait des gens de toute obédience lui a rendu, par son geste de sympathie, le plus mérité des hommages.

VI. — DE 1939 A NOS JOURS

Au moment où Paul-Elie Pujo est nommé président de la délégation spéciale, Clamart mène, comme les autres communes de banlieue, une vie ralentie. La mobilisation générale a fait partir les hommes. La crainte des bombardements de Paris et de sa région a retenu ou fait émigrer en province beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants. Un service municipal se préoccupe même d'évacuer vers la Loire-Inférieure ceux qui ne savent où aller. Beaucoup de salariés ont dû suivre loin de Paris leur entreprise repliée.

Par contre tous les bâtiments disponibles servent à loger de la troupe ; c'est la première fois que cela se produit depuis 1871 et Clamart prend l'allure d'une ville de garnison partiellement désertée par ses habitants civils.

On attend la guerre. Comme elle ne vient pas et que l'on vit plutôt sous un régime de paix armée, tous ceux qui ne sont pas retenus en province par leurs obligations professionnelles reviennent les uns après les autres dans la région parisienne. N'était le black-out du soir, on se croirait revenu à l'avant guerre.

Pujo et ses deux collègues de la délégation spéciale gèrent la commune comme le ferait une municipalité normale. Ils se sont penchés en premier lieu sur le problème financier, car le déficit subsiste et la guerre n'est pas faite pour l'atténuer.

Quand éclate la guerre éclair, le président de la délégation se trouve placé devant des responsabilités aussi lourdes qu'inattendues. Deux personnes surtout l'aideront dans ces moments difficiles, Madame Brulard, qu'il qualifiera en 1942 de « notre petite fée de bonté » et l'ancien maire modéré, Charles Simon, qui restera à son poste jusqu'à la Libération.

Du 11 au 15 juin 1940, notre ville va traverser de cruelles heures d'angoisse. Ayant pour ma part vécu ces heures loin de Clamart et sous l'uniforme, je ne puis faire mieux que reproduire l'excellent récit que Mademoiselle Deschamps en a donné dans son ouvrage sur Clamart (pages 108 et 109) :

« Le mercredi 12 juin fut presque tragique à Clamart. On entendait de nouveau le canon dans le lointain. Les enfants des écoles étaient rassemblés

rue Jules-Ferry pour être évacués. Les autobus qui devaient les emmener n'arrivèrent pas. Madame Brulard décida alors d'aller voir à Paris ce qui se passait ; elle apprit que les gares étaient fermées, les voies coupées et toute évacuation impossible. Quand Madame Brulard rapporta ces nouvelles, toutes les personnes présentes furent affolées, menacèrent M. Pujo et demandèrent à grands cris à partir par n'importe quel moyen, même par les camions Sita qui étaient employés pour ramasser les ordures. M. Pujo s'y opposa de toutes ses forces ; il fit comprendre aux parents que c'était folie de faire partir les enfants sur les routes encombrées et déjà impraticables et qu'il y avait plus de danger à partir qu'à demeurer tranquillement à Clamart. Il maintint son refus malgré les supplications ou les menaces qui lui étaient prodiguées, puis avec Madame Brulard il s'efforça de rassurer la population, et parcourut les rues de Clamart en promettant de ne pas abandonner les habitants et de les protéger. Deux partis se formèrent alors, les uns voulurent partir à tout prix et s'en allèrent même à pied ; les autres rentrèrent chez eux en pleurant, posèrent leurs valises et se mirent à errer dans la ville dans l'attente des événements. Dans la soirée le bruit circula que Paris serait déclaré ville ouverte, ce qui fut confirmé le lendemain.

Le jeudi 13 juin, après l'exode des civils, on vit passer les soldats en débandade, artillerie, chars, infanterie, génie. La gare, la poste étaient fermées ; les Clamartois qui étaient restés venaient sur la place de la Mairie, discutaient entre eux et demandaient des nouvelles de ce qui se passait. A midi, M. Pujo réunit tout le personnel de la mairie dans la salle des contributions pour lui expliquer la gravité de la situation, il déclare qu'il restera à son poste et il invite tous les employés à l'imiter...

La chose la plus urgente en ces jours là était d'assurer le ravitaillement de la population qui, de trente mille personnes habitant ordinairement la commune, n'était plus que de trois mille environ.

La plupart des maisons de commerce étaient fermées ; il y avait trois boucheries d'ouvertes sur vingt-quatre, quatre boulangeries sur vingt-neuf, il restait un pharmacien et trois médecins, la plupart des autres étant mobilisés. La mairie fit réquisitionner six épiceries, deux boucheries, une laiterie et cinq boulangeries à qui elle fournit cent trente et un quintaux de farine. Tout ce qui était laissé à l'abandon était amené dans la cour de la mairie, on ramassa quinze chevaux, quatorze vaches qui fournirent du lait aux bébés. Les marchandises abandonnées chez les commerçants furent également mises à l'abri et ainsi le pillage fut évité dans le centre de Clamart. Seules quelques

maisons du Petit Clamart, situées sur des routes très passagères furent dévalisées.

Le vendredi 14 juin, des officiers allemands se présentèrent à la mairie pour demander des logements et occupèrent ceux qui leur furent montrés au Petit Clamart

Le samedi 15 juin, M. Renard, employé de la commune, fut chargé de réquisitionner le stock de la maison d'alimentation Damoy et de l'écouler lentement afin d'approvisionner la population restante. La mairie fit également réquisitionner une épicerie, une boutique de crémier, un nourrisseur ; le lait était vendu à la population par la mairie ; seuls les enfants y avaient droit. Les employés municipaux furent délégués dans les fonctions commerciales les plus diverses et une comptabilité journalière très sérieuse fut tenue à la mairie pour chacune de ces réquisitions ».

Puis c'est l'occupation avec le cortège de souffrances et de soucis qu'elle apporte. Souffrances physiques, dues au rationnement qui s'amplifie de jour en jour ; soucis moraux, puisque les prisonniers de guerre ne rentrent pas, qu'il est impossible d'exprimer librement sa pensée et que l'on peut toujours être poursuivi pour délit d'opinion.

La position de la délégation spéciale, puis du conseil municipal nommé, qui la remplace le 20 février 1942, est délicate. Les autorités françaises de Vichy, qui vivent en zone libre, et conservent une certaine illusion sur l'indépendance nationale, ne comprennent pas toujours la situation réelle de la zone occupée. Il faut pourtant, à Clamart comme ailleurs, maintenir, sans trop laisser les proallemands qui pullulent tenir le haut du pavé.

On a souvent reproché à Paul-Elie Pujo et à ses conseillers d'avoir collaboré. Le seul grief que l'on puisse leur opposer avec sérieux c'est d'avoir accepté de prêter un serment d'allégeance au Maréchal Pétain.

Voici le texte du « serment » : A Monsieur le Maréchal Pétain qui a fait don de sa personne à la France meurtrie, le Conseil municipal adresse respectueusement l'assurance de son admiration, l'expression de son affectueuse reconnaissance, l'assurance de son attachement et de sa confiance. Il s'engage à le suivre fidèlement et loyalement dans l'œuvre de rénovation nationale et de reconstruction sociale qu'il a magistralement tracée et poursuivie malgré tous les obstacles pour le salut de la patrie ».

Délégation spéciale ou conseil municipal nommé ne peuvent évidemment réaliser un important travail d'équipement, les circonstances ne le permettant pas. Ils créeront pourtant les deux centres professionnels de garçons (rue du

Nord) et jeunes filles (rue de Saint-Cloud) et construiront les stades scolaires des Rochers et de la place Hunebelle. Ils s'attelleront également au problème, si capital en période de disette, de la soupe populaire et des cantines scolaires.

C'est l'époque où l'on fait la queue une demi journée au marché, pour emporter, s'il en reste, lorsque votre tour est venu, un kilo de haricots verts ou de choux brocolys. C'est l'époque où tous les jardins des pavillons sont jalousement cultivés.

C'est l'époque aussi où les occupants cantonnés au Petit Clamart montrent des exigences sans cesse accrues. Souvent le maire doit accepter en courbant les épaules les ukases de ces messieurs. Mais, chaque fois que l'on peut discuter une requête, Charles Simon le fait âprement. Si les réquisitions n'ont pas été plus dures à Clamart, on le doit certainement à ce bourru énergique.

1942, 1943, 1944. Les uns après les autres, beaucoup de Clamartois sont entrés dans la Résistance, choisissant la forme d'action qui se présentait à eux, ou, lorsqu'ils avaient la chance de le pouvoir, celle qui leur convenait le mieux. On ne distingue plus les gens par obédience politique ou par croyance religieuse. Il n'existe que les « collabos », les indifférents et les résistants. Ces derniers, même ceux dont les tâches sont les plus humbles, ont fait le sacrifice de leur vie. La communion du péril librement accepté les unit étroitement. Ils luttent pour la liberté.

On reproche à mots couverts dans la commune au conseil municipal et à la municipalité de ne pas agir assez pour le ravitaillement de la population. Leurs efforts dans ce sens, pour réels qu'ils soient, sont de moins en moins efficaces, au fur et à mesure que l'on approche du terme de l'occupation. En juin 1944, il faut réglementer la vente du pain parce que Clamart ne dispose plus « que de la farine nécessaire à la fabrication du pain pendant cinq jours au maximum ». En rendant compte de cette affaire à son conseil, en juillet, Pujo dira : « il n'était pas possible de faire connaître à ce moment là le motif de la décision qui avait été prise afin de ne pas inquiéter la population. Dès que le cap des difficultés a été franchi, les mesures provisoires de sauvegarde ont été rapportées ».

Immédiatement après la libération, le Comité local, puis le conseil municipal provisoire se trouveront devant des difficultés analogues. Le pays est saigné à blanc.

Depuis que les alliés ont débarqué en Normandie, on s'attend à une dure bataille de Paris, dont notre commune aurait sans doute à souffrir plus qu'elle n'a souffert en 70-71 de la guerre et de la Commune. Prévoyant le pire, la

municipalité recense les points d'eau, pour assurer un minimum de ravitaillement aux Clamartois en cas d'arrêt de la distribution. Plus de gaz, ou presque, plus d'électricité. Comme tout le monde se soucie de manger, on voit des théories de personnes qui coupent du bois dans la forêt domaniale. Le garde ne peut s'opposer ni au peuple souffrant qui massacre les arbres pour se chauffer, ni aux profiteurs qui revendent au marché noir le bois qu'ils ont abattu.

Les organisations de résistance préparent la Libération. Le comité local est créé à Clamart au cinéma le Paris, le 18 juillet 1944.

Le 19 août suivant, le mot d'ordre du C.P.L éclate ; c'est l'insurrection nationale. Le comité local de Libération se rend à la mairie et destitue Pujo au nom de la volonté populaire. Le président du C.L.L., M. Poncelet, représentant du Parti Communiste et ancien conseiller municipal s'installe à la mairie. Il fait arrêter Pujo et conserve auprès de lui Charles Simon, pour assurer temporairement les fonctions d'officier de l'état civil. Simon sera ensuite renvoyé dans ses foyers, et, quand il mourra, certains l'accuseront encore d'avoir été un « collaborateur ». Le président du Comité de Libération aurait-il fait appel à ses services s'il avait mérité ce qualificatif ? Nous répondons non.

Les esprits sont terriblement échauffés. Quelqu'un déclare à Pujo, que l'on vient de destituer, qu'il a de la chance de sortir de la mairie avec la tête sur les épaules.

Les trois couleurs nationales, interdites depuis le 14 juin 1940, flottent à nouveau sur la mairie, au risque de provoquer des représailles des occupants. On distribue des brassards tricolores à tous ceux qui en désirent, et les pires proallemands n'osent plus sortir sans arborer, eux aussi, le brassard F.F.I.

Les troupes de l'armée secrète sont pratiquement démunies d'armes sérieuses ; elles ont par contre toute la population derrière elles ; tous ceux qui éprouvent le besoin de se dédouaner se font enrôler dans cette nouvelle armée. Ils sont même plus patriotes que les résistants déjà anciens ; dans une commune voisine de la leur, par exemple ; chez eux, on n'en voudrait pas.

Les derniers soldats allemands ont une mentalité de vaincus. Mais comme ils possèdent des autos blindées, des armes automatiques puissantes, ils tuent souvent pour le plaisir de tuer, chaque fois qu'ils rencontrent des « terroristes » (c'est ainsi qu'ils appellent les F.F.I. et les F.T. P.F. auxquels ils refusent la qualité de combattants réguliers). Dans notre commune, ils abattront sauvagement, à côté de l'école du Jardin Parisien, quelques

malheureux F.F.I. qu'ils ont surpris et... toute une famille qui revenait tranquillement d'une promenade au bois. Un jeune couple et leurs deux fillettes (trois et deux ans) trouvent ainsi la mort. Les Clamartois qui passent aujourd'hui devant le monument élevé à la mémoire de ces martyrs ne se rendent peut-être pas ou plus suffisamment compte de l'horreur tragique du geste accompli là par les troupes allemandes.

Du 19 au 24 août Clamart passe, comme toute la région parisienne par des alternatives de joie et de crainte, d'espoir et de découragement, car les alliés avancent trop lentement à notre gré, et car les nouvelles les plus contradictoires circulent.

L'histoire de la Libération de la région parisienne n'est pas locale, mais nationale. Je ne la conterai pas par le menu. Elle se terminera pour Clamart le 24 août au soir.

Dans la journée du 24 août, on a dressé, un peu partout, dans Clamart, des barricades fragiles qui ne serviront sans doute à rien. Et, sur le soir, alors que presque tout le monde est rentré chez soi dans l'attente des événements, un bruit incroyable se répand : ils sont là. « Ils », ce sont les alliés et les soldats de la 2^e D.B.

Après avoir réduit un dernier nid de résistance au Fort de Chatillon, en haut de la rue du Plateau qui deviendra en souvenir rue de la Division Leclerc, les blindés traversent Clamart en direction de la Porte de Versailles. Ils descendent la rue du Plateau, l'avenue de Chevreuse, la rue de Sèvres. Ils traversent la rue de Paris, remontent jusqu'à la place Marquis et gagnent les limites de la commune par l'avenue Schneider, la rue de Fleury et l'avenue du Bois de Boulogne. Les barricades les obligent à faire quelques crochets.

Le défilé durera toute la soirée et une partie de la nuit. Tout Clamart se presse sur le passage des soldats. Les vieillards qui ne sortaient plus de chez eux se traînent, eux aussi, pour voir, mêlés aux uniformes américains, un képi bleu ciel de spahi, un béret à pompon rouge de matelot. Et les chars de Leclerc portent des noms français.

Ce fut une journée extraordinaire, un moment où tous les cœurs battaient à l'unisson dans une communion patriotique. En évoquant, après dix ans passés, cette soirée du 24 août 44, je me sens encore bouleversé.

Dès les jours qui suivirent la Libération, le souci politique reparut. La commune serait-elle gérée par le Parti Communiste ou par les non communistes. Le Comité Local de Libération (C.L.L.) comprend des personnes venues d'horizons très divers, certes. Il est en fait dans les mains

du Parti Communiste, qui y siège en titre et par personnes interposées. De nombreux mouvements de résistance ayant place au C.L.L. sont en effet dirigés par des communistes ou des communisants qui ont presque toujours été d'authentiques résistants. On fait jouer, pour prendre des décisions, la règle d'unanimité, et les opposants cèdent le plus souvent, car ils se refusent à rompre cette unanimité.

Le 29 août, le C.L.L. met en place, pour gérer la commune, un conseil municipal et une municipalité. Le Comité Local continuera à se réunir assez souvent, mais il n'aura plus aucun pouvoir. Seul le Comité d'Épuration, qui émane de lui, achèvera l'instruction des dossiers des collaborateurs arrêtés, qui sont transférés dans les prisons publiques ou au camp de Drancy, après avoir été détenus temporairement rue de Chatillon.

Le nouveau conseil municipal est « réformé sur les bases de l'expression populaire émanant des élections du 30 avril 1939, jusqu'à ce qu'il soit possible de faire appel au suffrage universel ». Par ce processus assez discutable, le Parti Communiste gagne la première manche. Le conseil de 1939 étant presque intégralement communiste, le nouveau conseil le sera également. Quelques strapontins seulement sont attribués à des résistants non communistes.

En août 1944 personne n'était indifférent aux nouvelles du jour ; l'opinion publique clamartoise, en apprenant la désignation du conseil réformé, se coupe en deux. Communistes et communisants sont ravis. Le président du Comité de Libération, M. Poncelet, reste adjoint ; il laisse la place de maire à un ancien déporté, M. Robert Walter.

Les Clamartois non communisants sont catastrophés. Les résistants les plus authentiques, qui ont travaillé au coude à coude avec leurs frères communistes sous l'occupation sont profondément affectés. Ils ne comprennent pas que le bel élan d'unanimité patriotique qui les guidait tous pendant la Résistance et les combats pour la Libération se traduise, dans leur commune, par une reprise du pouvoir par le seul parti communiste. Ils ignorent si ce parti, qui obtenait en 1939 le tiers des suffrages clamartois, a augmenté son audience ou non ; ils prépareront néanmoins les élections municipales.

Les adversaires loyaux et déclarés du communisme se côtoient au comité local de libération. Ils entretiennent d'excellents rapports personnels entre eux. Ils parviendront à mettre sur pied pour les élections de mai 1945 une liste de coalition, qui groupe des socialistes, des M.R.P., des représentants de

mouvements de résistance et l'excellente Madame Brulard, dont l'autorité sur la masse des malheureux et des souffrants n'a jamais décliné, et que personne n'accuse sérieusement d'avoir collaboré avec l'occupant.

La liste de coalition sera élue toute entière au second tour de scrutin à une très large majorité. Conformément aux accords passés entre les nouveaux élus avant le scrutin, M. Paul Padé, leader socialiste et ancien conseiller municipal (démissionnaire en 1939), est élu maire.

La situation est difficile, car on n'est pas encore sorti de la période des restrictions. On trouve peu de crédits, on ne parvient pas à se procurer de bons matériaux pour réaliser les travaux les plus indispensables. Malgré ces difficultés, la municipalité Padé réalisera, grâce au travail sincère et loyal de tous les conseillers, un important programme de travaux de voirie et d'assainissement, aménagera une place des fêtes, fera édifier un théâtre de verdure et lancera le projet de création d'un dispensaire municipal.

Sur le plan social cette municipalité encourage la création d'œuvres privées, comme la Caisse de Solidarité des Vieux Travailleurs, le Patronage laïque, le centre de Prophylaxie Dentaire Infantile.

On vote la constitution de la IV^e République et on retourne aux urnes pour élire un conseil municipal définitif. Ce conseil sera élu à la proportionnelle, car la loi a été modifiée pour les communes importantes. Dans l'esprit du parlement, la proportionnelle est une opération politique ; elle doit permettre de reconquérir certaines communes sur le Parti Communiste.

Dans la réalité pratique des faits la nouvelle loi municipale s'avèrera, je le crois du moins, une opération désastreuse. Alors qu'il faut envoyer siéger au conseil municipal des administrateurs valables, la proportionnelle fera des conseils municipaux des assemblées politiques. Soucieux de se maintenir, les maires prendront des positions discutables, courront, partout où leur groupe ne sera pas majoritaire, après les voix de leurs collègues du conseil pour les votes importants.

Les alliances de gouvernement seront presque toujours viciées au départ par les rancœurs nées de la campagne électorale. Avant de s'entendre pour six ans les élus se jeteront mutuellement des exclusives à la tête ; ils resteront ensuite sur leurs positions au lieu de travailler sans restriction dans l'intérêt commun.

Les élections de 1947 sont dominées par la haute figure du général de Gaulle. La liste R.P.F., qui est conduite à Clamart par le général Durrmeyer, beau type de soldat doublé d'un magnifique résistant, obtient douze sièges et

ne revendique pas la mairie. Le parti socialiste a quatre élus, le MRP. quatre aussi. Les communistes emportent onze sièges (un tiers des suffrages, comme en 1939).

Après une semaine de parloles, plus ou moins claires, M. Couette, qui avait été premier adjoint de M. Padé, est élu maire, ce qui précipite le parti socialiste dans l'opposition.

Construire une majorité solide réclamait de la part du nouveau maire beaucoup de psychologie et de tact. M. Couette se contenta de laisser s'affronter ses collègues et de jouer de leur division en agitant le spectre des élections toujours aléatoires.

La majorité du conseil demeura tellement divisée durant six ans, qu'un conseiller des plus marquants, M. Pierre Legrand, extériorisa sa lassitude, peu de temps avant les élections de 1953, dans un article de « Voix de Clamart » qui fit du bruit à l'époque : Confidences d'un conseiller sortant.

Les circonstances permirent pourtant à ce conseil municipal de réaliser un certain nombre de choses. La situation financière était bonne, car l'auteur de ces lignes avait fait voter les impôts nécessaires à l'équilibre du budget communal, et car l'augmentation du coût de la vie apportait à la commune d'importantes plus values, souvent inattendues, provenant du produit de la taxe sur les ventes au détail.

Tous les conseillers de l'époque peuvent revendiquer une partie des réalisations, savoir :

- construction du dispensaire, qui est inauguré par un sous-secrétaire d'Etat ;
- construction d'un grand stade à la place du petit stade scolaire édifié par Pujo, place Hunebelle ;
- acquisition, à Coussay-les-Bois, d'un ancien couvent qui devient la colonie de vacances de Clamart ;
- création d'un Office public d'H.L.M., qui entreprend un important programme de constructions sur la Plaine.

Je me contente d'énumérer des réalisations sans les commenter ; on pourrait croire, en effet, que mon commentaire est tendancieux, puisque ce livre va paraître quelques semaines seulement avant des élections municipales extraordinaires, dues à la démission collective de M. Couette et de ses trois derniers amis, adressée au Préfet de la Seine le 20 mars 1955 et acceptée le 7 avril suivant.

Car le conseil municipal de 1953, moins heureux que celui de 1947, ne remplira sans doute pas jusqu'au bout son mandat. Bien qu'il fut possible de choisir en 1953 un maire qui pouvait faire une majorité autour de lui, les colistiers de M. Couette le réinvestirent. Ils protestaient sentimentalement par ce geste contre la campagne électorale stupide d'une liste qui n'eut aucun élu.

Invité par ses colistiers, en octobre 1954, à laisser la place à un autre, M. Couette s'y refusa. Il fut contraint, en mars 1955, de s'en aller, à la suite de motions de blâmes votées, l'une ou l'autre, par vingt-neuf conseillers sur trente-et-un.

Il m'est pénible d'évoquer ces faits ; j'aurais préféré n'avoir qu'à parler des qualités de M. Couette. Mais l'historien doit dire ce qui est. Voici les deux motions, telles qu'elles figurent au registre des procès-verbaux du Conseil, sous la date du 11 mars 1955 :

« Première motion : le conseil municipal de Clamart, réuni le 11 mars 1955, après avoir entendu les graves acusatons portées à l'encontre de M. le Maire relativement à l'utilisation de son mandat de premier magistrat communal dans l'attribution de logements au bénéfice de membres de sa famille, condamne d'une manière absolue une telle attitude. Le conseil municipal constate que M. le Maire a encore aggravé cette faute en tentant de la faire couvrir par une soit-disant délibération de ce conseil, délibération dont il s'est avéré qu'elle n'avait pas été prise ;

Considère un tel acte incompatible avec le poste de Maire de la commune de Clamart, poste duquel il doit se retirer sans délai ».

« Deuxième motion : le conseil municipal ayant pris connaissance des explications données par M. Couette, Maire de Clamart, sur les conditions dans lesquelles ont été logés deux membres de sa famille ; ayant constaté que ces explications sont insuffisantes et que M. le Maire avait, en outre, affirmé à cette occasion l'existence d'une délibération du conseil municipal dont il n'a pu être retrouvé trace au registre des délibérations, adresse pour ces faits à M. le Maire un blâme catégorique ».

Au lieu de se retirer seul après ce double blâme sévère, M. Couette parvint à entraîner avec lui les trois conseillers, qui lui demeuraient malgré tout fidèles ; il provoquait ainsi des élections municipales.

Quelle sera l'orientation de la municipalité qui, demain, après ces élections, présidera aux destinées de Clamart ? Dieu seul le sait.

Nos futurs édiles doivent simplement, s'ils veulent faire œuvre utile, penser que Clamart a trente-huit mille habitants, et n'a pas fini sa croissance.

Il existe encore beaucoup de terrains à bâtir sur notre territoire.

Le bois pourrait devenir, pour le Paris qui s'agrandit, un nouveau Bois de Boulogne ou de Vincennes.

Il est possible, sinon probable que notre ville compte, dans dix ou quinze ans, plus de soixante mille habitants.

Il serait beau qu'elle devienne un modèle pour toutes les autres communes de notre secteur de banlieue.

Notes

1

La superficie actuelle de Clamart est de 857 hectares

2

Le ruisseau c'est le caniveau.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été initialement fabriquée par la société FeniXX au format ePub (ISBN 9782402199728) le 22 novembre 2017.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

